

Le guide pratique de l'équilibre Forêt - Gibier



Comment établir ou rétablir un équilibre Forêt - Gibier



Pierre BROSSIER et Jacky PALLU

Le guide pratique de l'équilibre forêt gibier

Pierre Brossier et Jacky Pallu

Edité par la Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor
La Prunelle - BP 214 - 22192 Plérin cedex - Tél. 02 96 74 74 29 - Fax 02 96 74 74 19
Courriel : fdc22@wanadoo.fr - Site internet : www.fdc22.fr

Tous droits réservés :

Toute reproduction, même partielle, du contenu, de la couverture ou des images par quelque procédé que ce soit (électronique, photocopie, bande magnétique ou autre) est interdit sans autorisation par écrit de la Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor.

Limites de responsabilité et de garantie :

Les auteurs et l'éditeur de cet ouvrage ont consacré tous leurs efforts à préparer ce livre. Ils déclinent toute responsabilité concernant la fiabilité ou l'exhaustivité du contenu de cet ouvrage. Ils n'assument pas la responsabilité pour ses qualités d'adaptation à quelque objectif que ce soit, et ne pourront être en aucun cas tenus responsables pour quelque perte, profit ou autre dommage commercial que ce soit, notamment pas exclusivement particulier, accessoire, conséquent ou autre.

ISBN : 978-2-9558205

Dépôt légal : septembre 2016

Coordination éditoriale : Bernard Rio

Fabrication : Révélations, Cesson-Sévigné

Impression : Imprimerie Dessalles, Saint-Brieuc

Le guide pratique de l'équilibre Forêt - Gibier



Pierre BROSSIER et Jacky PALLU



"Cet ouvrage a été publié avec le soutien de la Région Bretagne et du Conseil Départemental des Côtes d'Armor"



Cet ouvrage a été conçu avec l'aide technique et la collaboration : CNPF Délégation Bretonne, Fransylva région Bretagne, Office National des Forêts de Bretagne, CETEF de Bretagne, Experts Forestiers de France région Bretagne, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage région Bretagne, DDTM des Côtes d'Armor, Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor, ANCGG, Société de Vénérerie, Domaine du Bois Landry.



Région Bretagne

SOMMAIRE

Préfaces	P6
Avant-propos	P7
Remerciements	P8
Introduction	P9
I. La démarche globale	
I-1. Schéma de la démarche à suivre afin d'établir ou de rétablir l'équilibre forêt-gibier	P10
II. Un état des lieux : « des 3 familles »	
II-1. Les instances administratives	
II-1.1. Identification et organisation des territoires de chasse de la gestion de la faune sauvage....	P 11
II-2. La chasse	
II-2.1. Evolution du grand gibier	P 13
II-2.2. Données cynégétiques	P 15
II-2.3. Organisation de la pratique de la chasse	P 21
II-3. La forêt	
II-3.1. Enjeux sylvicoles	P 27
II-3.2. Evaluation du contexte forestier du territoire	P 30
II-3.3. Identification des dégâts forestiers occasionnés par le grand gibier	P 38
II-3.4. Savoir évaluer objectivement les dégâts	P 41
II-3.5. Un outil : les fiches d'inventaire simplifié des dégâts de grand gibier	P 42
II-4. Signes avant-coureurs d'un déséquilibre forêt gibier	P 43
III. Un diagnostic partagé	
III-1. Concept légal d'équilibre sylvo-cynégétique	P 45
III-2. Fiche diagnostic des causes du déséquilibre forêt-gibier	P 46
III-3. Détermination des objectifs partagés et acceptés afin d'atteindre l'équilibre forêt-gibier.....	P 49
III-4. Clé d'identification des préconisations et actions à entreprendre pour rétablir l'équilibre forêt-gibier	P 50
IV. Des actions et un partenariat à engager	
IV-1. Mise en œuvre d'une gestion adaptative de l'équilibre forêt-gibier, acceptée, durable et dynamique	P 51
IV-2. Fixation des objectifs finaux et intermédiaires séquencés	P 52
IV-3. Dynamisation des acteurs et lutte contre l'inertie	P 52
IV-4. Contrôle des résultats	P 52
IV-5. Synthèse de la démarche	P 53
V. Evolution des pratiques	
V-1 - Quelques solutions forestières :	
V-1.1. Amélioration de la capacité d'accueil	P 54
V-1.2. Moyens de protection	P 59
V-2 - Quelques solutions cynégétiques :	
V-2-1. Tir d'été des brocards	P 60
V-2-2. Prélèvement tôt en saison	P 60
V-2-3. Tir aléatoire des animaux	P 61
V-2-4. En cas de déséquilibre forêt chevreuil	P 61
V-2-5. Régler son arme et s'entraîner au tir	P 63
Annexes	P 64 à P 75
Index des sigles et abréviations	P 76
Lexique	P 77



PRÉFACE

La recherche d'un équilibre « forêt-gibier » est un objectif largement partagé ; les méthodes et outils de diagnostic ou de suivi comme les Indices de Changement Ecologiques que les équipes de recherche de l'ONCFS ont largement contribué à développer permettent, sur des bases scientifiques robustes, de mieux approcher les interactions entre la grande faune et la forêt.

Si la fonction productive de la forêt ne fait pas débat, les chasseurs ont toute légitimité pour participer activement aux côtés des forestiers à l'état des lieux, à la recherche et à la mise en œuvre de solutions favorisant la biodiversité des milieux forestiers.

Les chasseurs, promoteurs d'une chasse durable, ont tout à gagner en s'investissant dans la recherche d'un équilibre harmonieux garant pour les sylviculteurs d'un revenu tiré de la ressource forestière, et pour eux-mêmes d'un exercice de la chasse dans les meilleures conditions.

Le dialogue et la mise en œuvre de mesures de gestion établies sur la base d'un diagnostic partagé de la situation sont cruciales.

La Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor œuvre depuis de nombreuses années pour tisser un lien de confiance et entretenir le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes : propriétaires forestiers privés et publics, administrations, monde de la chasse...

Aujourd'hui une nouvelle étape est franchie ; les outils de diagnostic, les conseils de gestion, adaptés à des contextes variés, fruits d'un travail collaboratif donnent à chacun les clés pour comprendre et agir.

Je veux donc féliciter le président Méhauté et toutes ses équipes – bénévoles comme salariés- ainsi que l'ensemble des partenaires qui ont élaboré ce remarquable document dont le caractère opérationnel n'échappera à personne.

Jean-Pierre POLY
Directeur Général de l'ONCFS

AVANT-PROPOS

Du concept au terrain : une approche concrète et partenariale en vue de la réalisation de l'équilibre sylvo-cynégétique

Parvenir à un équilibre sylvo-cynégétique suppose de définir régulièrement le stade où le développement de la faune sauvage, régulée par la chasse, permet la reconstitution forestière et la régénération naturelle d'une forêt, elle-même en changement par l'action des forestiers.

La formule est donc forcément complexe et suppose de trouver un consensus entre chasseurs et forestiers à partir d'observations et d'échanges, de diagnostic partagé et d'actions réciproques menées avec détermination et ténacité, le tout en dialogue avec les instances en charge de piloter et d'élaborer les plans de chasse.

Aujourd'hui, plus qu'hier, les forestiers doivent répondre à des usages ou des marchés, et tenir compte d'exigences financières, réglementaires, sociologiques et écologiques. La filière forêt-bois est une filière d'avenir à condition de trouver à vendre le fruit d'années d'investissements puis d'assurer la reconstitution des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire, y compris une forte présence d'une faune sauvage, de qualité, donnant de l'intérêt à la pratique d'une chasse variée dans ses modalités, dans son intensité et dans le choix des parcelles chassées, cela tout au long de la saison de chasse.

Depuis trois ans, le Centre Régional de la Propriété Forestière de Bretagne et la Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor ont initié un processus visant à décliner ce concept d'équilibre entre des populations de cervidés et des peuplements forestiers et l'ont expérimenté dans des massifs forestiers. Les échanges avec les acteurs de terrain et les différentes instances forestières et cynégétiques ont permis la réalisation d'un ouvrage, à la fois, guide technique pour mettre en œuvre une démarche partenariale et outil de formation original, pratique et performant.

Ce guide, conçu par Pierre Brossier et Jacky Pallu, prône le retour à un dialogue apaisé permettant, sur la base d'éléments techniques concrets et partagés sur le terrain, d'élaborer un diagnostic, fruit d'un audit de l'organisation de la chasse et de la gestion forestière. C'est aussi un outil pour nourrir l'information des instances en charge des plans de chasse, et pouvoir dialoguer. Ce diagnostic débouche sur l'élaboration d'une stratégie globale et d'objectifs partagés et acceptés par tous. Il permet la mise en œuvre d'un partenariat et d'actions multiples, à engager sans attendre.

Cette méthode, appliquée dans les Côtes-d'Armor, est, plus largement, porteuse d'espoir pour les discussions à venir. En apprenant à se connaître et en échangeant de manière concrète, les forestiers et les chasseurs doivent œuvrer ensemble, à l'aide de cette méthode, à la recherche de l'équilibre sylvo-cynégétique. La cohérence de la gestion cynégétique et forestière, et l'intérêt même de la chasse, n'en seront que meilleurs.

Les forestiers et les chasseurs, engagés dans ce partenariat, en seront les premiers bénéficiaires, à condition de faire évoluer, réciproquement, certaines de leurs pratiques comme il est suggéré dans le dernier chapitre de ce guide.

La forêt, en Bretagne, et ses cervidés remercient les auteurs de ce Guide auquel nous adressons nos félicitations et l'expression de notre haute considération.

Guy de COURVILLE
Président du CRPF de BRETAGNE

Yvon MEHAUTE
Président de la Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor

REMERCIEMENTS

- **Philippe BALLON** pour ses données techniques du départ ; lesquelles ont été le socle de nos travaux,
- **Christophe BAYOU**, pour son soutien sans faille et ses encouragements,
- **Pierre BEAUDESSON, Patrick BLANCHARD et François-Xavier DUBOIS** pour leurs relectures et leurs conseils avisés,
- **Gérard BEDARIDA**, pour ses encouragements réguliers à persévérer dans la conception et la rédaction de ce guide,
- **Jean- Luc BISCH**, pour son aide lors des formations, et l'expérimentation des fiches d'inventaires simplifiés des dégâts en plantation et régénération naturelle de feuillus,
- **Marc BONENFANT**, pour ses conseils avisés et continus durant ces trois années de travail,
- **Thierry BURLLOT**, pour avoir permis le financement de ce guide et sa future diffusion en Bretagne,
- **Guy de COURVILLE**, pour avoir encouragé et permis de prendre le temps nécessaire pour réaliser ces travaux,
- **François DOUGUE**, pour son aide lors des formations, et l'expérimentation des fiches d'inventaires simplifiés des dégâts en plantation et régénération naturelle de feuillus,
- **Olivier DUGUE**, pour son aide lors des formations, et l'expérimentation des fiches d'inventaires simplifiés des dégâts en plantation et régénération naturelle de feuillus,
- **Jean-Luc EON** pour son initiation à l'approche temporelle de la gestion forestière et au partage de sa vision pragmatique de la gestion sylvicole,
- **Charles GOUBERT** pour ses différentes expérimentations en matière d'amélioration de la capacité d'accueil des forêts,
- **Arnaud GUYON**, pour avoir encouragé et permis de prendre le temps nécessaire pour réaliser ces travaux,
- **Guy HERVE** pour son aide à la découverte de l'économie sylvicole et plus particulièrement de la filière résineuse en Bretagne,
- **Mickaël JEZEGOU** pour son aide à l'expérimentation de la fiche d'inventaire simplifié de dégâts en plantation de feuillus et le service Direction Agriculture Espaces Ruraux Naturels du Conseil Départemental des Côtes d'Armor qui a permis le financement de six journées de formation,
- **Sébastien HERMELINE**, pour la présentation « in situ » de ses expérimentations, informations économiques sur les régénérations naturelles, l'expérimentation et la validation de la fiche d'inventaire simplifié des dégâts en régénération naturelle avec des cloisonnements sylvicoles,
- **Christophe LAUNAY**, pour la présentation « in situ » de ses expérimentations, ses informations économiques sur les régénérations naturelles, l'expérimentation et la validation de la fiche d'inventaire simplifié des dégâts en régénération naturelle avec des cloisonnements sylvicoles,
- **Jean-Guy LE CHANU**, pour toutes les expérimentations de protection « artisanale » qu'il a bien voulu tester sur sa propriété,
- **Laurent LE MERCIER** pour ses alertes, ses suggestions dans l'orientation de nos recherches et sa contribution à nos travaux,
- **Bertrand LESSARD**, pour la mise à disposition de sa propriété forestière et du moulin pour la réalisation des formations sur l'équilibre forêt gibier ainsi que pour sa bienveillance malgré nos remarques sur l'entretien des plantations,
- **Yvon MEHAUTE** et toute l'équipe de la fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor pour leur forte implication tout au long de ces années de travail,
- **Véronique MEHEUST**, pour ses encouragements et permettre sa future diffusion dans les Côtes d'Armor,
- **Bertrand MONTHUIR**, pour la présentation « in situ » de ses expérimentations, ses informations économiques sur les régénérations naturelles, l'expérimentation et la validation de la fiche d'inventaire simplifié des dégâts en régénération naturelle avec des cloisonnements sylvicoles,
- **Romain PARDOËN**, pour sa participation à la conception du guide et son aide lors des formations,
- **Mickaël PERENNEZ** pour avoir facilité et organisé les contacts avec le monde de la vénerie,
- **Jean-Pierre POLY**, pour son soutien sans faille et ses encouragements,
- **Jean-François SEGUILLON** pour sa collaboration lors des recherches et de l'étude des dégâts forestiers ainsi que son aide précieuse dans l'organisation des journées de formation,
- **Jean-Michel SOUBIEUX** pour ses retours d'expérience, ses préconisations et la réorientation de nos recherches,
- **Thomas VARQUET** pour son aide lors des formations et ses remarques pertinentes sur les pratiques forestières,
- L'ensemble des personnes qui sont venues assister aux formations sur l'équilibre forêt gibier aux printemps 2015 et 2016.

Introduction

Les relations entre la forêt et le gibier sont complexes, fluctuantes et évolutives : ce n'est pas toujours « un long fleuve tranquille ». Les hommes chargés de mettre en valeur ce patrimoine, qu'ils soient forestiers ou chasseurs, peuvent s'emporter rapidement dès qu'il s'agit de parler d'équilibre. Le débat, quand il existe, est souvent passionnant, mais trop souvent passionné et peu objectif. Le contexte dans lequel évolue la filière forêt bois ainsi que l'avenir de la chasse sont en pleine mutation. Devant ces constats, il devient urgent, de se parler vrai et de mettre en œuvre des actions communes permettant d'améliorer la situation pour que chacune des parties y trouve son compte sans forcément passer par une approche réglementaire.

La fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor, sous l'impulsion de son président, Yvon Méhauté, a compris depuis quelques années l'impérieuse nécessité de rétablir un climat de confiance apaisé pour permettre un dialogue constructif avec le monde forestier. Cette ouverture a permis, en 2011, la signature par l'ensemble des partenaires (Etat, Département, Chambre Départementale d'Agriculture, ONCFS, CRPF, Syndicat des propriétaires forestiers, ONF, FDC, ADCGG) d'un protocole d'accord de gestion et de suivi de l'espèce cerf dans les Côtes d'Armor.

Fort de cette première expérience concluante et devant l'augmentation des surfaces reboisées dans le département, suite à la récolte des peuplements issus des reboisements du Fonds Forestier National, et les risques de conflit avec le monde forestier, Yvon Méhauté après réflexion avec Marc Bonenfant (responsable de l'unité faune flore à la DDTM) a mandaté, en 2013, Jacky Pallu (personne ès qualité, membre de la CDCFS et de l'ADCGG) pour réfléchir à l'élaboration d'une formation qui permettrait aux chasseurs de mieux comprendre les enjeux sylvicoles et de dialoguer avec les forestiers. Il n'était pas possible de faire l'impasse sur le CRPF Bretagne qui a naturellement été associé par l'intermédiaire de Pierre Brossier (ingénieur environnement). C'est la genèse du présent guide.

A partir de septembre 2013, l'ensemble des parties impliquées de près ou de loin dans la gestion forestière et cynégétique au niveau départemental, régional et même national ont été consultées, interrogées, visitées. Ce travail de collecte et de synthèse a abouti à la réalisation d'un diaporama national co-réalisé par le CNPF, l'IRSTEA et l'ANCGG et intitulé « Formation sur l'équilibre forêt gibier ». Une des premières formations a eu lieu en mars 2015, dans le Morbihan à Ploërdut. Au printemps 2016, quatre formations ont été co-organisées par la FDC, l'ADCGG, le CRPF Bretagne et l'ONF dans les Côtes d'Armor avec le soutien du Conseil Départemental ; grâce à ces sessions, 150 personnes, chasseurs et forestiers, ont été formés. Elles ont surtout permis aux chasseurs et aux forestiers d'échanger ensemble sur le terrain, notamment en appliquant la fiche d'inventaire simplifié des dégâts forestiers.

Cette formation initiale a aussi permis aux forestiers et aux chasseurs de mieux se connaître et d'appréhender les contraintes qui s'imposent aux uns et aux autres. Elle a ouvert la voie à une série de constats sans forcément apporter des solutions pour remédier aux problèmes identifiés.

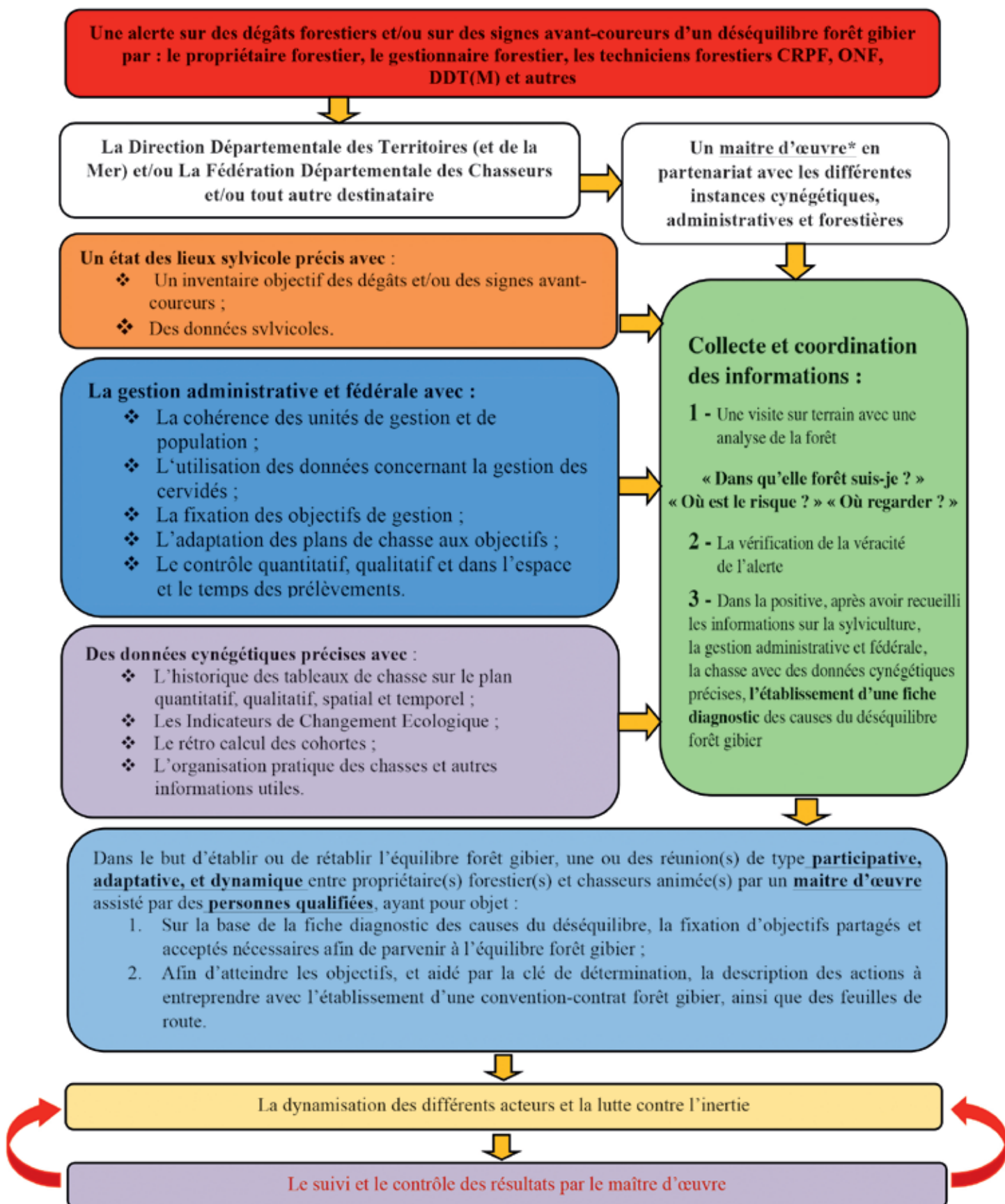
L'étape suivante a été la réalisation de ce guide pratique, fruit de trois années de réflexion et de consultation des auteurs. Ce guide, qui résulte également de leurs expériences et de celles de tous leurs partenaires, veut être une démarche « adaptative » pour établir ou rétablir un équilibre forêt gibier. Cette démarche passe par :

- la réalisation d'un état des lieux des « trois familles » : les instances administratives et fédérales, la chasse, la forêt,
- l'élaboration d'un diagnostic partagé et accepté par l'ensemble des parties,
- la fixation d'objectifs débouchant sur des actions à entreprendre sans délais et un partenariat à engager.

Enfin, quelques pistes d'amélioration des pratiques sont proposées aussi bien en matière de gestion forestière que d'organisation de la chasse. Elles visent à favoriser le retour à une situation qui permette, dans la plupart des cas, la régénération des forêts sans avoir recours aux protections artificielles tout en assurant la chasse de cervidés en bonne santé.

I. LA DÉMARCHE GLOBALE

I-1. Le schéma de la démarche à suivre afin d'établir ou de rétablir l'équilibre forêt-gibier



Le degré de formalisme est à adapter à la complexité de la situation

*mot dont la définition figure dans le lexique

II. UN ÉTAT DES LIEUX

II-I - LES INSTANCES ADMINISTRATIVES

La gestion administrative et fédérale avec :

- La cohérence des unités de gestion et de population ;
- L'utilisation des données concernant la gestion des cervidés ;
- La fixation des objectifs de gestion ;
- L'adaptation des plans de chasse aux objectifs;
- Le contrôle quantitatif, qualitatif et dans l'espace et le temps des prélèvements.

II-I.1. Identification et organisation des territoires de chasse et gestion de la faune sauvage

Une étroite collaboration entre instances administratives et fédérales est indispensable pour gérer objectivement les populations de grand gibier et adapter les plans de chasse. Elles doivent s'appuyer sur des éléments objectifs pour décider.

Il est de la responsabilité des instances administratives et fédérales de vérifier :

- La validité des droits de chasse*,
- La cohérence des territoires de chasse à l'aide de la cartographie sous SIG,
- L'adaptation à l'espèce et la cohérence des unités de gestion* et de population*,
- Que l'objectif de gestion de ces unités de population ou de gestion soit bien déterminé (stabilisation, augmentation, diminution) puis partagé et accepté par l'ensemble des détenteurs de plan de chasse du secteur,
- Que la gestion des unités de population, tout particulièrement lorsque cette dernière est à cheval sur plusieurs départements, soit bien identique de part et d'autre de la limite administrative,
- Que la détermination des différents plans de chasse soit en cohérence avec l'objectif de gestion de chaque unité et équitable entre les différents détenteurs,
- La fiabilité des Indicateurs de Changement Ecologique et autres éléments nécessaires à la bonne gestion des populations de grand gibier.



La communication et le retour d'information sous forme de réunions de restitution sont essentiels pour la bonne appropriation et acceptation des objectifs.

*Où se trouve le risque de déséquilibre forêt gibier ?
et pour quelles raisons ?*

7 - Faut-il mettre en place un système de contrôle des réalisations effectives ?

6 - Les réalisations des plans de chasse sont-elles conformes aux objectifs sur les plans quantitatif et qualitatif en ce qui concerne les animaux mais également dans l'espace et dans le temps ?

5 - Nos propositions de plans de chasse à M. le Préfet sont-elles conformes aux objectifs de gestion pour permettre l'équilibre forêt gibier sur tous les territoires et en particulier sur les zones à risque dans le respect de l'article L 425-4 du code de l'environnement ?



FDC 22

DDTM 22

1 - Disposons-nous d'un faisceau d'indices pertinents et suffisants pour nous permettre de gérer correctement les populations de cervidés ?

2 - Les délimitations des unités de gestion ou de population sont-elles en concordance avec les zones sur lesquelles vivent les espèces et sont-elles d'une surface adaptée ?

3 - Les gestions départementales sont-elles en cohérence lorsque les unités de population sont à cheval sur plusieurs départements ?

4 - Les surfaces des territoires des demandeurs de plan chasse sont-elles adaptées pour permettre des attributions et des réalisations conformes avec les objectifs de gestion ?
Devons-nous les encourager à un regroupement ?

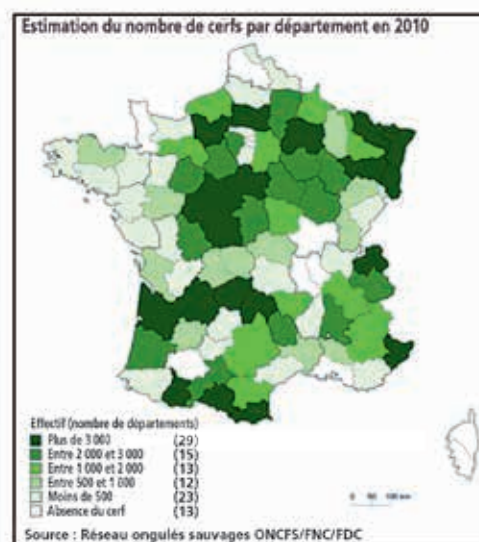
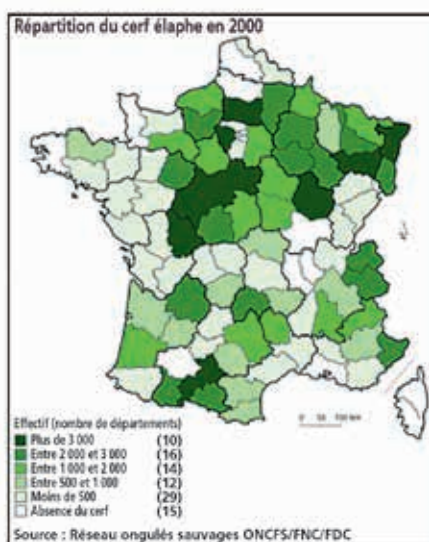
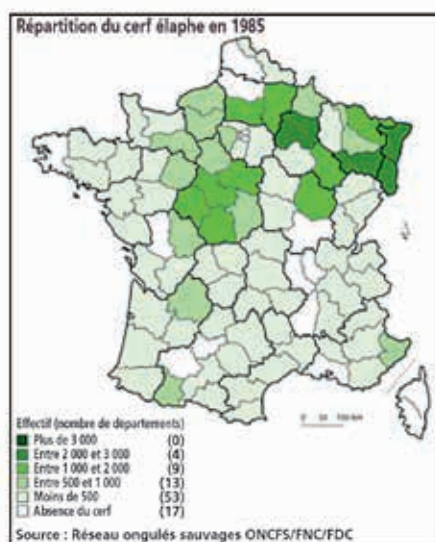
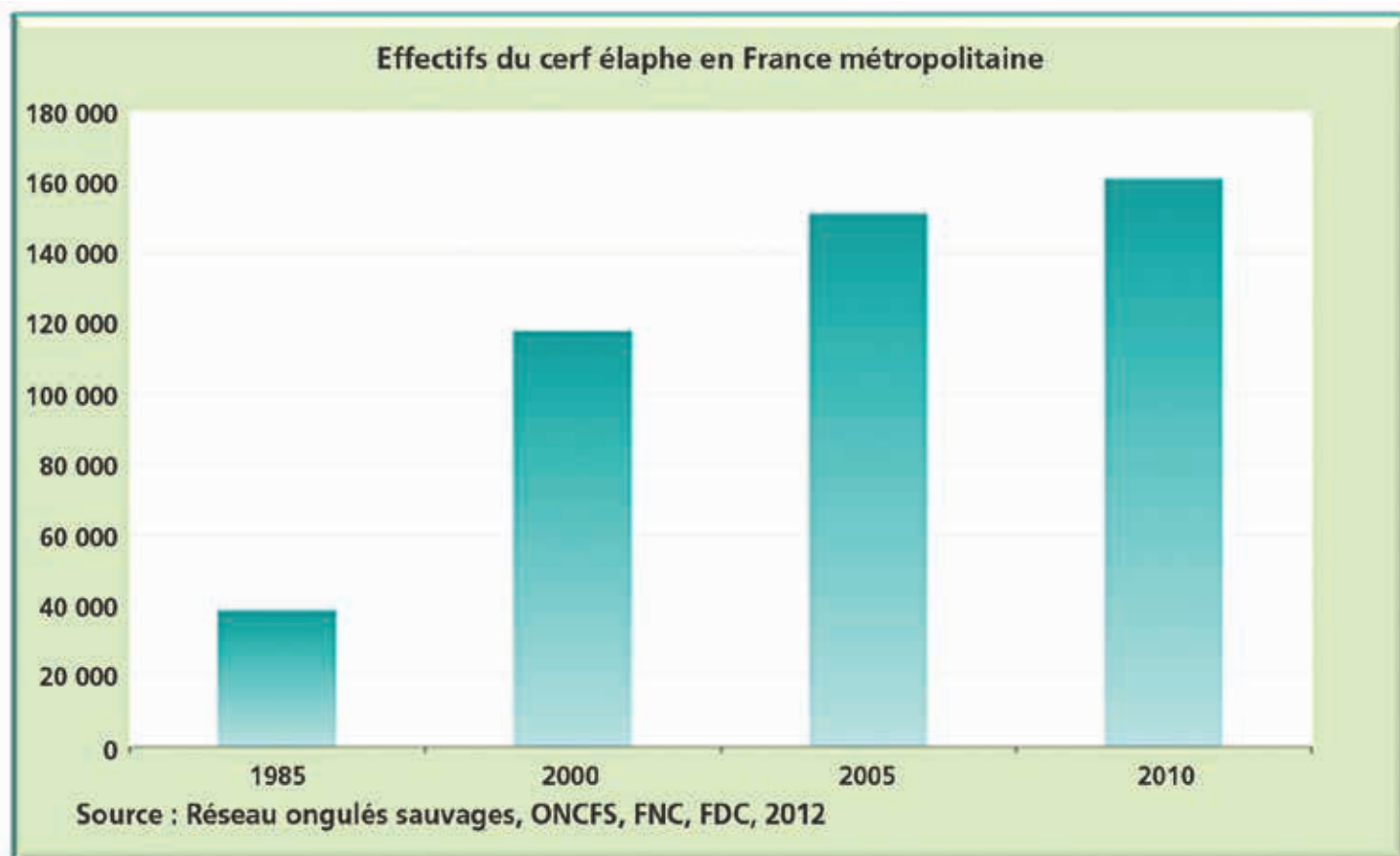
II-2 - LA CHASSE

II-2.1. Evolution du grand gibier

La restauration spectaculaire des populations de grand gibier au cours des 30 dernières années s'est traduite par une conquête spatiale de nouveaux territoires notamment dans le sud de la France et une augmentation des densités.

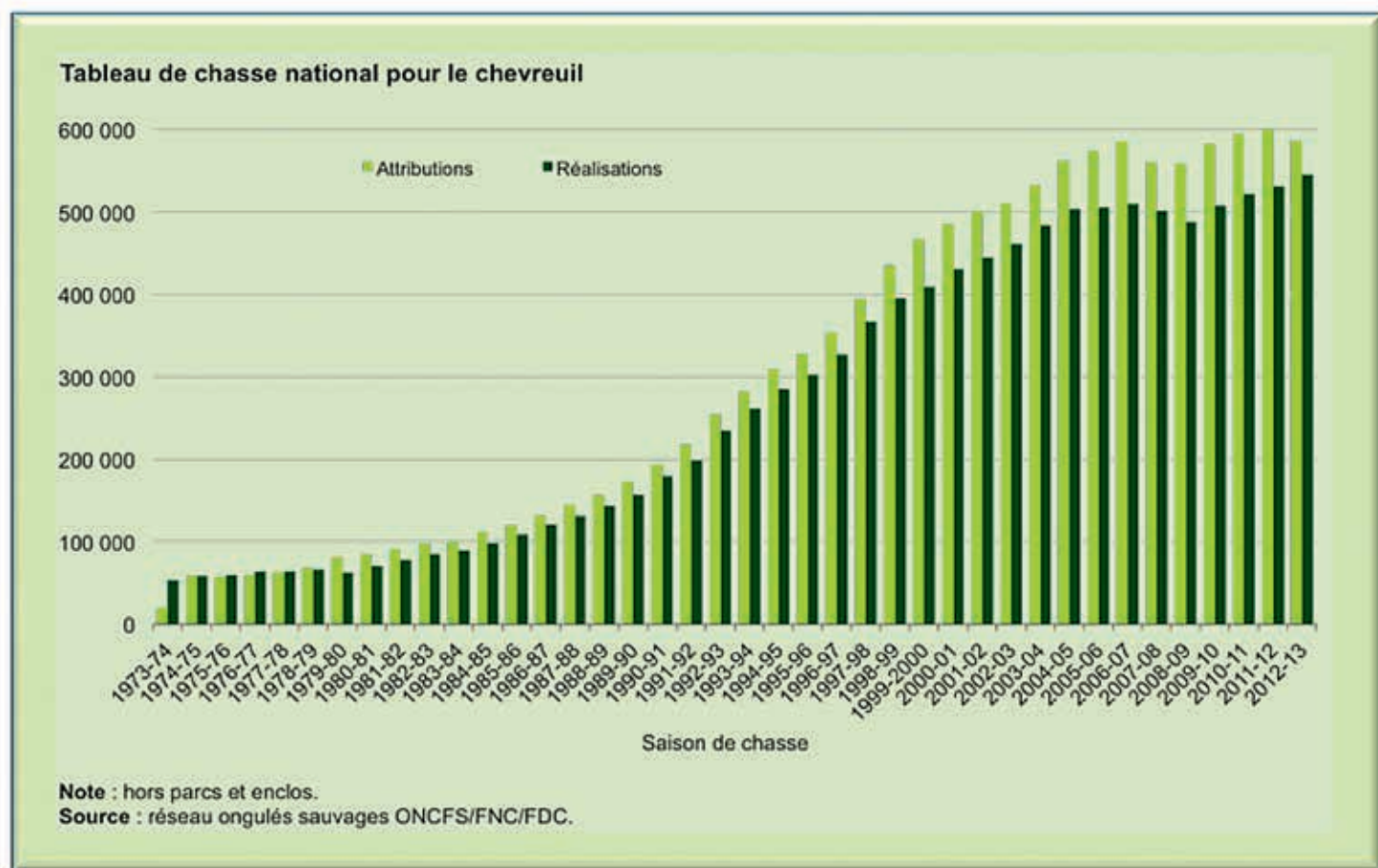
Evolution du cerf élaphe : effectifs et répartition

La conquête spatiale se poursuit dans la moitié sud tandis que les densités sont stabilisées dans la moitié nord avec des variations sinusoïdales des effectifs dans chaque massif. La croissance des populations s'infléchit.



Evolution du chevreuil

Le chevreuil a conquis tout le territoire métropolitain, à l'exception de la Corse. Il faut maintenant le gérer correctement. Les effectifs sont affectés par les canicules et le réchauffement climatique.



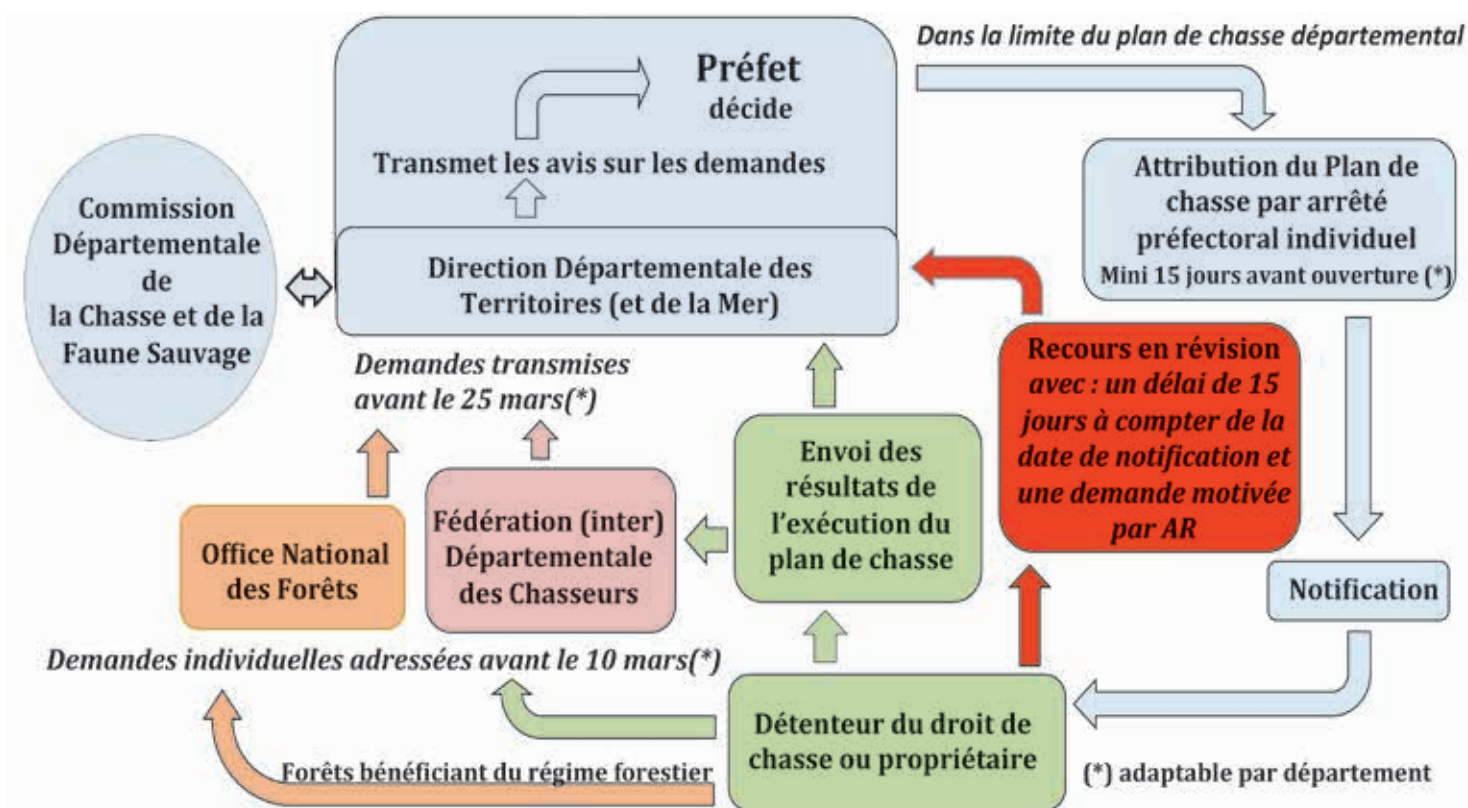
Chevrette au gagnage dans une plantation d'Epicéa de Sitka

II-2.2. Les données cynégétiques

Des données cynégétiques précises avec :

- L'historique des tableaux de chasse sur le plan quantitatif, qualitatif, spatial et temporel ;
- Les Indicateurs de Changement Ecologique ;
- Le rétro calcul des cohortes ;
- L'organisation pratique des chasses et autres informations utiles.

Le plan de chasse



La loi de 1963 instaure le plan de chasse facultatif. Il devient obligatoire en décembre 1978 pour le cerf, le daim, le mouflon et le chevreuil. Au vu du bilan de la période précédente et des éventuels comptages, des Indicateurs de Changement Ecologique, des retro-calculs des cohortes etc. sur le territoire, l'unité de gestion ou de population, la demande peut être présentée soit par le détenteur du droit de chasse, soit par le propriétaire ou son mandataire. Une règle : le plan de chasse doit toujours être fixé et élaboré en concertation entre toutes les parties. Il est attaché au territoire et non au titulaire de l'arrêté d'attribution. L'arrêté individuel indique dans tous les cas, les prélèvements minima et maxima applicables au territoire concerné ainsi que les tirs d'été réalisables.

Correctement utilisé à partir de bases fiables et d'objectifs prédéterminés, le plan de chasse est un excellent outil pour permettre d'établir ou de rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique.

La connaissance de l'historique des prélèvements (nombre, mâle, femelle, jeune et période) sur le territoire et sur l'unité de population ou de gestion est un élément clé indispensable pour améliorer le pilotage de la gestion.

Un exemple de démarche intéressante à mettre en œuvre pour assurer l'équilibre forêt gibier lors de l'élaboration des plans de chasse



Les Indicateurs de Changement Ecologique

La brochure réalisée par l'ONCFS : « Vers une nouvelle gestion du grand gibier : les Indicateurs de Changement Ecologique* » et les 14 fiches techniques (seules 10 concernent le cerf ou le chevreuil) présentant ces indicateurs pourront utilement être consultées.

<http://www.oncfs.gouv.fr/IMG/pdf/Brochure ICE BD.pdf>

http://www.oncfs.gouv.fr/IMG/pdf/ICE_fiches_techniques_n1_a_14_2015.pdf

Le tableau ci-dessous récapitule les indicateurs validés à ce jour pour les espèces cerf et chevreuil.

Espèces	Abondance des populations	Performance des individus	Pression exercée sur le milieu
Chevreuil	<ul style="list-style-type: none"> - Indice Kilométrique Pédestre (IKP) - Indice Kilométrique Voiture (IKV) 	<ul style="list-style-type: none"> - Masse Corporelle des faons/chevrillards (MC) - Longueur de la Patte Arrière des faons/chevrillards (LPA) - Longueur de la Maxillaire Inférieure des faons/chevrillards (LMI) - Chronologie d'Apparition des Incisives (CAI) 	<ul style="list-style-type: none"> - Indice de Consommation (IC) - Indice d'Abrouissement (IA)
Cerf	Indice Nocturne (IN)	<ul style="list-style-type: none"> - Masse Corporelle des faons (MC) - Taux de Gestation des Femelles (TGF) - Longueur de la Mâchoire Inférieure des faons (LMI) - Longueur des Dagues des daguets (LD) 	

L'expérience acquise sur le domaine du Bois Landry (voir pages 60 à 62) indique que le "taux de fécondité" chez la chevrette est un excellent indicateur (sur ce domaine) de l'état d'équilibre de la population avec son milieu. C'est celui qui a réagi le plus vite à un « retour à la normale » permettant le renouvellement des chênaies de ce massif sans recours à des protections artificielles.

D'une manière générale - dans les populations en déséquilibre par rapport à leur milieu d'accueil - la masse corporelle, la longueur de la mâchoire inférieure et celle de la patte arrière diminuent chez les jeunes tandis que le taux de gestation des femelles chute également. Pour peu que les chasseurs soient un peu organisés et rigoureux, ce sont des indicateurs facilement récupérables car « il suffit juste de faire parler les morts » prélevés à la chasse.

Concernant les indices d'abondance et de pression exercée sur le milieu, il faut d'avantage de moyens humains et financiers. C'est une donnée importante à prendre en compte car la valeur de ces ICE n'est intéressante que si elle est rigoureusement suivie dans le temps. C'est la tendance donnée qui renseigne sur l'évolution et non la valeur brute. Elle ne doit d'ailleurs jamais être comparée d'un massif à un autre. Le suivi d'une batterie de ces ICE permet de fournir dans le temps, un faisceau d'indices pour aider à la décision.

Lorsque ces indices sont mis en œuvre, il faut absolument s'engager à les suivre sur le long terme et respecter cet engagement. Faute de quoi, il devient impossible de savoir où l'on va. Le partenariat chasseur/forestier est également très important si l'on souhaite une implication des deux parties (IN réalisé en commun par exemple).

Les rétro-calculs des cohortes concernant l'espèce cerf

Une cohorte est un ensemble d'individus de la même espèce nés durant la même période de reproduction et sur la même unité de population.

Le rétro calcul des cohortes consiste à « faire parler les animaux morts », c'est-à-dire à déterminer, soit par lecture directe du nombre de dents chez les jeunes animaux, soit par une coupe de la première molaire, l'année de naissance des animaux prélevés ou retrouvés morts. Ensuite, ces animaux sont encodés verticalement sur un tableau à double entrée correspondant à la saison de chasse (verticale) et à leur année de naissance (horizontale). Pour connaître le nombre faons nés une année donnée et déjà morts, on lira le tableau de gauche à droite.

Ainsi sur le tableau ci-dessous 51 faons nés en 2010 sont déjà morts. A ce chiffre, il suffit d'ajouter le reliquat estimé d'animaux toujours en vie - ce dernier sera approché en prenant comme base de référence d'une part le nombre de biches et d'autre part le nombre de faons et de hères comptabilisés durant les comptages de fin d'hiver - et on obtient un nombre que l'on peut comparer a posteriori avec le nombre d'animaux prélevés la même année. Enfin connaissant le taux d'accroissement de la population (33 % dans une population en équilibre qui peut néanmoins varier), on en déduit la population présente avant naissance.

Cette méthode fournit des données précieuses pour la visualisation et la correction d'éventuelles dérives par rapport aux objectifs de gestion.

Rétro calculs des cohortes sur une unité de population																												
Nombre animaux prélevés chaque saison de chasse du 1er juillet au 30 juin															Rétrocalcul des cohortes pour une population en <u>équilibre</u> populationnel													
Années de naissance	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	Reliquat estimé	Nombre de naissance	Accroissement théorique	Estimation population avril	Attributions	Réalisations	% réalisations	Cerfs	Daguets	Biches	Faons et hères	
	2009	22	4	12	5	2	3	3										5	56	33%	170	72	62	86%	18	2	20	22
2010		21	9	3	8	4	6										8	59	33%	179	72	65	90%	15	5	24	21	
2011			24	2	0	7	7										10	50	33%	152	69	65	94%	18	3	20	24	
2012				18	6	12	5										15	56	33%	170	69	50	72%	12	3	17	18	
2013					19	7	4										25	59	33%	179	66	54	82%	15	2	18	19	
2014						16	6										32	54	33%	164	60	54	90%	15	5	18	16	
2015							17										40	57	33%	173	60	50	83%	13	2	18	17	
2016																												
2017																												
	JCB				Bichette ou Daguet							3 ^{ème} année					4 ^{ème}			5 ^{ème}			6 ^{ème}				7 ^{ème}	

NB : pour la saison 2015-2016, 2 animaux nés avant 2009 ont été prélevés (50 prélevés au total - 48 prélevés et nés de 2009 à 2015).

L'analyse post mortem à partir des mandibules

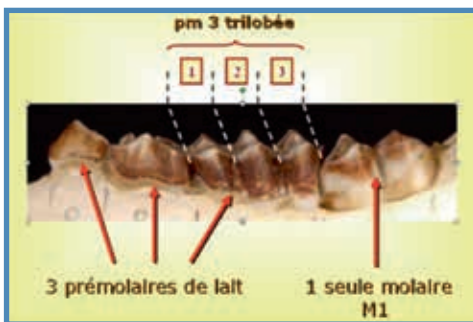


L'analyse des mandibules

L'identification de l'âge est simple jusqu'à 30 mois puisqu'il y a disparition des dents de lait et apparition des dents définitives. Au-delà, soit on examine l'usure de la table dentaire pour trier des classes d'âge (méthode approximative), soit on détermine avec précision l'âge de l'animal par l'examen des couches de cément de la première molaire (méthode de Mitchell avec une précision de 90%).

La méthodologie de la lecture dentaire

Détermination directe de l'âge jusqu'à 2,5 ans

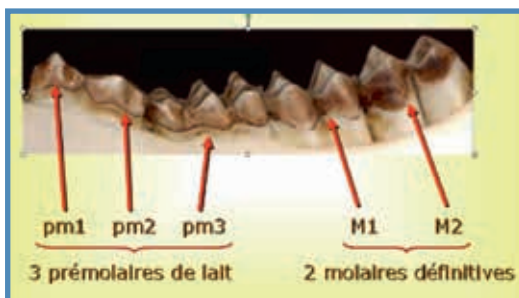


4 DENTS :

3 PM + 1 M

=

animal dans sa première année,
de plus de 6 mois
(hère ou faon)

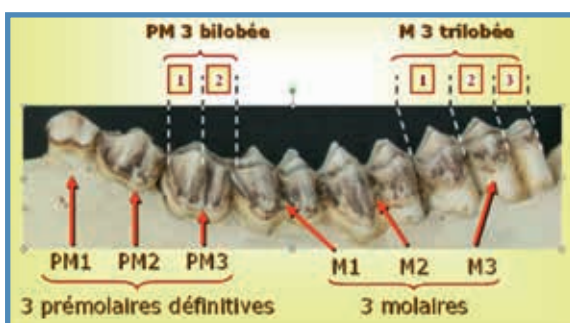


5 DENTS :

3 PM + 2 M

=

animal dans sa deuxième année
(bichette ou daguet)



6 DENTS :

3 PM + 3 M

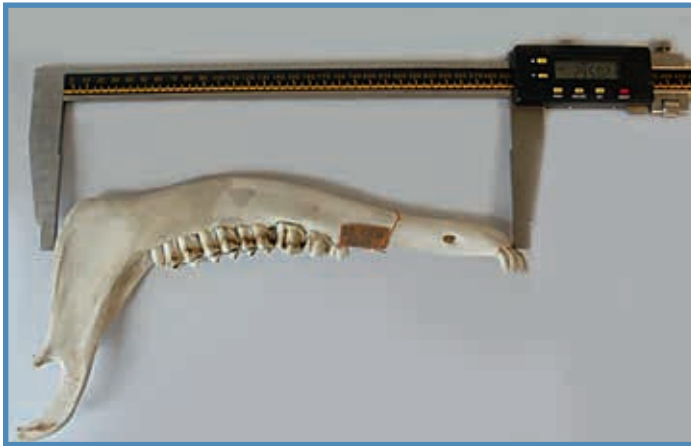
=

dentition définitive

=

animal dans sa troisième année
(biche ou cerf appelé "2^{ème} tête")

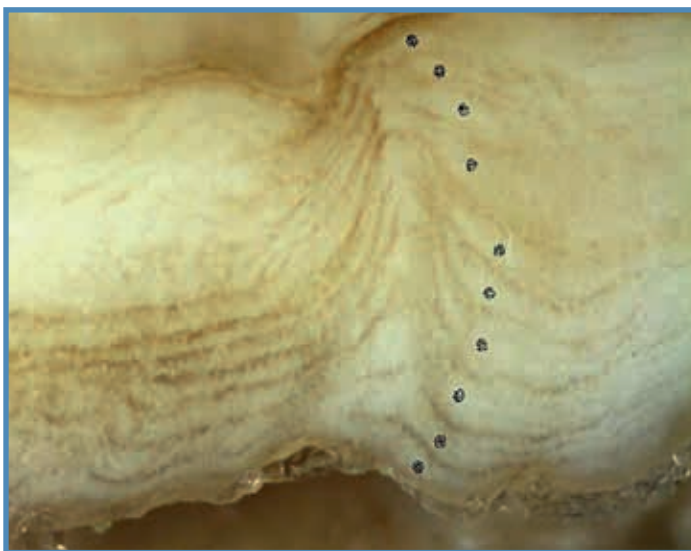
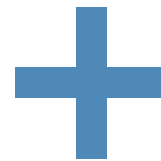
Au delà de 2,5 ans : découpe dentaire



1 - Mesure de la longueur de la mâchoire avec un pied à coulisse



2 - Lecture au microscope



3 - Dénombrement des couches de ciment



Examen de l'alternance des couches de ciment :

Couche claire = période de croissance estivale. Couche foncée = période hivernale.

"Il est indispensable que les Fédérations Départementales des Chasseurs mettent à disposition et partagent les informations dont elles disposent afin d'améliorer le diagnostic et donc le pilotage des unités de population et/ou de gestion".

II-2.3. L'organisation de la pratique de la chasse

A tir ou à courre, collectifs ou individuels, avec ou sans chiens, avec une arme à feu ou un arc, les modes de chasse du grand gibier sont, en France, nombreux et variés. Les techniques et leurs rituels reflètent la diversité culturelle et géographique de notre pays. Il convient de les perpétuer car, d'une part ces modes ont tous leur raison d'être, et d'autre part **ils permettent de respecter les exigences biologiques des espèces et d'atteindre les objectifs de gestion.**

Devant la nécessité de réguler les populations de grand gibier sur les zones à risque et leurs pourtours, le choix des lieux, des périodes, et des modes de chasse sera essentiellement orienté dans cet objectif.

La chasse en battue

La battue est le mode de chasse le plus pratiqué en France. Au moyen d'une équipe de rabatteurs ou traqueurs marchant en ligne et de chiens, l'action de chasse consiste à mettre sur pied des animaux dans leur lieu de reposée et de les pousser vers des tireurs postés en ligne autour de l'enceinte. On peut opérer un ou deux passages en ligne (contre-battue). La battue peignée consiste à faire croiser dans l'enceinte deux groupes de rabatteurs marchant l'un vers l'autre.

La chasse à tir aux chiens courants

Au moyen d'un équipage de chiens courants appuyé par un ou des piqueux*, l'action de chasse consiste à mettre sur pied un animal dans son lieu de reposée et à le pousser vers des tireurs postés en ligne ou près des passages habituels.



La meute de griffons fauves de Bretagne prête à être découplée

La poussée

La poussée silencieuse, dérivée de la battue, s'effectue avec peu de tireurs et très peu de rabatteurs, sans chien, sans cri. Les tireurs qui doivent être compétents dans la reconnaissance des animaux, sont placés près des passages habituels, à bon vent, avec un large champ visuel et protégés de la vue des animaux. Les pousseurs, qui connaissent parfaitement les enceintes et les remises de la faune, avancent lentement en faisant le minimum de bruit nécessaire pour lever le gibier et le mettre en mouvement.

L'approche et l'affût

Les techniques individuelles et silencieuses regroupent la chasse à l'approche et la chasse à l'affût. Elles se pratiquent sans chien. L'emploi d'une arme rayée (équipée de préférence d'une lunette de tir) est obligatoire. Approche et affût s'associent, se complètent parfois : une approche peut précéder ou prolonger une séance d'affût, ou inversement.

L'approche consiste en une marche lente et silencieuse accompagnée de fréquents arrêts pour regarder et écouter. Il s'agit de s'immerger dans un monde sauvage sans être perçu, entendu ou vu.

L'affût est une méthode de chasse statique. Le chasseur attend le passage du gibier ou son apparition près des endroits les plus régulièrement fréquentés par la faune. L'affût se pratique au sol ou plus couramment du haut d'un mirador. Le but est de découvrir la plus grande étendue de terrain possible et de se mettre hors de vue et d'odorat.

La chasse à l'arc

C'est une chasse de contact dans laquelle les distances de tirs sont nécessairement très courtes et qui nécessite de posséder parfaitement les techniques d'affût et d'approche. La chasse à l'arc peut se pratiquer sur des territoires identiques à ceux sur lesquels se pratique la chasse à la carabine, mais elle peut également se pratiquer sur des territoires périurbains exigus où la chasse à la carabine pourrait être proscrite.

La vènerie

Elle consiste à rembucher*, attaquer, poursuivre et forcer un animal sauvage avec une meute de chiens d'ordre créancés* pour chasser une espèce précise. Technique de prélèvement très ancienne, la vènerie met en œuvre un principe fondamental qui est la base de tous les équilibres au sein de la nature : la confrontation entre espèces. Toute la chasse repose sur la meute. Le seul fil qui relie constamment l'animal chassé aux chiens est la voie (la trace olfactive que l'animal laisse derrière lui). Les règles de vènerie rendent cette chasse peu destructrice.

La recherche du grand gibier blessé

Le meilleur tireur a blessé ou blessera. Le devoir du chasseur est de tout faire pour tuer net et bien. Dans le doute il s'abstient. S'il blesse, il devra tout mettre en œuvre pour retrouver l'animal. Entre 10 et 20 % des animaux tirés sont blessés. Le seul fait de vouloir éviter des souffrances à un animal doit être une motivation suffisante pour tous les chasseurs.

*Une recherche couronnée de succès
pour ce rouge de Bavière*



L'entraînement

Chasser avec un arc, un fusil ou une carabine, s'entraîner très régulièrement au stand est une obligation pour tous les chasseurs. Il faut être capable de placer correctement sa balle ou sa flèche.



Centre de Tir de Botsay à Glomel



Le pas de tir



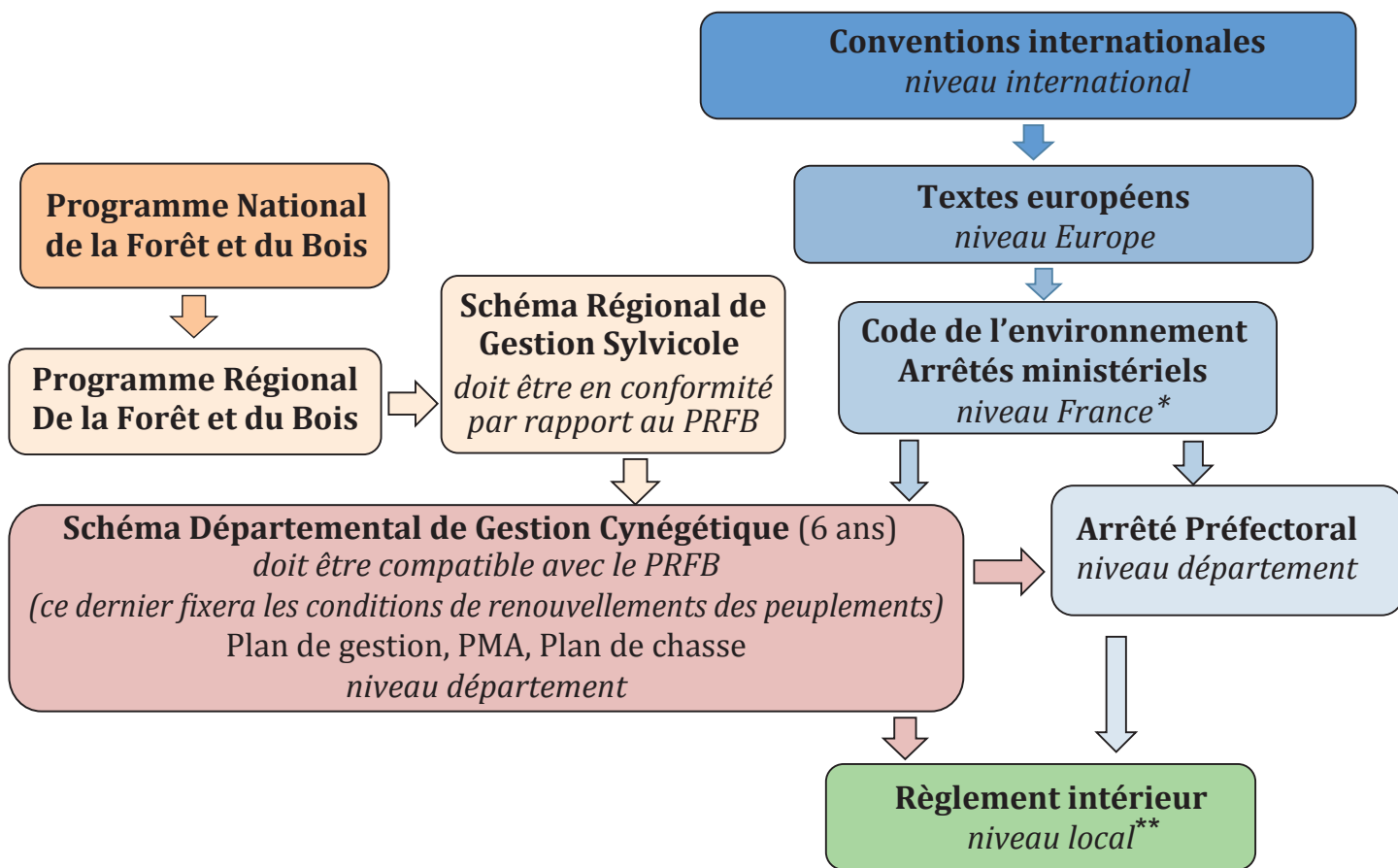
Le sanglier courant

Comment chassons-nous et comment allons-nous devoir chasser ?

Dans l'obligation d'établir ou rétablir l'équilibre forêt gibier, l'organisateur de chasse va - en fonction de la complexité de la situation - être confronté à un dilemme qui est de poursuivre avec son équipe le mode de chasse habituel - souvent cadré par un nombre limité de jours de chasse - et la nécessité d'assurer les prélèvements imposés par le plan de chasse. Il s'ajoute à cela un cadrage par le biais d'une convention ou contrat sylvo-cynégétique et une feuille de route. L'organisateur de chasse devra bien avant le début de la saison de chasse s'interroger sur l'adaptation de son mode et de son calendrier de chasse avec ces nouvelles responsabilités. Très souvent, cette nouvelle donne l'obligera à adopter une méthode de chasse plus meurtrière et/ou organiser, en parallèle au mode habituel, un second mode de chasse. L'objectif principal va être d'assurer les prélèvements en nombre, en qualité, dans le temps et dans l'espace, tout particulièrement sur les zones à risque. Il devra notamment veiller aux dégâts comportementaux en organisant éventuellement des tirs d'été toujours sur les zones à risque ou à proximité de celles-ci. La rigueur et la précision, n'excluent pas le plaisir !

L'organisation de la chasse en France

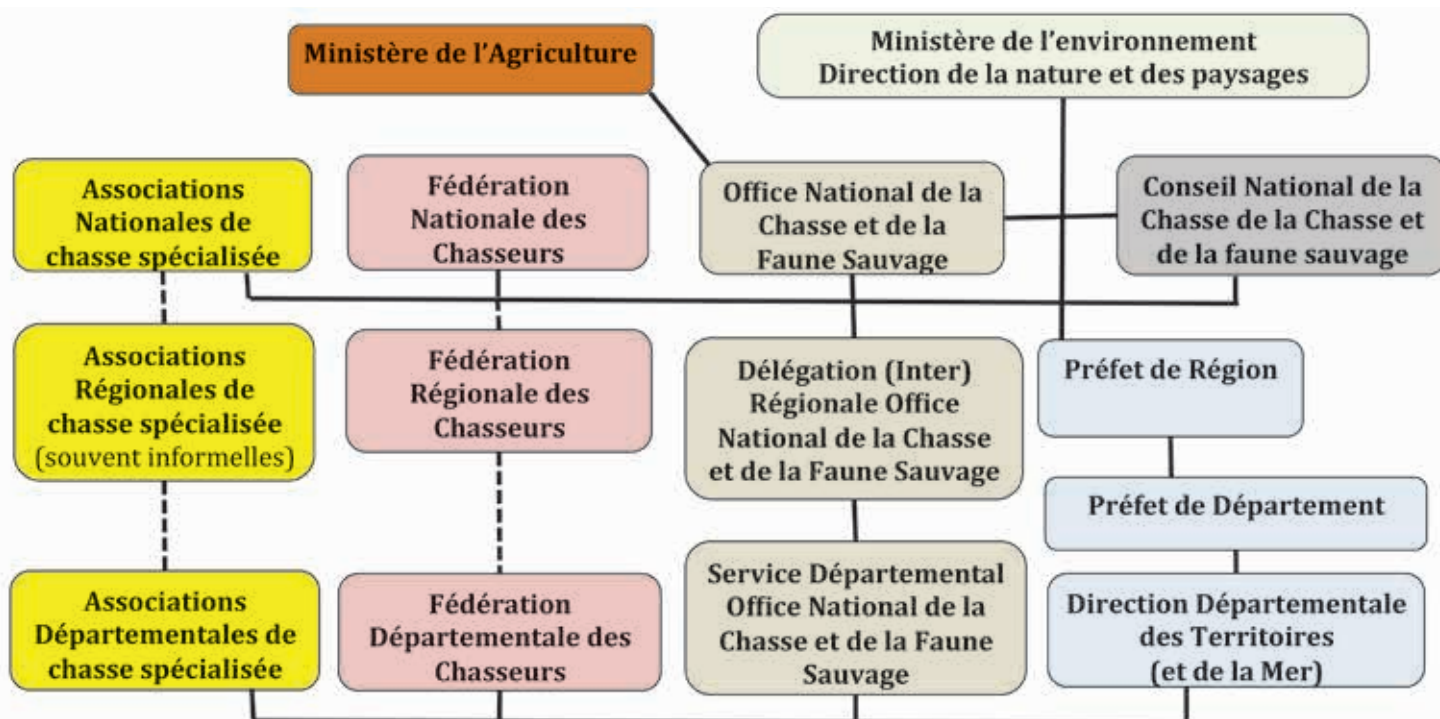
Le cadre réglementaire de la chasse



* Dans le cadre de la commission régionale de la forêt et du bois, il est prévu la création d'une commission paritaire sylvo-cynégétique régionale. (elle sera en charge d'identifier : les zones à problème (points rouges) et d'élaborer un plan d'action régional)

** Les ACCA* devront recueillir l'avis des propriétaires forestiers lors de la préparation de leurs demandes de plan de chasse et devront inscrire leurs modalités de chasse dans leurs règlement

Organisation territoriale de la chasse



Les instances départementales liées à la chasse

L'Office National de la Chasse et de Faune Sauvage :

Assure en priorité une mission de police ; Apporte également un appui technique et recueille des données sur l'état de la faune sauvage et ses habitats.

Les Fédérations (inter)départementales des chasseurs

- Sont des associations de droit privé, chargées de missions de service public, avec des statuts fixés réglementairement ;
- Représentent les intérêts de la chasse et des chasseurs au niveau local ;
- Concourent à la lutte contre le braconnage et à la gestion de la faune sauvage et de ses habitats ;
- Favorisent l'amélioration des territoires de chasse,
- Promeuvent une meilleure gestion technique de la chasse ;
- Conduisent des actions de prévention des dégâts de gibier et assurent l'indemnisation des dégâts de grand gibier aux cultures ;
- Elaborent un schéma départemental de gestion cynégétique, approuvé par le préfet ;
- Organisent la formation à l'examen du permis de chasser.

Les Associations de chasse spécialisée

Sont associées aux travaux des Fédérations, force de propositions

Les Préfets de département :

- Arrêtent les dates d'ouverture et de clôture générales de la chasse ;
- Arrêtent les dates de fermeture spécifiques ;
- Fixent la liste des animaux classés nuisibles dans les départements et leur modalités de destruction ;
- Arrêtent les plans de chasse ;
- Créent et assurent le suivi des réserves de chasse et de faune sauvage ;
- Assurent le contrôle des fédérations (inter) départementales des chasseurs
- Agréent les associations communales de chasse

En général les Préfets s'appuient sur :

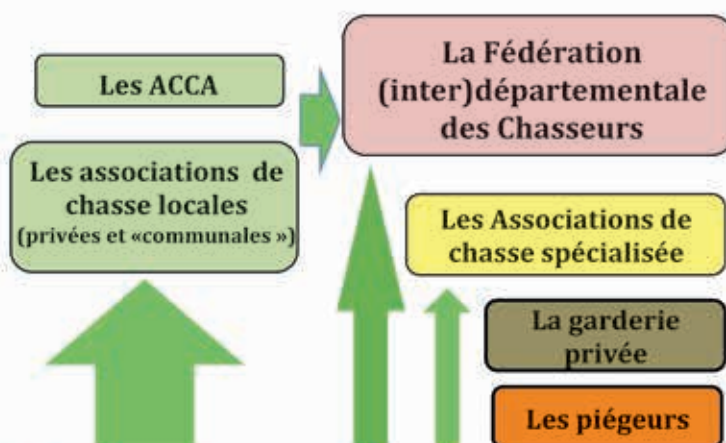


Les Directions Départementales des Territoires (et de la Mer)

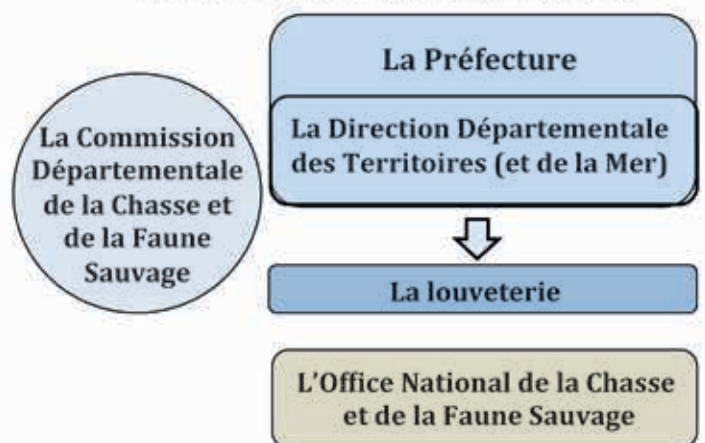
Ils sont les services déconcentrés du ministère en charge de l'écologie et celui de l'agriculture pour les questions relatives à la chasse

La structure départementale de la chasse

Le système associatif cynégétique



L'Etat et ses services déconcentrés



Le(s) chasseurs
Droit de chasser

Les territoires de chasse

Le(s) propriétaire(s),
Droit de chasse

Les zones de non chasse ou en déshérence cynégétique totales ou partielles

Les chasseurs de grand gibier

Demain : moins nombreux mais plus compétents et plus performants



Le nombre de chasseurs est en baisse constante depuis les années soixante-dix. Cette baisse est notamment liée à la raréfaction du petit gibier. De nombreux chasseurs se sont reconvertis dans la chasse du grand gibier. Afin d'assurer les prélèvements nécessaires à l'équilibre forêt gibier, il est fondamental d'améliorer la compétence et la performance du monde de la chasse.

LES INTERROGATIONS DU DÉTENTEUR DU DROIT DE CHASSE OU DE L'ORGANISATEUR DE CHASSE :

*Pour assurer l'équilibre forêt
gibier, il faut s'interroger !*

10 – Participons-nous activement aux mesures des ICE, à la transmission des données biométriques (os longs et autres éléments) émanant des animaux prélevés, aux instances administratives et fédérales ?

1 - Notre méthode, notre mode, et notre planning de chasse vont-ils nous permettre d'atteindre nos objectifs de prélèvements ?

9 - Avons-nous contrôlé l'ensemble des tirs et effectué les recherches nécessaires par un conducteur avec un chien de sang ?

2 - Un seul mode de chasse suffit-il pour assurer les prélèvements du plan de chasse ?

8 - Les prélèvements sont-ils en équilibre populationnel suivant les règles ou les objectifs ?

3 - Nos chasseurs ont-ils durant l'inter saisons contrôlé le réglage de leur(s) arme(s) et se sont-ils entraînés au tir sur sanglier courant ?

7 - Exerçons-nous l'action de chasse sur la totalité de la forêt ?

4 - Pratiquons-nous efficacement et suffisamment l'action de chasse sur les zones à risque et leurs pourtours ?

6 - Notre pression de chasse est-elle en équilibre avec le voisinage ?

5 - Les frottis de chevreuil sont une cause du déséquilibre et avons-nous réalisés suffisamment de prélèvement en tirs d'été ?



II-3. - LA FORÊT

II-3.1. Enjeux sylvicoles

Un état des lieux sylvicole précis avec :

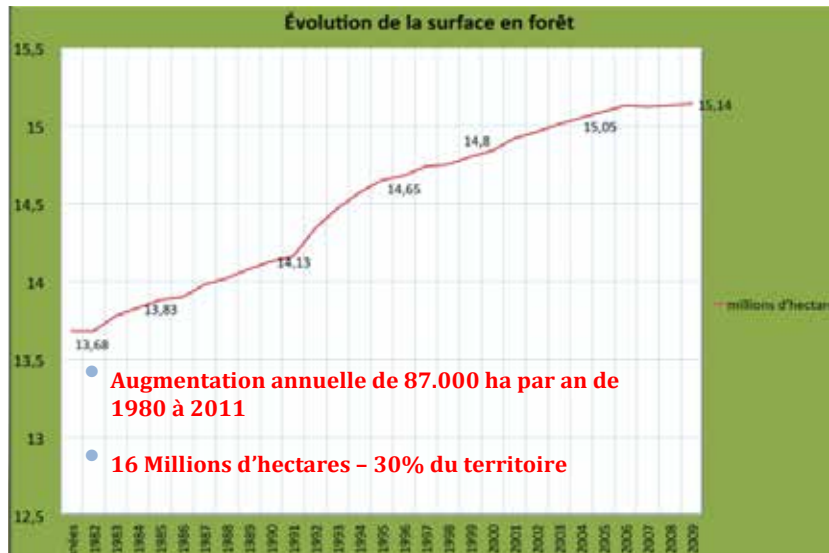
- Un inventaire objectif des dégâts et/ou des signes avant-coureurs ;
- Des données sylvicoles.

Les grands traits de la forêt en France métropolitaine

Au cours des siècles passés, la forêt française a évolué. C'est depuis 1827, année de la promulgation du Code Forestier, que ses surfaces ont eu tendance à augmenter. La gestion forestière d'alors ne visait qu'à préserver la ressource et éviter le pillage en forêt ; seule la fonction de production était prise en compte. La demande en bois de "feu" notamment était très importante.

La Loi d'Orientation Forestière (LOF) de 2001, a consacré, comme mode de mise en valeur des forêts françaises, la **gestion forestière durable et multifonctionnelle**. Depuis lors, les forestiers et leurs partenaires ont dû prendre en compte, à la fois, la fonction de production (de bois notamment), ainsi que les fonctions environnementales (protection des ressources en eau, de la biodiversité, fixation du carbone...) et sociales (accueil du public en forêt, chasse...) des forêts.

Aujourd'hui, pour faire face aux enjeux économiques - deuxième poste de déficit de la balance commerciale alors que la France possède l'une des forêts les plus diversifiées et importantes d'Europe en surface - aux enjeux environnementaux (préservation de la biodiversité, de la ressource en eau, raréfaction des matières premières...) et aux enjeux climatiques (changement climatique, accentuation des perturbations, stockage du carbone...), la filière forêt bois est dans une phase de mutation et de restructuration importante.

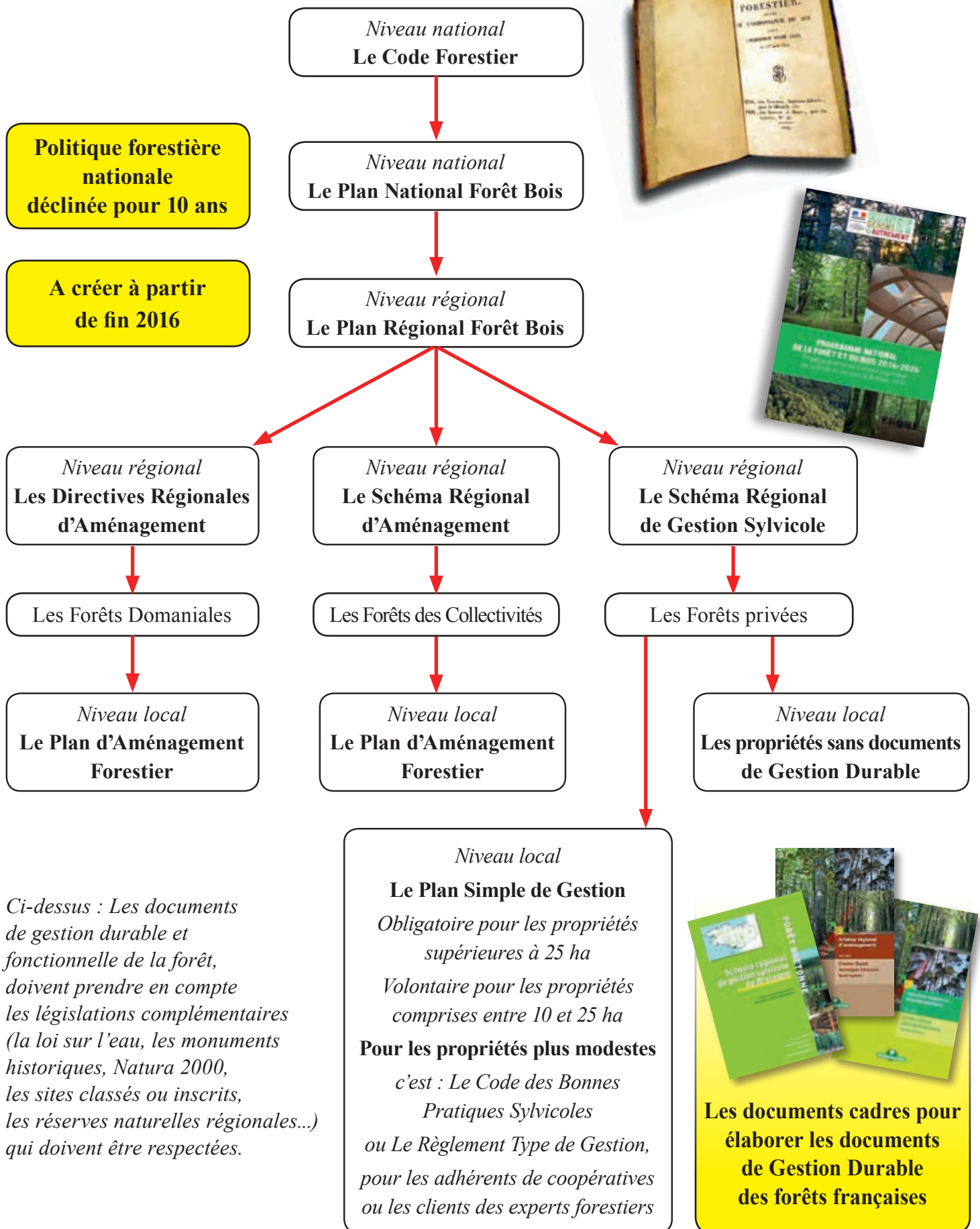


Le Plan National Forêt Bois (PNFB*), adopté le 8 mars 2016 (par le Conseil supérieur de la forêt et du bois présidé par le Ministre de l'agriculture et de la forêt), donne les grandes orientations de la politique forestière nationale pour les dix prochaines années. Il vise à développer les synergies entre la forêt et l'industrie, notamment en adaptant les sylvicultures pour mieux répondre aux besoins des marchés. Ces derniers sont actuellement orientés, aux deux tiers, vers l'utilisation et la valorisation de bois résineux.

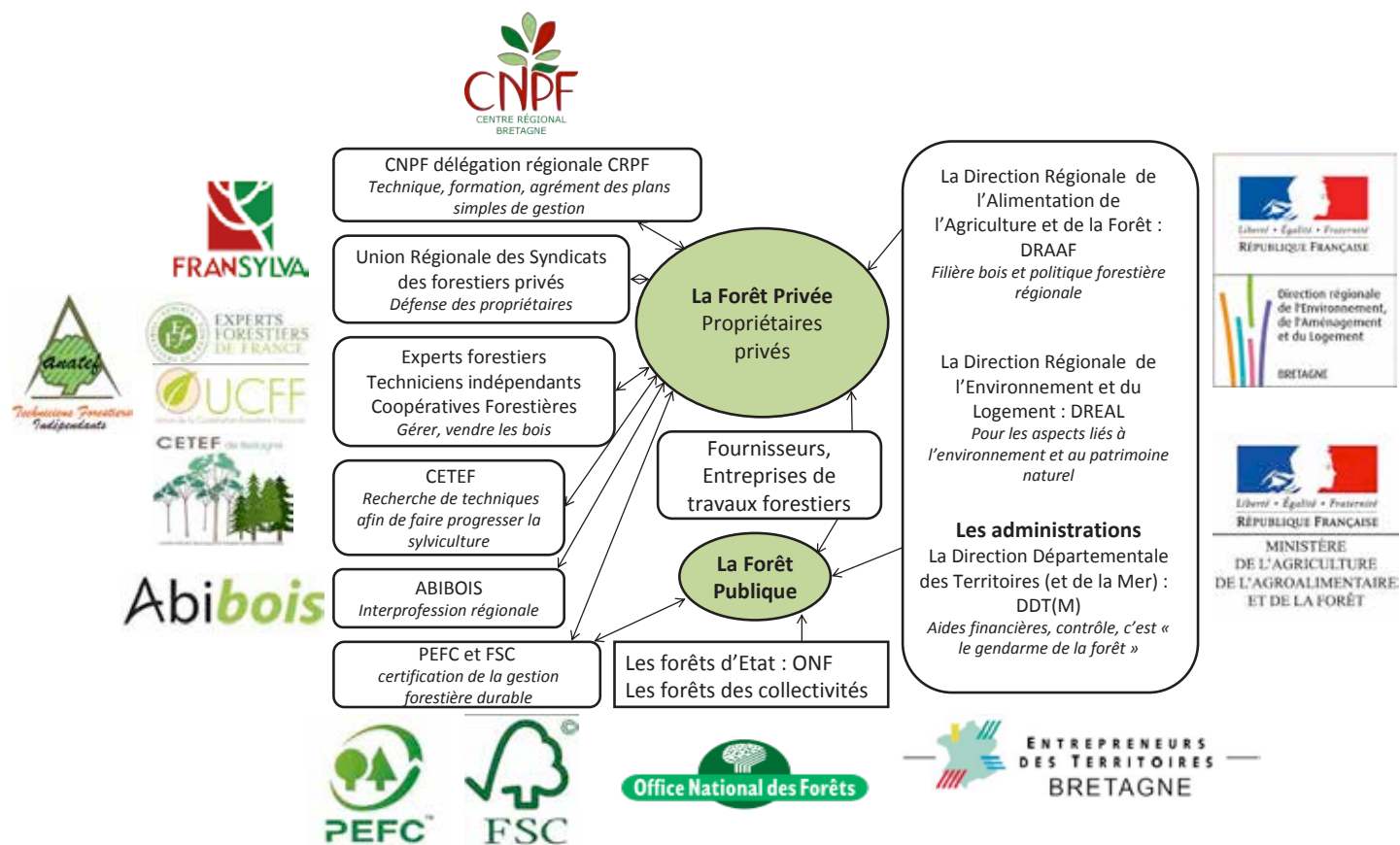
L'ensemble des actions transversales envisagées stimuleront le renouveau industriel de la filière. D'ici deux ans, ce plan sera décliné en des programmes régionaux de la forêt et du bois adaptés à chacune des 11 régions françaises. Avec cette nouvelle organisation, la filière forêt bois, déjà génératrice d'environ 440 000 emplois directs et indirects compte, au cours des prochaines décennies, participer à la création de nouveaux emplois de qualité et de valeur, ancrés dans le territoire français.

L'organisation de la forêt en France

Le cadre réglementaire et les différents documents de gestion durable :



Les principaux intervenants en forêt



Un propriétaire dynamique venant de passer le gyrobroyeur dans une plantation en laissant une bande de recru en bordure des plants.

II-3.2. Evaluer le contexte forestier de son territoire

La forêt française a pour principales caractéristiques d'être privée pour $\frac{3}{4}$ de ses surfaces, morcelée puisque 3,5 millions de propriétaires se partagent 16 millions d'hectares, feuillue (plus de 70% des surfaces) et vieillie (d'après les données de l'IGN*, plus 30 millions de m³ sont capitalisés tous les ans en forêt). Cette photographie reflète pourtant des situations bien différentes.

Qu'en est-il dans le massif où les forestiers, les chasseurs et leurs partenaires, se posent des questions ?

Sur le massif, le territoire de chasse, il convient de se poser un certain nombre de questions et d'y répondre. L'idéal est de procéder de manière collégiale et participative pour que chacun apporte son information et son point de vue.

Quel est le contexte local ?

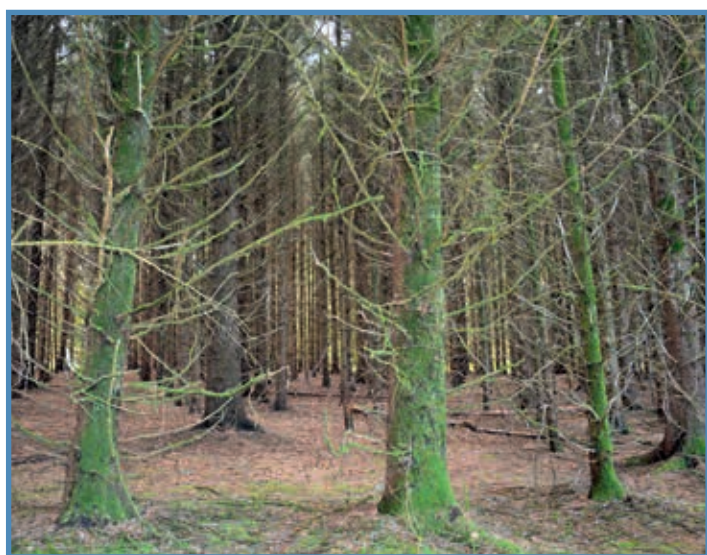
La gestion forestière est-elle dynamique (mise en œuvre du programme des coupes et travaux planifiés dans le document de gestion durable*, interventions visibles dans la forêt) ou conservatrice (peu d'actions sylvicoles, de rares interventions : quelques coupes modestes) voire absente (aucune intervention visible) ?



Peuplement régulièrement éclairci



Peuplement jamais éclairci



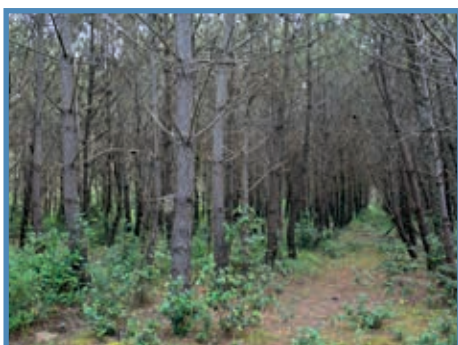
Futaie régulière jamais éclaircie inhospitalière



Mélange futaie taillis en cours d'éclaircie

Quel est le mode de gestion ?

La forêt est gérée en futaie* régulière (sur une parcelle, les arbres ont approximativement le même âge et donc la même grosseur). Les peuplements à risque sont facilement identifiables. Il s'agit des jeunes stades de développement : semis* ou plantation, fourré* et gaulis*.



Futaie régulière de Pin maritime au stade semis, au stade amélioration (à éclaircir d'urgence) et au stade adulte

La forêt est gérée en futaie irrégulière (sur une même parcelle, se côtoient des arbres d'âges et donc de grosseurs variables pouvant aller du jeune semis à l'arbre adulte mature bon à récolter). Les jeunes arbres sont localisés de manière diffuse sur l'ensemble des parcelles. Ils sont isolés les uns des autres et donc plus vulnérables à la dent du gibier.



Futaie irrégulière dans un ancien mélange futaie-taillis



Futaie irrégulière de Sapin pectiné et Douglas

La forêt est gérée en taillis, c'est au moment de la coupe à blanc et lors de la repousse des rejets que le peuplement est le plus sensible à la dent du gibier.



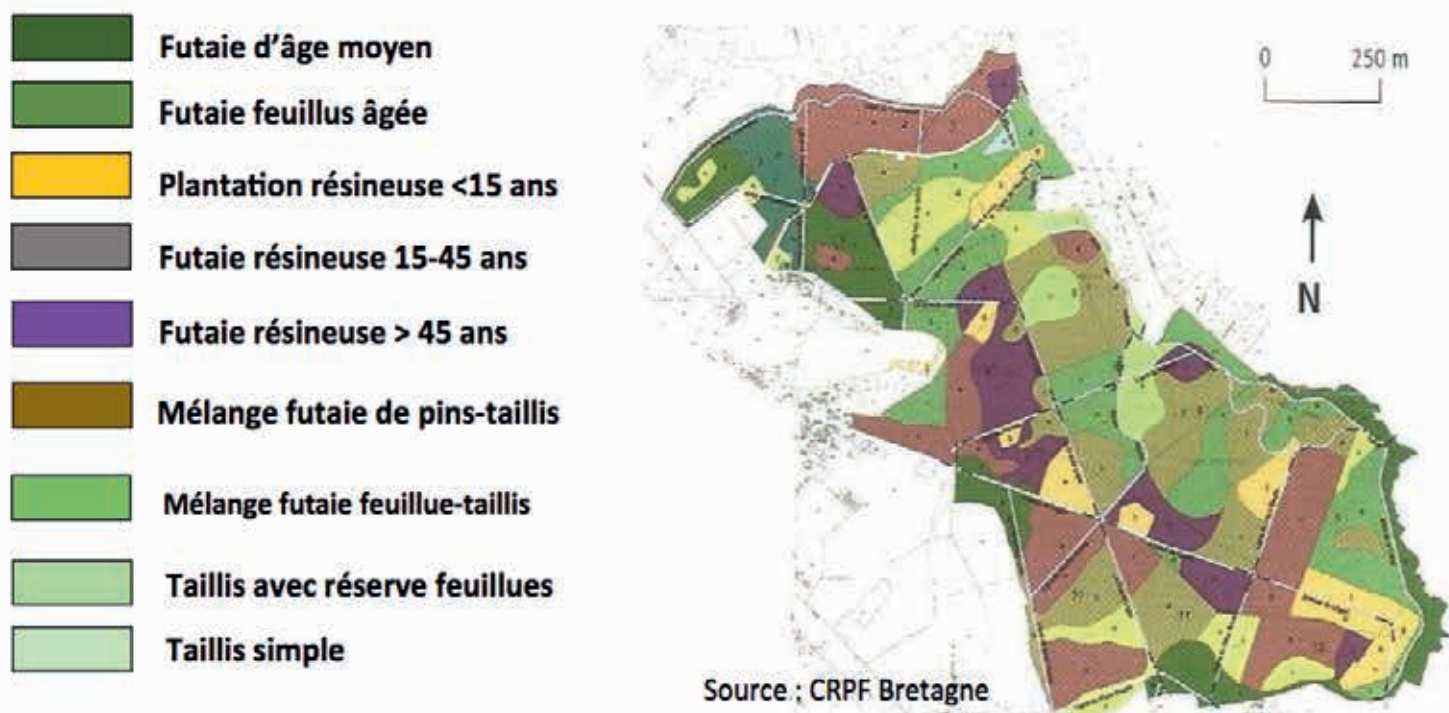
Coupe de taillis de Châtaignier

La forêt est gérée en mélange futaie taillis, en fonction des choix de gestion du propriétaire forestier, le risque sera sur les semis, les rejets ou les deux à la fois.



Exemples de mélange futaie taillis feuillus et de mélange futaie taillis résineux

Le massif est-il « en équilibre sylvicole » ? Présente-t-il une diversité d'essences forestières (feuillus, résineux) et de peuplements de régime*, de traitement* et d'âge, variés ?



Exemple de forêt présentant une diversité d'essences forestières et de peuplements intéressants pour le forestier et les cervidés.

Une forêt, proche de « l'équilibre sylvicole » est un atout pour tenter d'obtenir un équilibre évolutif sylvo cynégétique, c'est-à-dire qu'elle doit comporter en traitement régulier un équilibre des surfaces des peuplements des différentes classes d'âge (1/3-1/3-1/3) : des jeunes (les peuplements régénérés ou plantés), des adolescents (les peuplements en amélioration), des adultes (les peuplements proches de la récolte) et des mûrs (peuplements directement récoltables).

Les forêts gérées en traitement irrégulier doivent comporter de la régénération naturelle, ou des enrichissements localisés par plantation, diffus et régulièrement répartis sur l'ensemble du massif. Ce n'est pas toujours chose aisée à réaliser !

Les coupes forestières ont-elles été faites « dans l'ordre » ?

La planification des coupes et travaux dans le document de gestion durable a-t-elle bien pris en compte la présence des cervidés ?

Aujourd'hui, les massifs forestiers présentent généralement de belles populations de cervidés. Dans ce contexte, il faut commencer à intervenir dans des peuplements en amélioration dits « hors risques » afin de créer des zones de gagnage « de détournement » avant d'entamer le renouvellement de peuplements arrivés à maturité. Si le sylviculteur fait l'inverse, il expose fortement ses régénérations aux risques de dégâts. Il faut parfois discuter avec ses voisins pour anticiper de futurs problèmes.



Ouverture de cloisonnement d'exploitation dans un jeune peuplement résineux et dans un mélange futaie taillis feuillu. C'est une solution favorable à la fois à la faune et à la gestion durable de la forêt.

Quels sont les peuplements à risque ?

S'ils existent, quelle proportion du massif occupent-ils ? Où faut-il regarder ?

Les peuplements sensibles aux dégâts de gibier sont plutôt des peuplements présentant de jeunes arbres. Il s'agit des régénérations*, qu'elles soient naturelles ou artificielles (reboisement), en plein (futaie régulière) ou diffuse (futaie irrégulière), des boisements de terre (semis ou plantation) et des recépages de taillis. Il est également important d'anticiper la création de futurs peuplements à risque, de demander à augmenter la pression de chasse et les prélèvements dans ce secteur, en amont (quelques années) de la mise en régénération. Des fiches de déclaration de plantation existent (voir annexe 1 p 64) et permettent de connaître et d'anticiper la création de futures zones à risque.



Semis de Pin maritime



Recépage de taillis de Châtaignier



Régénération diffuse de Chêne rouvre



Plantation de Chêne rouvre



Régénération naturelle de Chêne rouvre



Régénération naturelle d'Epicéa de Sitka



Reboisement en Epicéa de Sitka

Dans les massifs avec présence de grands cervidés (cerf et biche), les peuplements à risque et les arbres mutilés peuvent être plus âgés en relation avec les dégâts comportementaux. Ceux-ci peuvent être générés par les mâles en lien avec leur besoin de frotter leurs bois à certaines périodes de l'année mais également avec leur tendance à écorcer les bois pour s'auto vermifuger.

Quelles sont les essences « objectif* » ?

Ce sont celles sur lesquelles le sylviculteur* fonde ses espoirs et qui à terme alimenteront la filière bois pour être valorisées notamment en palette (emballage), en charpente (bois construction), en huisserie*, en tonneau (bois d'œuvre)... Tous ces bois valorisés dans des usages nobles participent à la lutte contre les changements climatiques en séquestrant et stockant du carbone, mais également en se substituant à l'utilisation de matériaux plus énergivores et dépendants de la ressource carbone fossile.

Les essences objectif ne doivent pas être confondues avec les essences d'accompagnement, lesquelles servent à éduquer, gagner les essences objectif, voire à faciliter l'intégration paysagère du (re)boisement.

*Régénération naturelle d'Epicéa de Sitka (essence objectif)
accompagnée de Bouleau et de Pin sylvestre
(essences d'accompagnement)*



**Comment le forestier travaille-t-il dans ses peuplements à risque ?
A-t-il bien pris en compte la présence des cervidés ?**

Dans les régénérations naturelles, il est indispensable de les cloisonner sinon elles deviennent des parcelles refuges où les animaux stationnent en permanence. Ils s’y sentent à l’abri, protégés. Comme ils doivent assouvir en journée une partie de leurs besoins vitaux, ils se nourrissent et peuvent commettre des dégâts importants et localisés. Le cloisonnement les oblige à circuler d’avantage tout en leur préparant des zones de gagnage intéressantes. De plus, en fauchant, on favorise l’herbe et on rajeunit le couvert ligneux et semi-ligneux.



Exemple de régénérations naturelles cloisonnées feuillues et résineuses

Les plantations sont-elles réalisées dans le recru et dégagées avec une méthode appropriée (proscrire les dégagements en plein et systématiques) ?

Pour limiter l’accès direct aux plants par les cervidés et leur offrir d’autres sources de nourritures, il est préférable de planter dans le recru même si cela complique la gestion ultérieure. Il est indispensable de ne dégager que la tête des plants « en cône inversé ».



Plantation résineuse réalisée dans le recru



*Dégagement uniquement de la tête du plant
le pied reste caché dans la végétation*



Plantation feuillue réalisée dans le recru



Dépressage de Chêne assurant une protection physique des brins favorisés



Ce qu'il faut absolument éviter :



Dégagement en plein sur la ligne et plantation en plein découvert sur terrain nu : « le repas est servi »

Ai-je bien pris en compte la présence du grand gibier lors de l'élaboration du programme sylvicole ?

11 - Le programme sylvicole est-il communiqué à l'organisateur de chasse ?

10 - L'amélioration de la capacité d'accueil est-elle correctement appliquée ?

9 - La méthode de dépressage assure-t-elle une protection des brins favorisés ?

8 - Lors des dégagements une bande de recru est-elle conservée en bordure des plants ?

7 - Les dégagements sont-ils réalisés en interligne ?

6 - Des cloisonnements sylvicoles existent-ils dans les régénérations naturelles ?

1 - La forêt est-elle en équilibre sylvicole ?
La gestion est-elle dynamique ?

2 - Y-a-t-il des signes avant-coureurs de déséquilibre ?

3 - La chronologie des travaux forestiers permet-elle d'offrir une nourriture et des tiges à frotter hors risque ?

4 - La régénération, le semis, la plantation ont-ils une surface supérieure au minimum requis ?

5 - Les essences très appétentes sont-elles plantées dans le recru, ou avec répulsif, ou avec une protection ?

II-3.3. Identifier les dégâts forestiers occasionnés par le grand gibier

Les dégâts sont des atteintes portées aux arbres forestiers de production (essence objectif), avec une intensité et/ou selon une répétition entraînant un préjudice économique. Ils peuvent obliger à recourir à des moyens de protection onéreux et/ou à remplacer les plants détruits. Ils peuvent conduire à des déprédations* massives entraînant à terme une baisse de la qualité des bois produits, voire le non respect des obligations de reconstitution dans les 5 ans des peuplements après leur exploitation.

Les dégâts sont liés à la biologie des cervidés et sont de deux natures : les dégâts **d'origine alimentaire** (abrouissement, écorçage) et les dégâts **d'origine comportementale** (frottis) qui sont le fait des mâles, « seuls » porteurs de bois.

Abrouissements



Abrouissement sur Pin maritime



Rejets de Châtaignier abrouitis



Abrouissement sur Chêne rouvre et Douglas

Niveau d'appétence des plants de quelques essences

Faible	Epicéa de Sitka, Aulne glutineux, Bouleau, Hêtre
Moyen	Douglas, Mélèze, Pins, Châtaignier
Fort	Chênes rouvre et pédonculé, Merisier, Chêne rouge d'Amérique, Sapin pectiné

Enfin, la période de sensibilité des plants dure jusqu'à ce que le bourgeon terminal de l'arbre soit hors d'atteinte des animaux, soit 1,50 m pour le chevreuil et 2 m pour le cerf, ce qui correspond à environ 5 ans pour un résineux et 8-10 ans pour un feuillu.

Les abrouissements sur des plants de feuillus ont plutôt lieu au printemps, lors du débourrement de la végétation, après la période de repos végétatif. Les résineux, eux, sont d'avantage consommés en hiver, en période de disette alimentaire. La sensibilité des essences à l'abrouissement, et donc leur appétence, sont très variables : les feuillus en général et le douglas sont très prisés. Il faut noter que l'alimentation diurne des cervidés cause plus de dégâts que l'alimentation nocturne car les animaux se nourrissent au plus près des remises et dortoirs.

Écorçages



L'écorçage est principalement causé par les grands cervidés (cerf, daim) en période de repos végétatif (décembre à mars) et lors de la montée de sève (mai et juin). Il permettrait entre autres aux cervidés de s'auto vermifuger grâce aux tanins. Les essences écorcées se caractérisent par une écorce lisse et peu épaisse (châtaignier, hêtre, épicéa commun...). La durée du risque est longue (parfois plus de 30 ans).

Frottis



Frottis sur Epicéa de Sitka



Frottis sur Douglas



Le frottis, c'est par ce moyen que les mâles « marquent » leur territoire de manière olfactive et visuelle. Les chevreuils commencent à marquer leur territoire dès février et ce, jusqu'à la période du rut, en juillet. Les cerfs commencent plus tardivement en saison : en juillet août quand ils frayent* leur bois, et surtout pendant le rut en septembre octobre. La sensibilité des essences aux frottis est très variable : les feuillus à bois tendre et les résineux odorants dont le Douglas sont très recherchés. La période de sensibilité des plants dure jusqu'à ce que l'arbre ait atteint un diamètre à « hauteur de bois » de 3 cm pour le chevreuil et de 25-30 cm pour le cerf.

Les incidences de ces dégâts sont préjudiciables pour la rentabilité économique des investissements des forestiers :

- La consommation des pousses terminales des plants entraîne des pertes de croissance en hauteur, ce qui induit un allongement de la période de régénération et des coûts supplémentaires concernant les dégagements,
- l'abroustissement augmente les risques de mortalité des plants et semis. Il peut conduire à l'appauvrissement de la diversité des essences forestières constituant le futur peuplement, et même entraîner l'échec de la régénération,
- l'abroustissement de la pousse terminale modifie l'architecture des plants et semis provoquant le développement de fourche et donc l'obligation de tailler pour retrouver une dominance apicale et un futur fût unique,
- les frottis et écorçages provoquent des mutilations et arrachages d'écorce entraînant des plaies, sources d'entrée de parasites (champignons), qui parfois ne cicatrisent jamais. Le bois est altéré (coloration, destruction des propriétés mécaniques) et impropre aux usages les plus nobles et les plus rémunérateurs.

Conséquence d'un écorçage sur épicéa :



Coupe "radiale" du tronc au niveau de la blessure :

- coloration liée à des champignons,
- présence de fentes internes.

Bille de pied non valorisable en bois d'œuvre.



Epicéa écorcé

Pour avoir davantage d'information sur les préjudices économiques subis, le lecteur pourra consulter la plaquette réalisée sur ce thème par l'interprofession Alsacienne Fibois : <http://www.fibois-alsace.com/UserFiles/File/Plaquette-Chasse-BD.pdf>

II-3.4. Savoir évaluer objectivement les dégâts

Dans le cadre de la réalisation de la « Formation sur l'équilibre forêt-gibier », les trois partenaires que sont le CNPF*, l'ANCGG* et l'IRSTEA* ont élaboré une grille d'évaluation fixant des seuils de dégâts et reposant sur une symbolique connue et reconnue de tous : le feu tricolore.



-**Au rouge**, il est déjà trop tard : il convient de rapidement mettre en œuvre des actions correctives, le peuplement et l'investissement sont en péril. Cette grille ne s'applique pas pour les essences associables souvent plantées en enrichissement (merisier) ni pour les essences plantées à densité définitive (peuplier, noyer).

A l'orange, il convient de sérieusement réfléchir à ce que l'on doit faire car il est possible de basculer dans le rouge.

Au vert, tout va bien.



Le taux de tiges « objectif » endommagées par les cervidés et non viables, **est inférieur à 15%**

Un plant viable est un plant de bonne vigueur et bonne rectitude

Les dégâts sont épars

Bon état général des animaux



Le taux de tiges « objectif » endommagées par les cervidés et non viables, **est supérieur à 15% et inférieur à 25%.**

Les dégâts sont importants

Attention au risque de passer au stade rouge

Bon état général des animaux



Le taux de tiges « objectif » endommagées par les cervidés et non viables **est supérieur à 25 %.**

Les dégâts sont très importants.

Les animaux sont affaiblis avec de faibles masses corporelles et peu de naissances.



Inventaire des dégâts dans une plantation résineuse et dans une régénération naturelle feuillue.



II-3.5. Un outil : les fiches d'inventaire simplifié des dégâts de grand gibier

Afin de faciliter le dialogue et favoriser les échanges, voire le travail en commun (forestier/chasseur), des fiches d'inventaire (voir annexe 2 pages 65, 67 et 70) de dégâts simples, facilement utilisables, et permettant de connaître l'état de la situation « au sortir de la parcelle » ont été élaborées par un ensemble de partenaires des mondes de la chasse et de la forêt ainsi que des services de l'Etat.

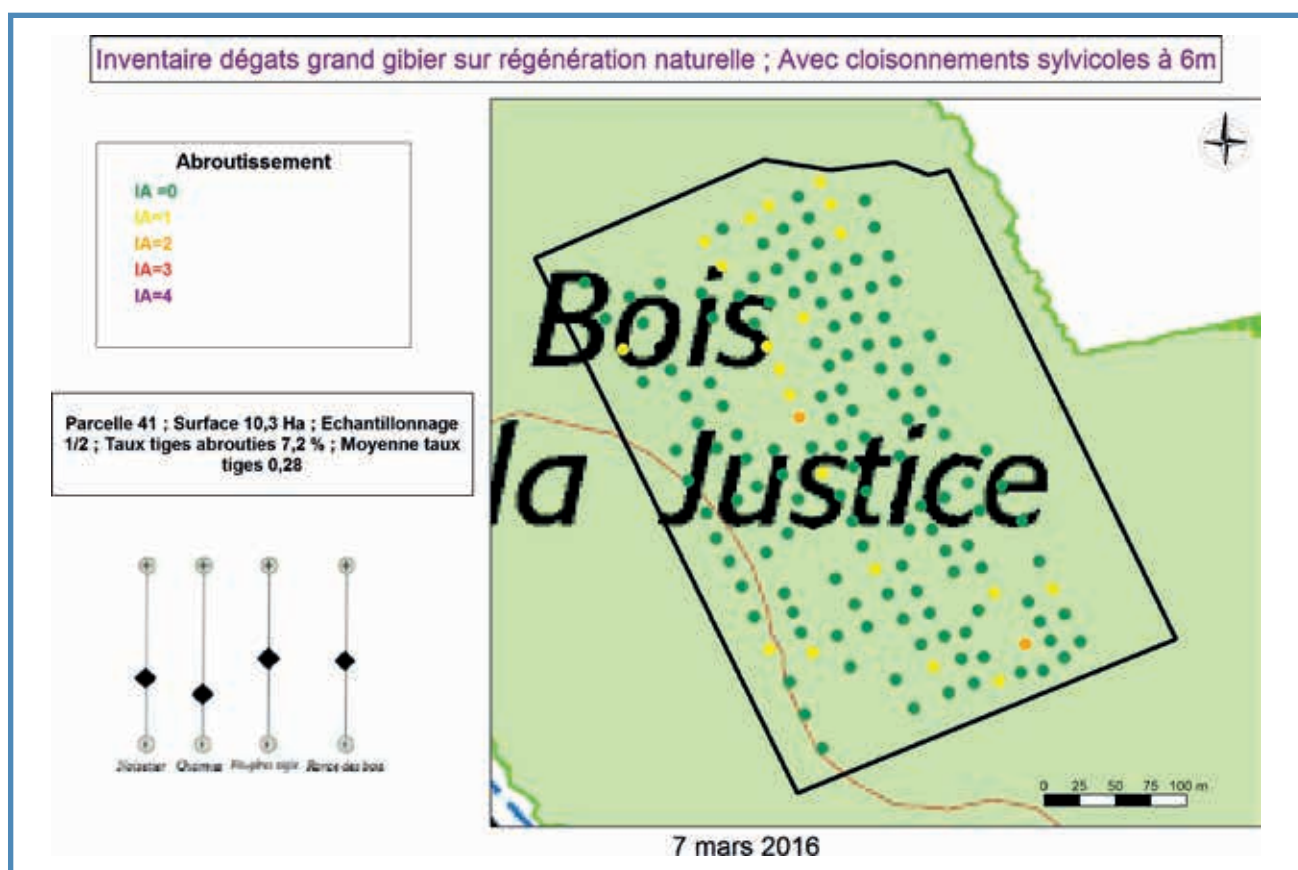
Elles sont téléchargeables en consultant l'un des liens suivants :

<http://www.chasserenbretagne.fr/fdc22/les-demarches-et-formulaires/l-equilibre-foret-gibier/le-guide-pratique.html>

<http://www.cnpf.fr/bretagne/n/fiches-techniques-sylvicoles/n:926>

Ces fiches, utilisables pour inventorier objectivement les dégâts dans des plantations et des régénérations naturelles, permettent d'appréhender rapidement la situation. Il faut compter 1h à 1h30 pour inventorier 5 ha de plantation.

Grâce à cet inventaire, les propriétaires forestiers et leurs gestionnaires peuvent savoir rapidement si les éventuels dommages proviennent des ongulés (cerf, chevreuil, sanglier) ou d'autres causes extra-cynégétiques (mauvaise reprise, coup de gel, inadaptation essence/station forestière...) et ont l'opportunité de localiser ces dégâts.



Exemple de localisation des dégâts réalisée par les gestionnaires du Domaine du Bois Landry

Les fiches visent à alerter rapidement les sylviculteurs sur une situation qui pourrait compromettre leurs investissements. Charge à eux, ensuite, de se rapprocher de leurs partenaires pour partager le diagnostic, définir un ou des objectifs, et mettre en œuvre des actions correctives adéquates.

Les personnes ayant du temps, et désireuses d'obtenir des inventaires statistiquement plus précis, peuvent se reporter aux travaux consignés dans le « Guide pratique d'évaluation des dégâts en milieu forestier » coordonné par le Cemagref et publié en octobre 2009.

II-4. Existe-t-il des signes avant-coureurs de déséquilibre forêt-gibier ?

Une fiche récapitulative de l'ensemble des signes avant-coureurs d'un déséquilibre forêt gibier figure en annexe 3 du guide. Elle permet de synthétiser l'ensemble des paramètres pouvant être pris en compte.

En forêt, un certain nombre d'indices peuvent alerter le sylviculteur ainsi que le chasseur sur l'existence d'un possible déséquilibre. Il faut ouvrir l'œil !

Le lierre est systématiquement abrouiti jusqu'à portée de "gueule" de chevreuil ou de cerf.



Les houx sont très fortement consommés et ont un port « en boule ».



Le sous-bois est très appauvri malgré l'ouverture du couvert suite à des coupes ; l'installation de petits enclos permet facilement de mettre en évidence ce phénomène.



Les rejets de taillis sont systématiquement consommés sur de grandes surfaces (1ha et plus) et la régénération du taillis est en échec.



Dans les régénérations naturelles, les essences appétentes sont en recul (abroustissement systématique des chênes qui se font supplanter au fur et à mesure par les hêtres, absence de fruitiers forestiers et plus généralement de diversité forestière), ce qui provoque la colère des sylviculteurs.



Là, où il est suivi, l'Indicateur de Changement Ecologique, correspondant à l'indice de consommation, est en forte hausse et « sature » ; l'IC* par espèce devient indispensable.

A propos des populations animales, hormis la déficience généralisée des animaux (perte de poids et maladies) - facilement identifiable et visible lorsque le mal est fait - il existe une panoplie d'indicateurs de changement écologique. Ces indicateurs mis en œuvre et régulièrement suivis peuvent donner de précieuses informations sur l'évolution de la population et donc venir conforter les signes avant-coureurs d'un possible déséquilibre (voir partie II, Les indicateurs de changement écologique, page 17).

Le recueil des données des trois familles (instances administratives et fédérales, chasse, forêt) étant réalisé, il convient dorénavant d'effectuer l'« état des lieux » et d'élaborer un diagnostic précis de la situation.

III. UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ

III-1. Concept légal d'équilibre sylvo-cynégétique

L'équilibre agro-sylvo-cynégétique est une notion déjà ancienne puisqu'introduite par la loi sur le plan de chasse en 1963. A l'occasion de la promulgation de la loi sur le Développement des Territoires Ruraux, le législateur a donné, dans le Code de l'Environnement, une définition de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique qui a été modifiée par la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt de 2014. Elle fait l'objet de l'article L. 425-4 qui stipule :

« L'équilibre agro-sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles.

Il est assuré, conformément aux principes définis à l'article L. 420-1, par la gestion concertée et raisonnée des espèces de faune sauvage et de leurs habitats agricoles et forestiers.

L'équilibre agro-sylvo-cynégétique est recherché par la combinaison des moyens suivants : la chasse, la régulation, la prévention des dégâts de gibier par la mise en place de dispositifs de protection et de dispositifs de dissuasion ainsi que, le cas échéant, par des procédés de destruction autorisés. La recherche de pratiques et de systèmes de gestion prenant en compte à la fois les objectifs de production des gestionnaires des habitats agricoles et forestiers et la présence de la faune sauvage y contribue. L'indemnisation mentionnée à l'article L.426-1 peut contribuer à cet équilibre.

L'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire, dans le territoire forestier concerné. Il prend en compte les principes définis aux articles L. 112-1, L. 121-1 à L. 121-5 du nouveau code forestier ainsi que les dispositions des programmes régionaux de la forêt et du bois mentionnés à l'article L. 122-1 du même code. »

C'est à partir de cette définition que les différents acteurs doivent trouver un consensus. La législation devrait rapidement évoluer avec la parution des décrets d'application de la loi de 2014.



Hêtre de Ponthus

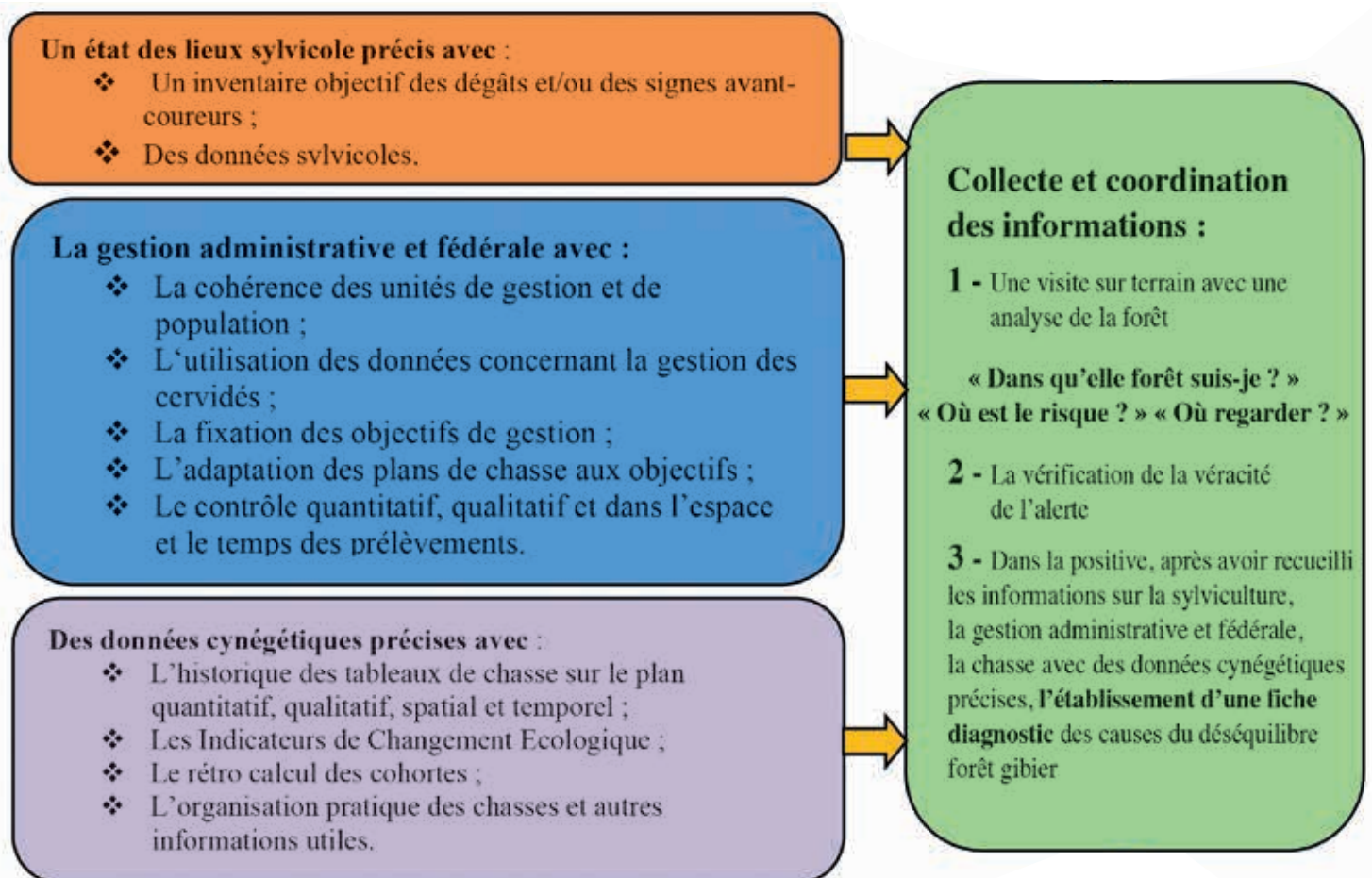
III-2. La fiche diagnostic (voir annexe 4 p 72) des causes du déséquilibre forêt-gibier

Afin de bien cerner le dysfonctionnement ayant entraîné le déséquilibre, le maître d'œuvre se rendra, pour une analyse, dans la forêt concernée : « **Dans quelle forêt suis-je ?** »

Il procédera à un contrôle sur la base des fiches d'inventaire et vérifiera la réalité de l'alerte.

Assisté des personnes concernées, à partir des données cynégétiques précises, de l'analyse de la pertinence de la gestion administrative et fédérale, d'un état des lieux sylvicole et avec l'aide des guides du diagnostic des causes de déséquilibre (voir annexe 4), le maître d'œuvre identifiera les causes du déséquilibre.

En fonction de leur éventuel degré de responsabilité, les cases de la fiche diagnostic seront coloriées, soit au crayon, soit au feutre ou sur PC, en vert lorsque le descriptif de la case n'est pas engagé dans le déséquilibre, en orange lorsque le descriptif de la case est pour partie engagé dans le déséquilibre, et en rouge lorsque le descriptif est complètement engagé dans le déséquilibre.



Exemple de fiche diagnostic :



Fiche diagnostic des causes du déséquilibre forêt-gibier

Date : 31 mai 2016	Forêt : Tapduren	Surface : 602 ha
Commune : Iabécasse	Département : Côtes d'Armor	
Propriétaire : M. Chevreuil	Coordonnées : 06-18-44-XX-XX	
Gestionnaire forestier : M. Sanglier	Coordonnées : 06-18-44-XX-XX	
Organisateur de chasse : M. Cerf	Coordonnées : 06-18-44-XX-XX	
Opérateur(s)-rédacteur(s) : Jacky Pallu et Pierre Brossier		



La chasse et son organisation



Les instances administratives et fédérales



La gestion sylvicole et forestière

La chasse est exercée sur la forêt et sur sa totalité	Le plan de chasse repose sur des bases réelles et sérieuses	La forêt est en gestion de production dynamique
La méthode, le mode et le planning de chasse permettent d'atteindre les objectifs	Il y a équité entre les attributions de tous les plans de chasse au sein de l'unité de gestion ou de population	La forêt est en équilibre sylvicole
La chasse de(s) espèce(s) génératrice(s) des dégâts est efficacement pratiquée sur la zone à risque (ou la future) et son pourtour	L'unité de gestion ou de population est en adéquation avec la zone sur laquelle vit l'espèce	La présence du grand gibier a été prise en compte lors de l'élaboration du programme sylvicole
La pression de chasse est en équilibre avec le voisinage	Il y a cohérence dans la gestion des unités interdépartementales	L'amélioration de la capacité d'accueil est pratiquée
En dehors des zones à risque la pression de chasse n'est pas génératrice d'un fort dérangement et d'un déplacement des animaux	Il n'y a pas d'opposition par la représentation sociale à la gestion sereine de la grande faune sauvage	Absence de signe avant-coureur de déséquilibre
En dehors des zones à risque, les prélèvements sont équilibrés sur l'ensemble du territoire de chasse	La surface du territoire est adaptée pour permettre des attributions et des réalisations	La chronologie favorable des travaux forestiers permet d'offrir une nourriture et des tiges à frotter hors risque
Absence d'engrillagement ou de clôture électrique générateurs d'une concentration d'animaux	En fonction du rapport entre l'unité de gestion ou de population et la taille du territoire, ce dernier est intégré à un groupement pour permettre une gestion plus pertinente des populations	La régénération naturelle, le semis ou la plantation a une surface supérieure au minimum requis
Les prélèvements sont en équilibre populationnel, suivant les règles ou les objectifs	Les données cynégétiques précises sont communiquées par la FDC aux sylviculteurs ou à leurs mandataires et à la DDT(M)	Les essences très appétentes sont plantées dans le recru, ou avec un répulsif, ou avec une protection
Les prélèvements sont équilibrés durant la saison de chasse	Observations :	Des cloisonnements sylvicoles existent dans les régénérations naturelles
Le plan de chasse est réalisé avec un minimum dans chaque catégorie		Les dégagements sont réalisés en interligne
Les frottis de chevreuil sont une cause du déséquilibre et des tirs d'été sont réalisés		Lors des dégagements une bande de recru est conservée en bordure des plants
Le tarif de location est conforme et ne génère pas de spirale infernale		Les éclaircies et/ou les dépressages ont été réalisés suivant les normes dans l'espace et dans le temps
		Le programme sylvicole est communiqué à l'organisateur de chasse

Conception et réalisation : Pierre BROSSIER, Jacky PALLU, Romain PARDOEN

LE MAÎTRE D'ŒUVRE QUI ARRIVE DANS LA FORÊT

Dans quelle forêt suis-je ?

*Où est le risque ?
Où regarder ?*

6 - Quelles sont les espèces de gibier présentes ?

Toutefois, il n'y a pas de relation évidente et exclusive entre la densité de grand gibier et les dégâts forestiers.

1 - Quelle est la dynamique sylvicole dans le massif ?

2 - Quel est l'objectif du sylviculteur, la conception de son projet ?

5 - Quel est l'environnement de la régénération ou de la plantation ?

4 - Quel est le mode d'entretien de la régénération ou de la plantation ?

3 - Quelles sont les essences à risque ?



La responsabilité des différentes causes relève principalement :



De la chasse et de son organisation



Des instances administratives et fédérales



De la gestion forestière et sylvicole

Le maître d'œuvre, en prenant appui sur :

- des données cynégétiques précises ;
- une analyse de la pertinence de la gestion cynégétique ;
- un état des lieux sylvicole précis ;

mettra les cases en couleur soit à l'aide d'un crayon, d'un feutre, ou sur un PC, en fonction du degré d'implication dans le déséquilibre.

 Le vert lorsque le descriptif de la case n'est pas engagé dans le déséquilibre

 L'orange lorsque le descriptif de la case est pour partie engagé dans le déséquilibre

 Le rouge lorsque le descriptif de la case est complètement engagé dans le déséquilibre

III-3. Détermination des objectifs partagés et acceptés afin d'atteindre l'équilibre forêt-gibier

- Réunions ayant comme objectif une gestion participative et adaptative entre le(s) propriétaire(s) forestier(s) et les chasseurs.

Muni de la fiche diagnostic des causes du déséquilibre et de toutes les données (administratives, fédérales, cynégétiques et sylvicoles) et en fonction de la complexité de la situation, le maître d'œuvre organisera la concertation de manière plus ou moins formelle.

Dans le but d'établir ou de rétablir l'équilibre forêt gibier, une ou des réunion(s) de type **participative, adaptative, et dynamique** entre propriétaire(s) forestier(s) et chasseurs animée(s) par un **maître d'œuvre** assisté par des **personnes qualifiées**, seront organisées avec pour objet :

1. Sur la base de la fiche diagnostic des causes du déséquilibre, la fixation d'objectifs partagés et acceptés nécessaires afin de parvenir à l'équilibre forêt gibier ;
2. Afin d'atteindre les objectifs, et aidé par la clé de préconisation des interventions, la description des actions à entreprendre avec l'établissement d'une convention-contrat forêt gibier, ainsi que des feuilles de route.

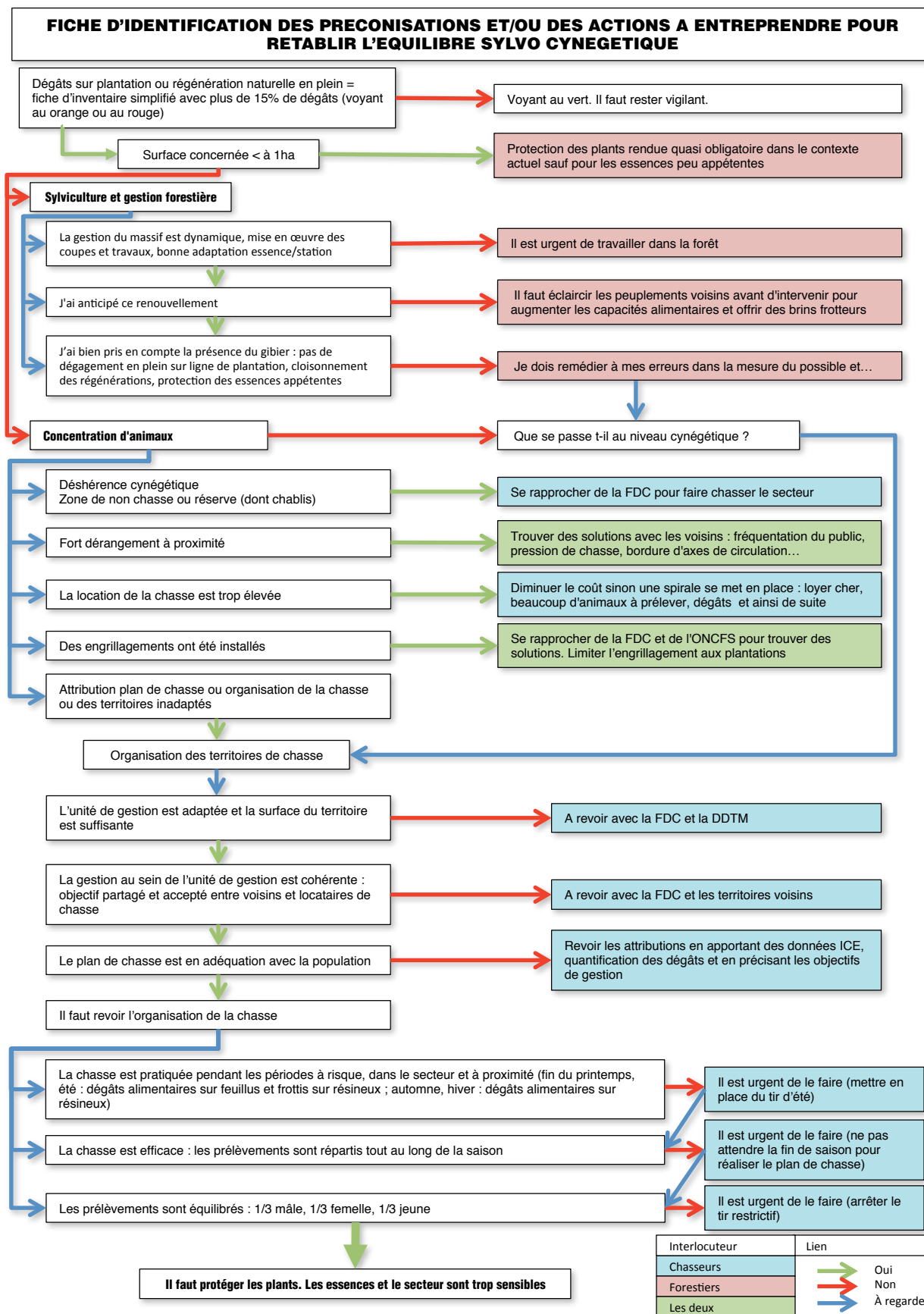
Dans le but d'établir ou de rétablir l'équilibre forêt gibier, une ou des réunion(s) de type participative, adaptative, et dynamique entre propriétaire(s) forestier(s) et chasseurs animée(s) par un maître d'œuvre assisté par des personnes qualifiées, sera(ont) organisée(s) avec pour objet :

- **la fixation d'objectifs partagés et acceptés** nécessaires afin de parvenir à l'équilibre forêt gibier, sur la base de la fiche diagnostic des causes du déséquilibre, et non ;
- **la description des actions à entreprendre** avec l'établissement d'une convention-contrat forêt gibier, ainsi que des feuilles de route, avec l'aide de la clé de préconisation des interventions, afin d'atteindre les objectifs.

Toutes les informations ayant été rassemblées, dont la fiche diagnostic partagé, le premier travail à effectuer est de fixer les objectifs nécessaires et réalisables pour améliorer la situation des cases dans le rouge et dans l'orange. Il est illusoire de vouloir les mettre toutes dans le vert, ce serait une opération vaine. Par contre, il est fondamental que ces objectifs soient partagés et acceptés par toutes les parties.

III-4. Clé d'identification des préconisations et actions à entreprendre pour rétablir l'équilibre forêt-gibier

Cette clé vient en complément de la fiche diagnostic pour aider le maître d'œuvre (ou le propriétaire forestier et le chasseur qui auraient réalisé un inventaire des dégâts forestiers classant certaines essences dans l'orange ou le rouge) à mettre en place des actions correctives ou à s'attacher les services des personnes compétentes.



IV. DES ACTIONS ET UN PARTENARIAT À ENGAGER

IV-1. Mise en œuvre d'une gestion adaptative de l'équilibre forêt-gibier, acceptée, durable et dynamique

Des actions à entreprendre, une convention-contrat sylvo-cynégétique, des feuilles de route.

Sur la base des objectifs arrêtés, et à l'aide de la clé d'identification des préconisations, il s'agit lors de la réunion de déterminer les actions, acceptées et validées par chacun, qui vont permettre de « sortir les peuplements* ».

En fonction de la situation, le degré de formalisme sera à adapter. Si la complexité l'exige, les actions à entreprendre seront écrites sous forme d'une convention-contrat sylvo-cynégétique accompagnée d'une feuille de route fixant, pour chaque partie, l'objectif final, ainsi que les objectifs intermédiaires séquencés et planifiés. Faute de quoi, la démarche sera probablement vouée à l'échec.



Echanger, se parler vrai et se comprendre

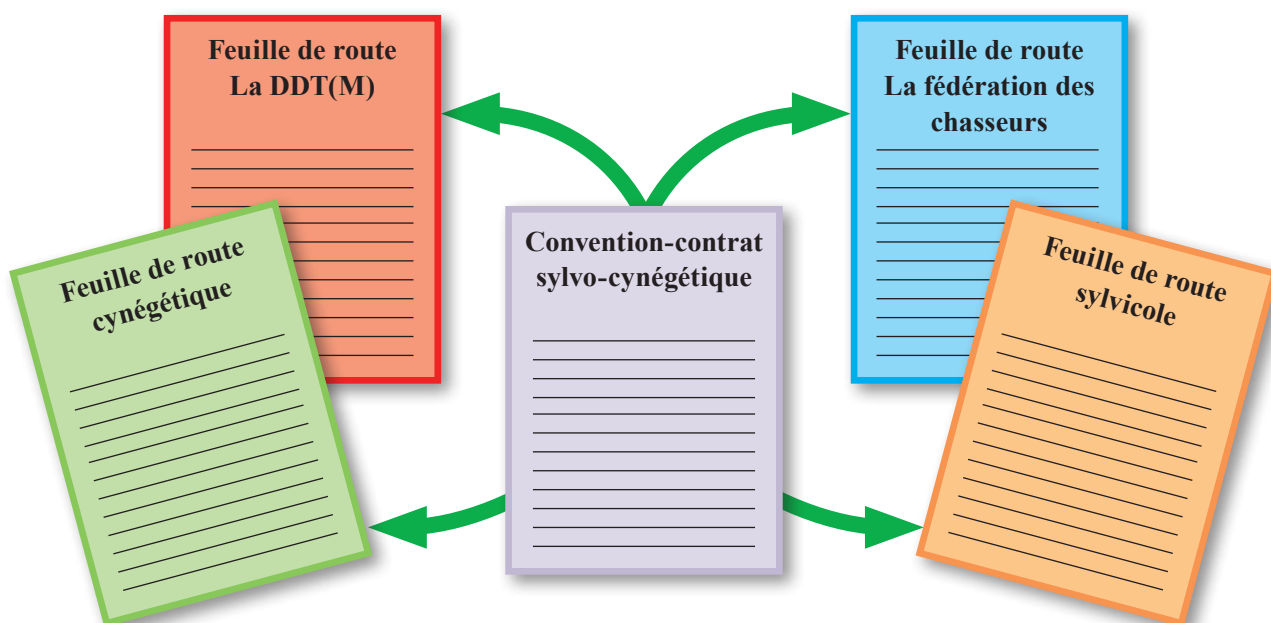
Parallèlement aux actions envisagées, là, où elle n'existe pas, la mise en place du suivi d'une panoplie d'indicateurs doit être envisagée. Les plus parlants et les plus simples : le poids des animaux, l'indice cynégétique d'abondance (nombre d'animaux sortis des traques), la longueur d'un os long (patte, mâchoire...), le taux de gestation, l'indice kilométrique voiture ou pédestre...

L'installation de petits enclos témoin (d'une superficie de quelques dizaines de m²), régulièrement suivis et visités, est également intéressante pour « constater la pression exercée par les cervidés sur la flore » ou le manque d'arrivée de lumière au sol (ne permettant pas une régénération des peuplements). Ces petits enclos ont le mérite d'obliger à se poser des questions et d'échanger sur le terrain devant une situation concrète.



IV-2. Fixation des objectifs finaux et intermédiaires séquencés

Modèle de convention -contrat sylvo-cynégétique- feuille de route à adapter en fonction du ou des objectifs arrêtés et des actions à entreprendre d'un commun accord.



Exemple d'actions réalisées en Bretagne : moyennant une réduction sur le loyer de la chasse, les chasseurs se sont engagés, dans des zones à haut risque (essence très appétente comme le Douglas et surface réduite inférieure à 1 hectare), à installer des protections gibier et à suivre la plantation. Ce partenariat « gagnant-gagnant » est à encourager.

Des feuilles de route à l'intention des FDC et/ou des DDT(M) peuvent également être rédigées. Exemple pour les FDC : redéfinition des unités de gestion ou de population si elles sont en inadéquation avec la biologie des espèces.

IV-3. Dynamisation des acteurs et lutte contre l'inertie

La dynamisation des différents acteurs et la lutte contre l'inertie.

Il est important d'encourager régulièrement les différents acteurs et de combattre l'inertie. A défaut, les vieilles et mauvaises habitudes reprennent le dessus. Le maître d'œuvre et/ou l'équipe « collégiale » accompagnatrice doivent impérativement s'assurer que les actions à entreprendre sont mises en œuvre **sans délai**.

IV-4. Contrôle des résultats

Le suivi et le contrôle des résultats.

Comme dans toute action de management, le maître d'œuvre devra suivre et contrôler les résultats très régulièrement en se référant à la convention-contrat sylvo-cynégétique et à la feuille de route. En cas de dérive, le maître d'œuvre devra à nouveau dynamiser les acteurs et lutter contre l'inertie.

Fiche de contrôle des résultats

Janvier :
Février :
Mars :
Avril :
Mai :
Juin :
Juillet :
Août :
Septembre :
Octobre :
Novembre :
Décembre :

IV-5. Synthèse de la démarche

En général les alertes arrivent à la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) et/ou à la Fédération (inter) Départementale des Chasseurs.

Compte tenu des enjeux économiques et de la possible aggravation de la situation sylvicole, il est fondamental de réagir rapidement.

Après enregistrement, la responsabilité du dossier sera confiée à un maître d'œuvre (personne qualifiée, indépendante et reconnue) et/ou une équipe « collégiale » accompagnatrice.

Son premier travail consistera à collecter toutes les données sylvicoles relatives à la parcelle concernée et plus largement au massif*. Ensuite sur place, et accompagné si possible et en fonction de la situation, du propriétaire ou de son représentant, d'un responsable de la DDT(M), d'un représentant d'une organisation forestière, d'un représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs, du détenteur du droit de chasse ou de chasser, ou tout autre personne concernée, il réalisera un inventaire objectif des dégâts forestiers et/ou un inventaire des signes avant-coureurs.

A partir des résultats obtenus et sur la base de la grille d'évaluation, les dégâts seront classés, par essence s'il y a lieu, dans le vert, l'orange, ou le rouge.

En fonction de la situation, une décision sera prise de poursuivre, ou pas, les investigations.

Dans la positive, et à l'aide du recueil des données administratives et fédérales concernant la gestion cynégétique de l'unité de population ou de gestion, des données cynégétiques précises concernant le territoire, et des données, relevés et observations concernant la gestion sylvicole du massif, il instruira sur le terrain la fiche diagnostic des causes du déséquilibre forêt gibier et établira un premier diagnostic.

Puis à l'aide de la clé d'identification des préconisations et/ou des actions à entreprendre pour rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique, il déterminera les principales actions à entreprendre et saura sur quelles instances s'appuyer pour l'aider.

Enfin, il provoquera en salle une ou des réunions ayant comme objectif une gestion adaptative et acceptée de l'équilibre sylvo-cynégétique entre forestiers et chasseurs. Un ou des objectifs partagés et acceptés par toutes les parties seront fixés puis les actions permettant de les atteindre seront consignées dans une convention - contrat sylvo-cynégétique. Chacune des parties s'engageant, en ce qui la concerne, à mettre en œuvre sans délai ces actions. ATTENTION à l'INERTIE.

Le maître d'œuvre veillera à dynamiser les différents acteurs notamment en suivant l'avancée des actions à l'aide des feuilles de route fixant les objectifs intermédiaires séquencés. Au minimum, une réunion de restitution des résultats sera organisée annuellement. Des réunions ponctuelles devront être provoquées en cas « de dérive » (non réalisation des objectifs intermédiaires).

Sachant que le cycle évolutif d'un arbre est d'au minimum trois ou quatre décennies (exception faite des peupliers), plus généralement du siècle pour un chêne, essence majoritaire de la forêt bretonne et française, et d'une décennie pour une population de cervidés, chacun comprendra que pour s'adapter et tenir compte du rythme de vie de l'autre, il est plus facile d'agir sur les populations de cervidés qui réagiront beaucoup plus rapidement que les peuplements forestiers. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien changer en matière de gestion forestière, mais les effets sont moins visibles, plus longs à obtenir et très dépendants « de la quantité de cervidés à nourrir pendant les phases critiques ». Quelques pistes d'évolutions des pratiques aussi bien forestières que cynégétiques sont suggérées dans la partie suivante.

V. EVOLUTION DES PRATIQUES

V-1. Quelques solutions forestières :

V-1.1. L'amélioration de la capacité d'accueil des forêts pour les cervidés

Préambule : toute amélioration de la capacité d'accueil d'un territoire sera inopérante en présence d'une population de cervidés trop importante. L'objectif des actions décrites ci-dessous est d'améliorer les conditions d'accueil de la population, pas de la faire augmenter ! Nous ne sommes pas dans l'élevage, ce sont les populations animales qui s'adaptent à leur milieu d'accueil et pas l'inverse !

Les principaux facteurs limitants sont :

- la quiétude,
- l'alimentation diurne,
- l'alimentation hivernale,
- la concentration de l'offre alimentaire,
- le besoin de frotter des mâles.

Il faut viser la création et l'entretien durables de zones au sein de peuplements « hors risques » avec la présence des principaux éléments pour assouvir les besoins vitaux des animaux qui sont :

- la quiétude,
- une nourriture naturelle pour les cervidés avec la présence de jeunes pousses appétentes de végétaux herbacés, semi ligneux et ligneux non « objectif » à longueur d'année,
- la présence, au sein de l'écosystème forestier, d'une végétation durable et appropriée afin de permettre aux animaux de se dissimuler à longueur d'année,
- la présence d'arbrisseaux non « objectif » pour permettre aux cervidés mâles de satisfaire leur besoin de frotter.

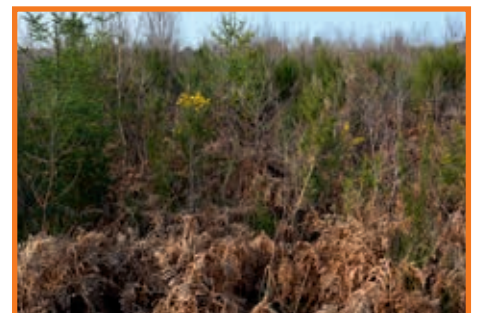
Les cerfs et les chevreuils n'ont pas les mêmes exigences écologiques. Le cerf se nourrit principalement de végétaux herbacés, le chevreuil préfère quant à lui les semi ligneux et ligneux. Il faut en tenir compte.

A l'échelle globale d'un territoire, il faut veiller à maintenir ou créer une mosaïque de milieux inter et intra forestiers à potentiel faunistique, avec des pâtures, des champs de céréales, des parcelles boisées, des étangs...

A l'échelle du massif forestier, il faut tenter d'obtenir une mosaïque de peuplements (ou d'arbres) d'âges et d'essences variés. La répartition spatiale des aménagements sylvicoles et cynégétiques est importante ; dans l'idéal, il faudrait posséder 2 à 4% de la surface en zones ouvertes (pré bois*, lisière, gagnage...). La gestion sylvicole multifonctionnelle et durable doit être dynamique. Pour ce faire, l'établissement d'un document de gestion durable de la forêt et sa mise en œuvre sont indispensables.

Dans la gestion courante du massif, les pratiques sylvicoles visant à l'amélioration de l'équilibre sont :

- la diversification des types de peuplements (essence, âge, traitement),
- la dispersion des coupes d'amélioration et de régénération,
- le choix de modes adaptés de renouvellement des peuplements mûrs.



*Peuplements âgés d'Epicéas présentant un sous étage varié.
Peuplement en amélioration d'Epicéa - Jeune plantation de Douglas dans le recru.*

En peuplement feuillu :

- baliver* les taillis améliorables et recéper* régulièrement les autres,
- convertir* en futaie les mélanges futaie taillis de bonne qualité et pratiquer le rajeunissement du taillis dans les autres,
- réaliser régulièrement des éclaircies dans les peuplements en amélioration (peuplement « hors risque »),
- favoriser la régénération naturelle des futaies et les orienter vers le traitement irrégulier là où ces options sont adaptées.

En peuplement résineux :

- éclaircir à un rythme soutenu, notamment dans les peuplements résineux à couvert sombre,
- conserver les feuillus (arrivés spontanément) en mélange,
- recéper régulièrement les feuillus sans avenir qui ont colonisé les andains,
- renouveler sans différer les peuplements parvenus à maturité.

« Gagner des gagnages* » :

- créer des zones de gagnage par recépage :
 - de taillis improductifs,
 - de boisements naturels improductifs.
- Maintenir un sous-bois appétent (ronces, houx, myrtille, poirier, bourdaine, genêt...) et des brins à froter, notamment par agrandissement de trouées préexistantes, éclaircies des bordures de chemin, dégagements sélectifs des jeunes peuplements.



Recépage de taillis improductif



Eclaircie des bordures d'allée



Maintien d'un sous-bois appétent



- Entretenir régulièrement les cloisonnements sylvicoles ce qui favorise à la fois les semi ligneux et la végétation herbacée.

Cloisonnement sylvicole régulièrement entretenu ce qui génère une nourriture notamment durant l'hiver (attention aux périodes d'intervention : il convient de respecter la période de reproduction des oiseaux et mammifères).

- Faucher régulièrement les bordures d'allées et élargir les banquettes des pistes forestières



Banquettes enherbées favorable à l'alimentation des cervidés et à l'exploitation forestière

- Créer des gagnages diurnes dans les remises (souvent, ce sont des peuplements forestiers se trouvant au stade précédant la première éclaircie).



Secteur "ouvert" dans une plantation servant de gagnage diurne

- Entretenir les peuplements en bordure d'allée enherbée pour éviter que le couvert des branches empêche la lumière d'arriver au sol.



Allée enherbée trop fermée, peu favorable à l'alimentation des cervidés - Réouverture au lamier

- Ouvrir, dans les peuplements en amélioration, des cloisonnements d'exploitation (tous les 20-25 m d'axe en axe).



- Favoriser les arbres « fruitiers » (châtaignier, chêne, hêtre, poirier, pommier, sorbier...) et mettre en lumière le houppier des arbres fructifères.

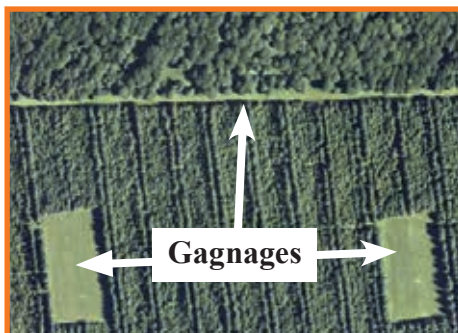


- Créer des « pré bois ».



Créer des aménagements spécifiques :

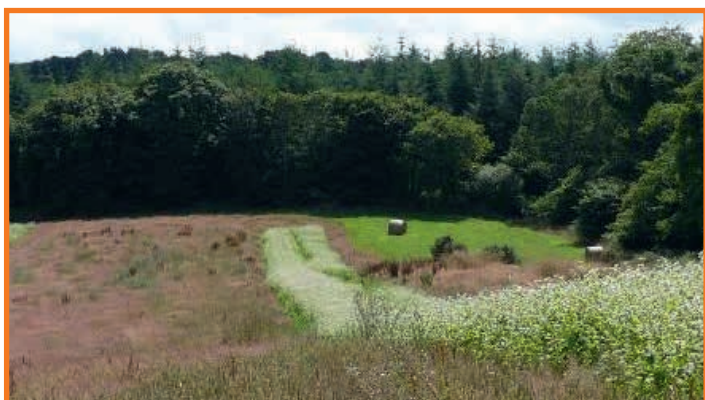
- Rouvrir des clairières forestières en zone peu productive (en respectant le code forestier) ou entretenir des gagnages existants.



- Entretenir ou créer des mares forestières, des milieux d'intérêt écologique et faunistique.



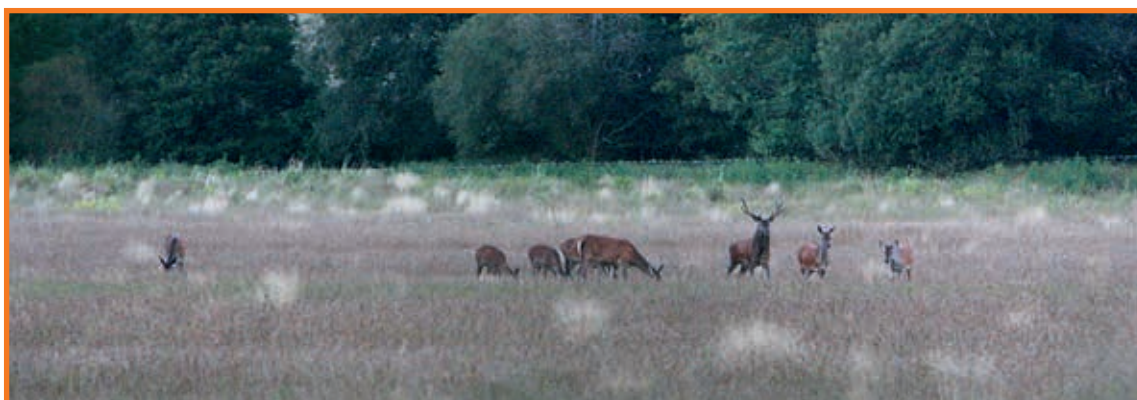
- Installer des cultures à gibier, intra-forestières et périphériques au massif, adaptées aux cervidés (betteraves, pâture, luzerne, blé noir, avoine, maïs...).



- Créer et entretenir des gagnages par le sur semis.



- Baisser le niveau d'eau des étangs afin de générer un gagnage appétent pour les cervidés.



V-1.2. Moyens de protection

"Le recours aux protections devrait devenir l'exception alors que c'est souvent la règle aujourd'hui. En effet, le dialogue et la mise en place rapide d'une stratégie efficace - pour atteindre les objectifs partagés concourant à un équilibre forêt gibier - doivent permettre, dans la majorité des cas, de se passer de l'utilisation de protections artificielles coûteuses. Le prix de la plantation (environ 3 000 €/ha) est bien souvent doublé lorsqu'on doit la protéger.

Il existe toujours des cas particuliers. Voici un rapide tour d'horizon des solutions existantes. Les personnes désireuses d'en savoir plus peuvent se reporter à la brochure réalisée par Philippe Van Lerberghe, « Protéger les arbres contre les dégâts du gibier - Les manchons grillagés » IDF.

Différents types de protection existent, celles visant à protéger des surfaces entières (enclos inaccessibles au gibier) et celles qui protègent les arbres individuellement.

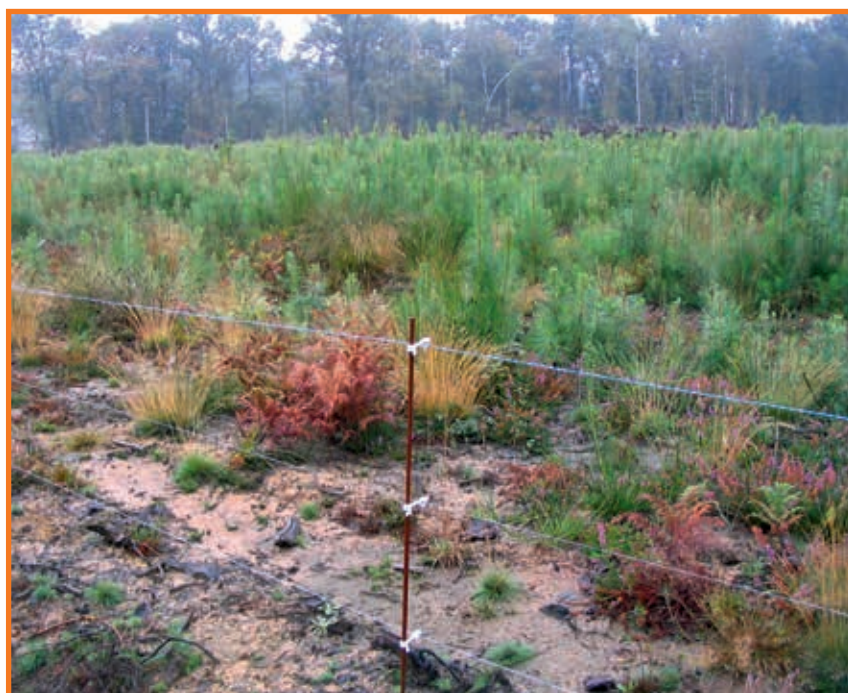
Les engrillagements :

Coût : 10 à 20 € HT du mètre linéaire soit environ 3 000 € HT/ha (800m*15€/4).

C'est la méthode la plus efficace pour protéger des surfaces de plus de 5 hectares, néanmoins elle diminue la capacité d'accueil du territoire. Les surfaces les plus propices à l'alimentation sont soustraites à la dent du gibier. Ce dernier accentue donc la pression sur le reste du massif, ce qui à terme peut aller à l'encontre du résultat recherché. Ces engrillagements sont utiles pour le cerf, mais non indispensables pour le chevreuil compte tenu de la courte période de sensibilité.



La clôture électrique :



Coût : 5 € HT du mètre linéaire soit environ 1 000 € HT/ha.

D'un très bon rapport coût/efficacité pour les grands cervidés. Cependant, elle s'avère complètement inefficace pour le chevreuil. Elle n'impacte pas le paysage comme les grillages ou les protections individuelles. Elle est facile à enlever, mais nécessite beaucoup de surveillance. Les animaux forcés s'y emmêlent fréquemment les bois.

Les protections individuelles :

Il en existe de nombreuses variétés qui répondent à diverses problématiques :

- Les répulsifs, compter 20-25 centimes d'€ HT par pied et par application (fourniture et pose). Plusieurs passages sont nécessaires pour « sortir » le peuplement (compter 300 €/passage pour une plantation à 1 500 plants/ha). Les répulsifs semblent être efficaces pour se prémunir des frottis et abrouissements sur résineux, mais inopérants sur les abrouissements des pousses de l'année des feuillus.



Répulsif - Gaine et échalas



Arbre de fer



Spirale

- Les arbres de fer, compter 1, 40 € HT/pied (fourniture et pose) soit 2 100 €/ha. Ils sont efficaces pour se prémunir des frottis de chevreuil. Attention, il faut rapidement les enlever sinon les plants les « absorbent ». Ils sont dangereux pour les chiens de chasse et les roues des tracteurs (perforation dans les deux cas). Une solution aussi efficace et biodégradable existe, elle consiste à installer trois échalas en triangle autour du plant.

- Les gaines ou manchons de protection, compter approximativement 2 € HT/pied (fourniture et pose) soit 3 000 €/ha. Ils sont efficaces pour se prémunir des abrouissements et frottis de chevreuil (encore que certains brocards* arrivent à les déchiqueter). Non biodégradable, il faut obligatoirement les déposer ce qui grève encore le résultat des sylviculteurs.

- On trouve également des tubex*, des spirales (utilisées pour protéger les peupliers mais peu efficaces), des pinces (pour protéger le bourgeon terminal)...

V-2. - Quelques solutions cynégétiques :

V-2.1. Tir d'été des brocards

Chasser le brocard l'été sur les zones à risque (jeune plantation, semis, régénération naturelle) permet souvent de prélever l'animal « qui pose problème ». La pression exercée par la présence humaine (approche et/ou affût) notamment le soir (maintien des odeurs durant la nuit) participe également au décantonnement des animaux.



Mirador

V-2.2. Prélèvement tôt en saison

Lorsqu'il existe des zones à risques, pour réduire les dégâts alimentaires, il convient de prélever une grande partie du plan de chasse (75 à 90%) avant le 15 janvier. Lors des périodes automnales et hivernales, les ressources alimentaires diminuent par rapport au printemps et l'été. Prélever rapidement les animaux en saison limite la pression exercée sur le milieu : « Il y a moins de bouches à nourrir » et la compétition entre individus est moins forte. « Ceux qui restent ont davantage à manger ». Parfois, rien ne sert de demander des bracelets supplémentaires, il convient de prélever les bons animaux au bon moment, c'est-à-dire :

- Réaliser les prélèvements des faons (JCB* notamment) avant les rigueurs hivernales et avant celui des biches et/ou chevrettes.

Pour l'espèce cerf, ce prélèvement permet d'éviter :

- les dominés dans la harde,
- les « écartés » des gagnages,
- les « malingres » sensibles aux maladies (pelage hirsute) et présentant un développement corporel retardé.

La présence de jeunes, trop tôt orphelins, sans repères familiaux et stressés, accroît une tendance à abroutir et à écorcer ainsi qu'une prédilection à s'intéresser aux reboisements et aux régénérations forestières.

L'espèce responsable des dégâts doit être prioritairement chassée sur le territoire. La présence de population de sangliers ne doit pas obnubiler les organisateurs de chasse en les détournant des cervidés.

V-2.3. Préconiser le tir aléatoire des animaux

L'objectif est d'obtenir une population en équilibre : 1/3 de mâles, 1/3 de femelles et 1/3 de jeunes. Il ne faut pas déséquilibrer les populations en épargnant les femelles et les jeunes. La recherche d'une pyramide des âges et d'une structure populationnelle équilibrées à l'échelle de l'unité de population (cerf) ou de gestion (chevreuil) doit guider l'action des différentes parties.

Elles permettent :

- de gagner en efficacité de reproduction,
- de concentrer les naissances, en évitant les naissances décalées avec des animaux chétifs,
- de limiter la mortalité (plus élevée chez les jeunes et les très vieux), les subadultes et les adultes étant plus résistants ont donc un taux de survie plus élevé,
- de stabiliser et limiter la dispersion des populations,
- de diminuer l'impact sur la végétation forestière et agricole,
- de récolter de beaux animaux,
- de faire vieillir des mâles.

V-2.4. En cas de déséquilibre forêt chevreuil

- Les prélèvements doivent être très importants et réalisés de façon soutenue dans le temps.

Cette démarche doit être mûrement réfléchi. Il faut bien prendre en compte, au sein de l'unité de gestion, le « noyau dur » et sa périphérie. Attention à « l'effet éponge », en tapant fort sur le noyau dur, les places vacantes seront réoccupées par les chevreuils de la périphérie en les aspirant sur les meilleurs territoires, « vidant » progressivement la périphérie.

- Mettre en œuvre des techniques de chasse « meurtrières » :

- Installation de miradors judicieusement placés dans les enceintes forestières, à proximité des passages des animaux, permettant le tir à 360° dans le respect de la sécurité.
- Une poussée avec quelques chiens de battue* permet la mise sur pied des animaux, qui se défilent lentement sur leurs coulées, conduisant à un tir « relativement facile ».

Un exemple intéressant : la gestion du chevreuil sur le Domaine du Bois Landry (1 210 ha dont 1 160 boisés) et le suivi par ICE.

Les prélèvements annuels ont progressivement augmenté de 2001-02 (104 individus) à 2006-07 (173 individus) sans qu'aucune amélioration ne soit visible sur les indicateurs de condition physique (poids des jeunes).

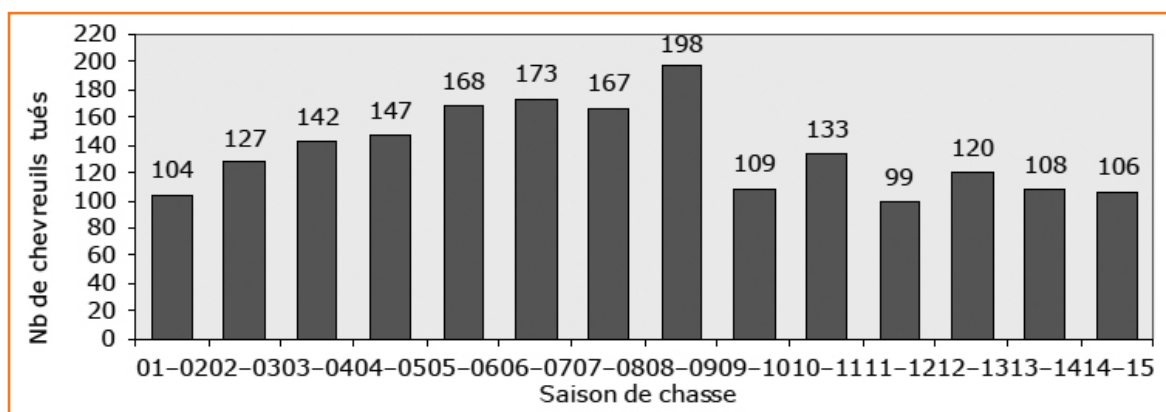


Figure 1 : Evolution des prélèvements de la saison 2001-02 à la saison 2014-15

Au contraire, durant cette période la masse corporelle des juvéniles a montré une tendance à la diminution, à laquelle s'est superposée, en 2003, une baisse ponctuelle très probablement liée à la canicule estivale, également visible sur le nombre de corps jaunes par femelle. Il faut un peu de temps pour renouveler complètement une population de chevreuils et lui permettre d'améliorer ses conditions physiques (entre 4 et 8 ans).

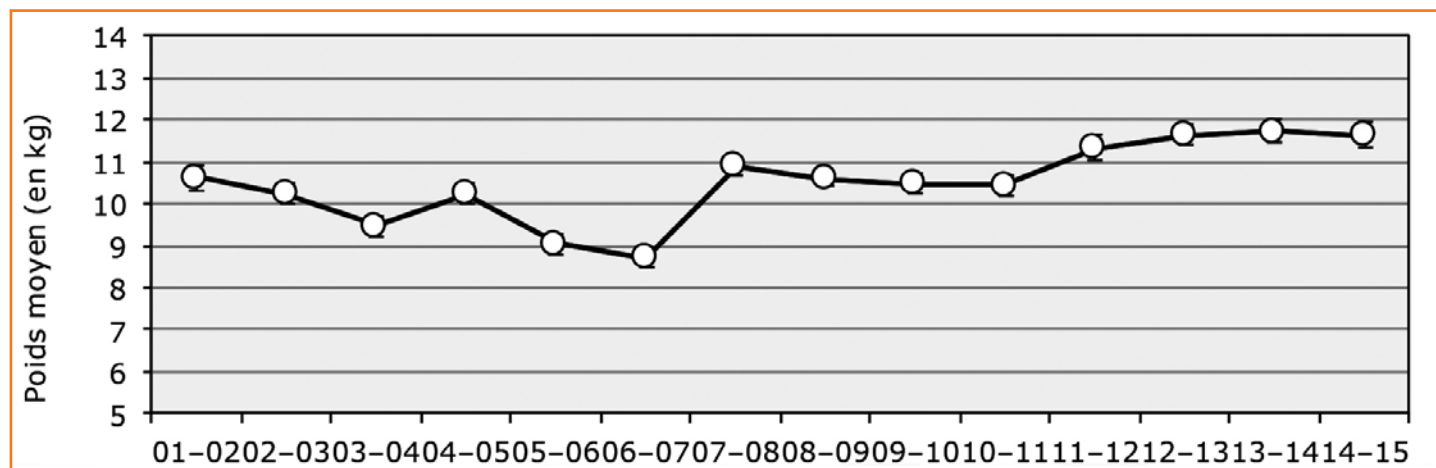


Figure 2 : Masse corporelle au 20 décembre des juvéniles (éviscérés), de 2001-02 à 2014-15 (moyennes \pm erreur standard)

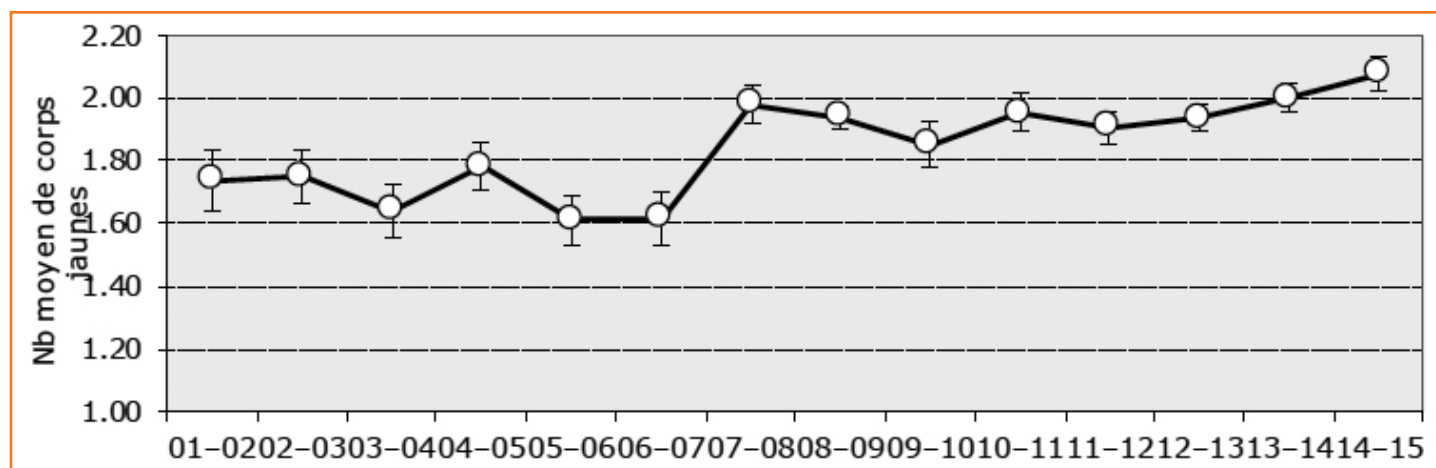


Figure 3 : Nombre de corps jaunes par femelle ≥ 1 an, de 2001-02 à 2014-15 (moyennes \pm erreur standard)

A la fin de cette première période, entre mars 2006 et mars 2007, l'indice kilométrique d'abondance indiquait une diminution de la densité.

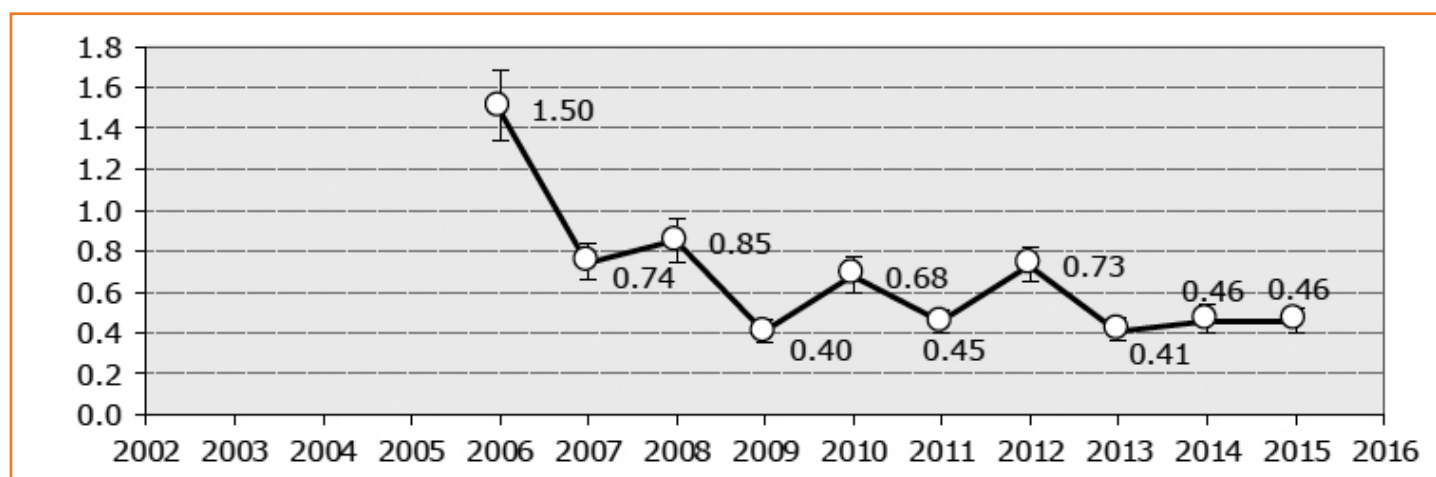


Figure 4 : Indice kilométrique d'abondance, de mars 2006 à mars 2015 (moyennes des séries \pm erreur standard)

Les prélèvements ont été maintenus à un niveau très élevé en 2007-08 et 2008-09 (167 et 198 chevreuils respectivement) dans l'objectif d'obtenir une amélioration des indicateurs de condition physique des animaux. A partir de la saison 2009-10, les prélèvements annuels ont été ramenés aux environs d'une centaine d'individus (99 à 133) et les indicateurs de condition physique sont restés à un niveau au moins similaire à celui qu'ils avaient atteint en 2007-08.

Dans le même temps, l'indice de consommation (IC) n'a cessé de décroître de mars 2007 à mars 2013 (Fig 5a). La proportion de placettes présentant des semis de chênes (qui était restée inchangée entre mars 2007 et mars 2008) a augmenté fortement en mars 2010 puis en mars 2013 (Fig 5b).

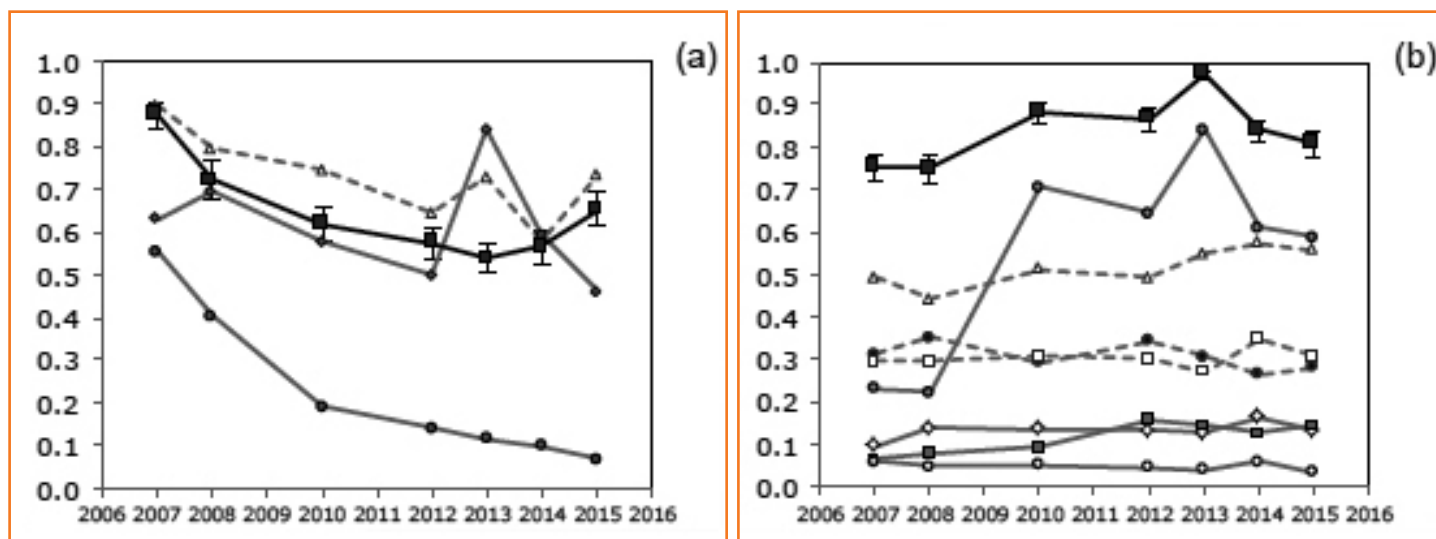


Figure 5 : (a) Indice de consommation de la flore lignifiée hors lierre et chèvrefeuille (■) ± erreur standard, et proportion des placettes (erreur standard non indiquée) où les ronces (Δ), le charme (◆) et les chênes (●) ont été consommés par le chevreuil.

(b) Proportion de placettes présentant des végétaux lignifiés accessibles au chevreuil (erreur standard uniquement figurée pour l'ensemble des ligneux, toutes espèces confondues : (■), chênes (●), ronces (Δ), lierre (●), chèvrefeuille (□), charme (◇), noisetier (■), tremble (o)).

Entre 2013 et 2015, on observe une légère augmentation de la pression d'abroustissement et une diminution de la proportion de placettes avec ligneux accessibles. Cette récente inversion de tendance, qui intervient après la forte diminution des effectifs de chevreuils, pourrait être due au récent développement du cerf élaphe sur le domaine.

L'augmentation significative des prélèvements, encadrée par l'utilisation des ICE comme aide à la décision, a permis d'abaisser l'effectif des chevreuils à un niveau permettant :

- d'améliorer la condition physique des animaux,
- d'augmenter les potentialités de régénération forestière.

Cette expérience montre comment l'utilisation d'un faisceau d'ICE complémentaires peut aider le gestionnaire à orienter son quota de prélèvements pour réaliser ses objectifs.

Notons au passage que le nombre de chevreuils prélevés sur le domaine, « avant rétablissement de la situation d'équilibre » et après, est resté proche de 100. Grâce à cette amélioration de l'équilibre forêt chevreuil, les forestiers peuvent régénérer sereinement leurs peuplements, la diversité floristique du sous bois s'est améliorée. Par ailleurs, les chasseurs prélèvent autant d'animaux, lesquels sont dans une meilleure condition physique et présentent un meilleur état sanitaire. A méditer !

V-2.5. Régler son arme et s'entraîner au tir

Durant l'intersaison, il est important que chaque chasseur vérifie les organes de visées de son arme et s'entraîne régulièrement sur cible fixe et sanglier courant. Il faut être familiarisé avec son arme et ne pas avoir d'appréhension au moment du tir. La limitation du nombre de balles tirées par animal prélevé doit être un objectif de l'organisateur de chasse.

Annexe 1 - Fiche de déclaration de plantation Syndicat 29



Attestation de plantations

Action de prévention de dégâts de cervidés

(à joindre à la demande de bracelets de chasse)

Imprimé à faire viser avant le 1^{ER} mars de l'année d'installation du boisement ainsi que les 6 années suivantes pour les essences résineuses et les 10 années suivantes pour les essences feuillues

Types de plantation :

- Installation de boisements forestiers Cultures spécialisées sensibles

Le déclarant :

<input checked="" type="checkbox"/> Propriétaire forestier ou groupement	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant ou entreprise agricole
Nom – Prénom :	
Nom du groupement ou de l'entreprise :	
N°siren :	
Adresse :	
Tel – Mail :	

Situation géographique des terrains et informations

Commune :
Lieu-dit :
Références cadastrale :

Informations sur la culture :

Surface des parcelles , objet du boisement, reboisement ou cult. spécialisée :

Essences principales :	Essences secondaires :
Année de la plantation* :	
Par un professionnel	
Par le propriétaire	

*Justificatifs à joindre : factures de fournitures de plants et plantations ou attestation d'origine des plants

Visa de l'antenne départementale du CRPF/Syndicat forestier ou de la Chambre d'agriculture 29 :

Identité du demandeur du plan de chasse de cervidés : (nom, prénom et adresse)

Agissant en qualité de : Propriétaire
Mandataire
Détenteur du droit de chasse

Au nom de la société, association, groupement :

Annexe 2 - Fiches d'inventaire des dégâts



Fiche d'inventaire simplifié de dégâts du grand gibier sur une parcelle en plantation forestière

Date du relevé : _____ **Date de la plantation :** _____ **Surface de la parcelle :** _____
Nom des opérateurs : _____ **Organismes :** _____
Propriétaire(s) : _____ **Mail :** _____ **Tel :** _____
Adresse : _____
Gestionnaire forestier : _____ **Tel :** _____ **Mail :** _____
Commune de la parcelle forestière : _____ **Forêt :** _____ **Superficie :** _____
Lieu-dit (référence cadastrale) : _____ **N° parcelle :** _____
Essence(s) « objectif » : _____ **Hauteur moyenne (cm) :** _____
Densité initiale de la plantation (plants/ha) : _____ **Taux de sondage (voir tableau ci-dessous) :** _____
Indiquer le côté de la parcelle du départ de l'inventaire (ex : nord, ouest, chemin) : _____

Essence (s)	Surface Densité initiale/ha	< 1 hectare	1 à 3 hectares	3 à 5 hectares	5 à 8 hectares	8 à 12 hectares	Supérieur à 12hectares
Peupliers	156 à 204 / ha	Taux 1/1	Taux 1/2	Taux 1/3	Taux 1/5	Taux 1/7	Taux 1/10
Autres essences	< 900/ha	Taux 1/2	Taux 1/3	Taux 1/4	Taux 1/6	Taux 1/8	Taux 1/12
	> 900/ha	Taux 1/4	Taux 1/6	Taux 1/10	Taux 1/12	Taux 1/16	Taux 1/20

Éliminer les lignes de lisière ainsi que le premier et le dernier plant sur la ligne

Lignes sondées	Plants morts ou absents	Plants abrutis	Plants frottés	Plants écorcés	Plants cassés	Plants arrachés	Plants contrôlés
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
Total							

Taux plants abrutis = Total abrutis/Total contrôlés x 100 = _____
Taux plants écorcés = Total écorcés/Total contrôlés x 100 = _____
Taux plants cassés = Total cassés/Total contrôlés x 100 = _____
Taux plants arrachés = Total arrachés/Total contrôlés x 100 = _____
Taux global dégâts = Total plants abrutis, plants frottés, plants écorcés, plants cassés, et plants arrachés/Total contrôlés x 100 = _____
Végétation d'accompagnement : (oui non) _____
Taux plants frottés = Total Frottés/Total contrôlés x 100 = _____
Taux plants cassés = Total cassés/Total contrôlés x 100 = _____
Répartition des dégâts (concentrés, diffus) : _____
Taux morts, absents = Total morts/Total contrôlés x 100 = _____
Observations : _____

Notice explicative

COMMENT REMPLIR LA FICHE D'INVENTAIRE SIMPLIFIE DE DEGATS DE GRAND GIBIER SUR UNE PARCELLE EN PLANTATION FORESTIERE

(Périodes les plus favorables à la réalisation des inventaires : mars avril et septembre octobre)

Dans un premier temps :

L'opérateur renseigne toutes les données concernant la parcelle à inventorier

Dans un deuxième temps :

- Il détermine le taux de sondage qui dépend d'une part de la superficie de la plantation, d'autre part de la densité initiale d'installation. Se reporter au tableau et indiquer le taux retenu.
Exemple 1 : une peupleraie de 2 hectares aura un taux de sondage au 1/2, soit une ligne sur deux.
Exemple 2 : une plantation de douglas de 2 hectares réalisée à 1100 tiges à l'hectare aura un taux de sondage au 1/6, soit une ligne sur six.
- Il indique le côté de la parcelle du début de l'inventaire (exemple : nord, ouest, chemin, rivière etc.) Cette indication a pour but de permettre une éventuelle contre-expertise des dégâts signalés.

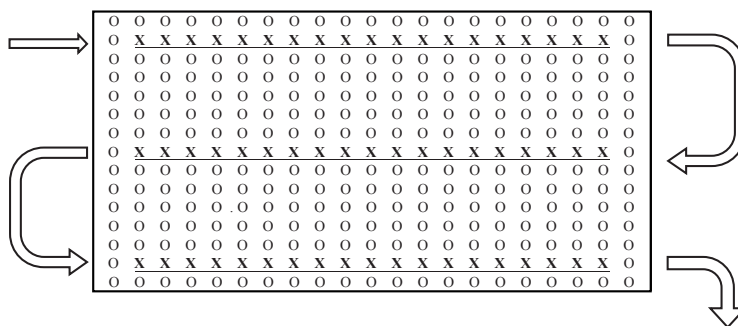
Dans un troisième temps :

L'opérateur veille à éliminer systématiquement les lignes de lisière ainsi que le premier et le dernier plant sur la ligne car ils concentrent souvent les attaques des animaux.

Exemple 1 : peupleraie sondée au 1/2 ; on commence l'inventaire à la 2^{ème} ligne. Seront donc examinées les lignes 2, 4, 6, 8, 10...

Exemple 2 : plantation de douglas sondée au 1/6 ; on commence l'inventaire à la 2^{ème} ligne du côté de la parcelle d'où l'on est parti. Seront donc examinées les lignes 2, 8, 14, 20...

Suivant le croquis ci-contre :
uniquement les plants
matérialisés par la lettre X
seront contrôlés



Dans un quatrième temps :

Il procède au sondage selon le taux retenu en commençant à la deuxième ligne. Pour répondre à un besoin de grande précision, le taux de sondage peut être amélioré, (à préciser) et les différents points de sondage cartographiés).

Sur chaque ligne sondée, il note :

- Le nombre de plants morts naturellement ou absents ;
- Le nombre de plants abroustis, c'est-à-dire ceux dont la pousse terminale a été endommagée par les cervidés ;
- Le nombre de plants frottés ;
- Le nombre de plants écorcés, l'écorce a été consommée (il y a des marques des incisives, dégât spécifique aux cerfs de tout sexe, à ne pas confondre avec les frottis où l'écorce est en lambeaux mais non mangée) ;
- Le nombre de plants cassés ;
- Le nombre de plants arrachés. Les plants arrachés sont l'œuvre des sangliers ;
- Le nombre de plants contrôlés.

A noter qu'un plant abrousti et frotté n'est comptabilisé qu'une seule fois au titre des frottés.

Dans un cinquième temps :

A l'issue des relevés, l'opérateur calcule les taux de dégâts selon les formules figurant en bas du recto de l'imprimé et il note la répartition des dégâts. Les plants morts ou absents ne doivent pas être pris en compte dans les dégâts.

Dans un sixième temps :

Il renseigne sur les lignes dédiées aux observations différents éléments, comme par exemple : la présence de protections ou de répulsif, le mode de dégagement, l'entretien de la parcelle (présence de chablis), l'équilibre sylvicole, les aménagements forestiers mis en place, la végétation d'accompagnement, le risque lié à la surface de la parcelle, la répétition des dégâts causés, les espèces à l'origine des dégâts, l'organisation de la chasse, les prélèvements et leurs équilibres (si connus), les indices de présence du gibier, le dérangement (randonneurs, vététistes) etc.

Fiche essences mélangées inventaire simplifié de dégâts du grand gibier sur une parcelle en plantation forestière.



Fiche essences mélangées inventaire simplifié de dégâts du grand gibier sur une parcelle en plantation forestière

Date du relevé : **Date de la plantation :** **Surface de la parcelle :**
Nom des opérateurs : **Organismes :**
Propriétaire(s) : **Mail :** **Tel :**
Adresse :
Gestionnaire forestier : **Tel :** **Mail :**
Commune de la parcelle forestière : **Forêt :** **Superficie :**
Lieu-dit (référence cadastrale) : **N° parcelle :**
Essence(s) « objectif » : **Hauteur moyenne (cm) :**
Densité initiale de la plantation (plants/ha) : **Taux de sondage (voir tableau ci-dessous) :**
Indiquer le côté de la parcelle du départ de l'inventaire (ex : nord, ouest, chemin) :

Essence (s)	Surface Densité initiale/ha	< 1 hectare	1 à 3 hectares	3 à 5 hectares	5 à 8 hectares	8 à 12 hectares	Supérieur à 12hectares
Peupliers	156 à 204 / ha	Taux 1/1	Taux 1/2	Taux 1/3	Taux 1/5	Taux 1/7	Taux 1/10
Autres essences	< 900/ha	Taux 1/2	Taux 1/3	Taux 1/4	Taux 1/6	Taux 1/8	Taux 1/12
	> 900/ha	Taux 1/4	Taux 1/6	Taux 1/10	Taux 1/12	Taux 1/16	Taux 1/20

Eliminer les lignes de lisière ainsi que le premier et le dernier plant sur la ligne

Lignes sondées	Essences	Plants mort ou absents	Plants aboutis	Plants frottés	Plants écorcés	Plants cassés	Plants arrachés	Plants contrôlés
1	Essence 1							
	Essence 2							
	Essence 3							
2	Essence 1							
	Essence 2							
	Essence 3							
3	Essence 1							
	Essence 2							
	Essence 3							
4	Essence 1							
	Essence 2							
	Essence 3							
5	Essence 1							
	Essence 2							
	Essence 3							
6	Essence 1							
	Essence 2							
	Essence 3							
7	Essence 1							
	Essence 2							
	Essence 3							
8	Essence 1							
	Essence 2							
	Essence 3							
Total	Essence 1							
	Essence 2							
	Essence 3							

Essence 1 :	Essence 2 :	Essence 3 :
Taux aboutis = $Ta/Tc \times 100 =$	Taux aboutis = $Ta/Tc \times 100 =$	Taux aboutis = $Ta/Tc \times 100 =$
Taux frottés = $Tf/Tc \times 100 = 0$	Taux frottés = $Tf/Tc \times 100 = 0$	Taux frottés = $Tf/Tc \times 100 = 0$
Taux écorcés = $Te/Tc \times 100 = 0$	Taux écorcés = $Te/Tc \times 100 = 0$	Taux écorcés = $Te/Tc \times 100 = 0$
Taux cassés = $Tc/Tc \times 100 = 0$	Taux cassés = $Tc/Tc \times 100 = 0$	Taux cassés = $Tc/Tc \times 100 = 0$
Taux arr. = $Ta/Tc \times 100 = 0$	Taux arr. = $Ta/Tc \times 100 = 0$	Taux arr. = $Ta/Tc \times 100 = 0$
Taux dégâts =	Taux dégâts =	Taux dégâts =
Répartition dégâts :	Répartition dégâts :	Répartition dégâts :
Taux morts = $Tm/Tc \times 100 = 0$	Taux morts = $Tm/Tc \times 100 = 0$	Taux morts = $Tm/Tc \times 100 = 0$

Taux global des dégâts : **Végétation d'accompagnement :**
Observations :

Notice explicative

COMMENT REMPLIR LA FICHE D'INVENTAIRE SIMPLIFIE DE DEGATS DE GRAND GIBIER SUR UNE PARCELLE EN PLANTATION FORESTIERE AVEC DES ESSENCES MELANGEES

(Périodes les plus favorables à la réalisation des inventaires : mars avril et septembre octobre)

Dans un premier temps :

L'opérateur renseigne toutes les données concernant la parcelle à inventorier

Dans un deuxième temps :

- Il détermine le taux de sondage qui dépend d'une part de la superficie de la plantation, d'autre part de la densité initiale d'installation.

Se reporter au tableau et indiquer le taux retenu.

Exemple 1 : une peupleraie de 2 hectares aura un taux de sondage au 1/2, soit une ligne sur deux.

Exemple 2 : une plantation de douglas de 2 hectares réalisée à 1100 tiges à l'hectare aura un taux de sondage au 1/6, soit une ligne sur six.

- Il indique le côté de la parcelle du début de l'inventaire (exemple : nord, ouest, chemin, rivière etc.) Cette indication a pour but de permettre une éventuelle contre-expertise des dégâts signalés.

Dans un troisième temps :

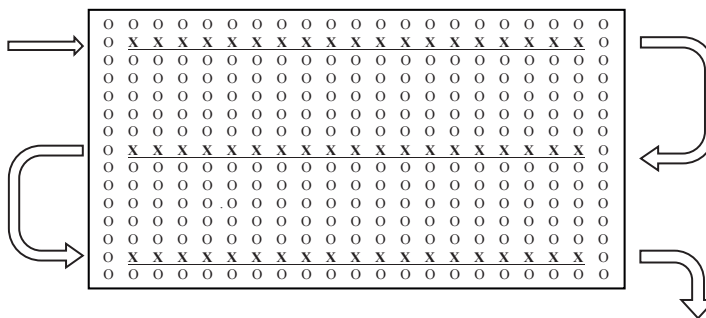
- L'opérateur veille à éliminer systématiquement les lignes de lisière ainsi que le premier et le dernier plant sur la ligne car ils concentrent souvent les attaques des animaux.

Exemple 1 : peupleraie sondée au 1/2 ; on commence l'inventaire à la 2^{ème} ligne. Seront donc examinées les lignes 2, 4, 6, 8, 10...

Exemple 2 : plantation de douglas sondée au 1/6 ; on commence l'inventaire à la 2^{ème} ligne du côté de la parcelle d'où l'on est parti. Seront donc examinées les lignes 2, 8, 14, 20...

Suivant le croquis ci-contre :

uniquement les plants matérialisés par la lettre X seront contrôlés



Dans un quatrième temps :

- Il procède au sondage selon le taux retenu en commençant à la deuxième ligne. Pour répondre à un besoin de grande précision, le taux de sondage peut être amélioré, (à préciser) et les différents points de sondage cartographiés).

Sur chaque ligne sondée, il note :

- Par essences sondées ;
- Le nombre de plants morts naturellement ou absents ;
- Le nombre de plants abroustis, c'est-à-dire ceux dont la pousse terminale a été endommagée par les cervidés ;
- Le nombre de plants frottés ;
- Le nombre de plants écorcés, l'écorce a été consommée (il y a des marques des incisives, dégât spécifique aux cerfs de tout sexe, à ne pas confondre avec les frottis où l'écorce est en lambeaux mais non mangée) ;
- Le nombre de plants cassés ;
- Le nombre de plants arrachés. Les plants arrachés sont l'œuvre des sangliers ;
- Le nombre de plants contrôlés.

A noter qu'un plant abrousti et frotté n'est comptabilisé qu'une seule fois au titre des frottés.

Dans un cinquième temps :

- A l'issue des relevés, l'opérateur calcule les taux de dégâts selon les formules figurant en bas du recto de l'imprimé et il note la répartition des dégâts. Les plants morts ou absents ne doivent pas être pris en compte dans les dégâts.

Dans un sixième temps :

- Il renseigne sur les lignes dédiées aux observations différents éléments, comme par exemple : la présence de protections ou de répulsif, le mode de dégagement, l'entretien de la parcelle (présence de chablis), l'équilibre sylvicole, les aménagements forestiers mis en place, la végétation d'accompagnement, le risque lié à la surface de la parcelle, la répétition des dégâts causés, les espèces à l'origine des dégâts, l'organisation de la chasse, les prélèvements et leurs équilibres (si connus), les indices de présence du gibier, le dérangement (randonneurs, vététistes) etc.

Fiche d'inventaire simplifié de dégâts de grand gibier sur une parcelle en régénération naturelle ou un semis artificiel avec des cloisonnements sylvicoles.



Fiche d'inventaire simplifié de dégâts de grand gibier sur une parcelle en régénération naturelle ou un semis artificiel avec des cloisonnements sylvicoles

Date du relevé : _____ Date de la plantation : _____ Surface de la parcelle : _____
 Nom des opérateurs : _____ Organismes : _____
 Propriétaire(s) : _____ Mail : _____ Tel : _____
 Adresse : _____
 Gestionnaire forestier : _____ Tel : _____ Mail : _____
 Commune de la parcelle forestière : _____ Forêt : _____ Superficie : _____
 Lieu-dit (référence cadastrale) : _____ N° parcelle : _____
 Essence(s) « objectif » : _____ Hauteur moyenne (cm) : _____
Taux de sondage, avec une placette tous les 15 mètres et en fonction du tableau ci-dessous, une interligne sur :
Indiquer le côté de la parcelle du départ de l'inventaire (ex : nord, ouest, chemin) :

Taux de sondage	< 1 hectare	1 à 3 hectares	3 à 5 hectares	5 à 8 hectares	8 à 12 hectares	> à 12 hectares	> à 15 hectares
Une interligne sur :	Taux 1/2	Taux 1/3	Taux 1/4	Taux 1/5	Taux 1/6	Taux 1/7	Taux 1/8

P = Placette C = Total plants contrôlés (4 par placette) A = Total plants aboutis ou écorcés F = Total plants frottés ou cassés

P	C	A	F	P	C	A	F	P	C	A	F	P	C	A	F	P	C	A	F
1				31				61				91				121			
2				32				62				92				122			
3				33				63				93				123			
4				34				64				94				124			
5				35				65				95				125			
6				36				66				96				126			
7				37				67				97				127			
8				38				68				98				128			
9				39				69				99				129			
10				40				70				100				130			
11				41				71				101				131			
12				42				72				102				132			
13				43				73				103				133			
14				44				74				104				134			
15				45				75				105				135			
16				46				76				106				136			
17				47				77				107				137			
18				48				78				108				138			
19				49				79				109				139			
20				50				80				110				140			
21				51				81				111				141			
22				52				82				112				142			
23				53				83				113				143			
24				54				84				114				144			
25				55				85				115				145			
26				56				86				116				146			
27				57				87				117				147			
27				58				88				118				148			
29				59				89				119				149			
30				60				90				120				150			
T				T				T				T				T			

Total tiges contrôlées : _____ **Total tiges abouties ou écorcées :** _____ **Total tiges frottées ou cassées :** _____
Taux tiges abouties ou écorcées = Total tiges abouties ou écorcées / Total tiges contrôlées x 100 = _____
Taux tiges frottées ou cassées = Total tiges frottées ou cassées / Total tiges contrôlées x 100 = _____
Taux global dégâts = Total tiges abouties ou écorcées + Total tiges frottées ou cassées / Total tiges contrôlées x 100 = _____
Répartition des dégâts (concentré, diffus) : _____ **Végétation d'accompagnement (oui non) :** _____
Observations : _____

Notice explicative

COMMENT REMPLIR LA FICHE D'INVENTAIRE SIMPLIFIE DE DEGATS DE GRAND GIBIER SUR UNE PARCELLE EN REGENERATION NATURELLE OU SEMIS ARTIFICIEL AVEC DES CLOISONNEMENTS SYLVICOLES

(Périodes les plus favorables à la réalisation des inventaires : mars avril et septembre octobre)

Dans un premier temps :

L'opérateur renseigne toutes les données concernant la parcelle à inventorier

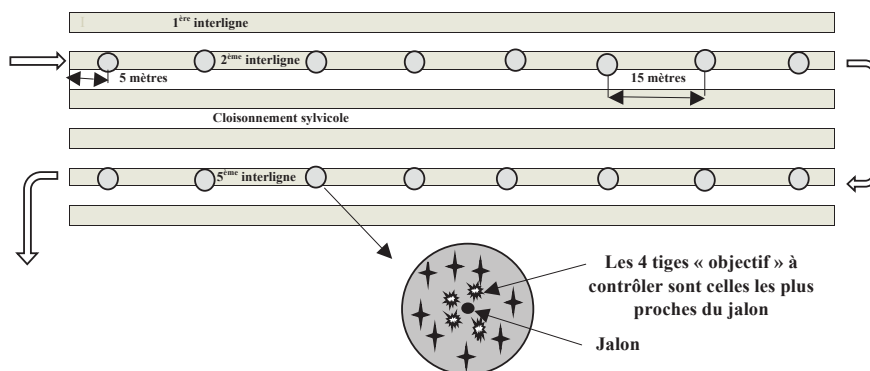
Dans un deuxième temps :

- Il détermine le taux de sondage qui dépend de la superficie de la plantation,
- Se reporter au tableau et indiquer le taux retenu.
Exemple : une parcelle de 2 hectares en régénération naturelle ou un semis artificiel avec des cloisonnements sylvicoles aura un taux de sondage au 1/3 soit une interligne sur trois
- Il indique le côté de la parcelle du début de l'inventaire (exemple : nord, ouest, chemin, rivière etc.)
Cette indication a pour but de permettre une éventuelle contre-expertise des dégâts signalés.

Dans un troisième temps :

- L'opérateur veille à éliminer systématiquement les interlignes de lisière car ils concentrent souvent les attaques des animaux. Exemple : une parcelle de 2 hectares en régénération naturelle avec des cloisonnements sylvicoles sondée au 1/3; on commence l'inventaire à la 2ème interligne. Seront donc examinées les lignes 2, 5, 8, 11...

Suivant le croquis ci-contre :



Dans un quatrième temps :

- Il procède au sondage :
- La première placette se situera sur la deuxième interligne à 5 mètres du départ ou de la bordure. Afin de matérialiser le centre de chaque placette de 1 mètre de rayon, l'opérateur positionne le jalon de façon impartiale au centre de l'interligne, puis tous les 15 mètres. Sur chaque placette, il examine les 4 tiges « objectifs » les plus proches du centre de la placette. En cas d'impossibilité matérielle (absence de régénération, mare, rémanents) de réaliser le relevé l'opérateur note 0 dans les cases correspondant à la placette et en indique la raison dans les observations. En fonction du taux de sondage, il parcourt ensuite les interlignes déterminées à l'exception de l'interligne de lisière. Pour répondre à un besoin de grande précision, le taux de sondage peut être amélioré, (à préciser) et les différents points de sondage cartographiés.
- Les tiges abruties sont celles dont la pousse terminale a été endommagée par les cervidés ou dont l'écorce a été consommée (il y a des marques des incisives, dégât spécifique au cerf de tous sexes, à ne pas confondre avec le frottis où l'écorce est en lambeaux mais non mangée). Les rejets de souche ne sont pas pris en compte.
- A noter qu'une tige abrutie et frottée n'est comptabilisée qu'une seule fois au titre des frottés.

Dans un cinquième temps :

- A l'issue des relevés, l'opérateur calcule les taux de dégâts selon les formules figurant en bas du recto de l'imprimé et il note la répartition des dégâts.

Dans un sixième temps :

- Il renseigne sur les lignes dédiées aux observations différents éléments, comme par exemple : la présence de protections ou de répulsif, le mode de dégagement, l'entretien de la parcelle (présence de chablis), l'équilibre sylvicole, les aménagements forestiers mis en place, la végétation d'accompagnement, le risque lié à la surface de la parcelle, la répétition des dégâts causés, les espèces à l'origine des dégâts, l'organisation de la chasse, les prélèvements et leurs équilibres (si connus), les indices de présence du gibier, le dérangement (randonneurs, vététistes) etc.

Annexe 3 - Fiche récapitulatif de l'ensemble des signes avant-coureurs d'un déséquilibre forêt gibier



Fiche d'inventaire simplifié des signes avant-coureurs de la dégradation de la capacité d'accueil

Signes avant-coureurs	Caractéristiques	Oui/Non	Signes avant-coureurs	Caractéristiques	Oui/Non
<i>Signes avant-coureurs forestiers</i>			<i>Signes avant-coureurs faunistiques</i>		
	Le lierre est systématiquement abouti jusqu'à portée de gueule de chevreuil ou de cerf.			Les chevillards sont déficients.	
	Les houx sont très fortement consommés et ont un port en boule.			Baisse de la masse corporelle moyenne des chevillards et/ou faons.	
	Le sous-bois est très appauvri (l'installation de petits enclos permet facilement de mettre en évidence ce phénomène).			Baisse de la moyenne des longueurs de la mâchoire inférieure des faons. (MLI proche de 150 mm chez le chevreuil).	
	Les rejets de taillis sont systématiquement consommés sur de grandes surfaces (1 ha et plus) et la régénération du taillis est un échec.			Baisse de la moyenne des longueurs de la patte arrière des chevillards et/ou faons.	
	Dans les régénérations naturelles, les essences appétentes sont en recul (chênes supplantés par des hêtres, perte de diversité en essence forestière).			Baisse de la moyenne du nombre de corps jaunes chez les chevrettes.	
	Là, où il est suivi, l'indice de consommation est en forte hausse.			Baisse en valeur relative (%) du nombre de bichettes et biches gestantes (TGF).	
Observations :				L'indice kilométrique pédestre augmente.	
				L'indice nocturne augmente.	

Annexe 4 - Fiche diagnostic des causes du déséquilibre forêt gibier et ses guides



Fiche diagnostic des causes du déséquilibre forêt-gibier

Date :	Forêt :	Surface :
Commune :	Département :	
Propriétaire :	Coordonnées :	
Gestionnaire forestier :	Coordonnées :	
Organisateur de chasse :	Coordonnées :	
Opérateur(s)-rédacteur(s) :		



La chasse et son organisation

- La chasse est exercée sur la forêt et sur sa totalité
- La méthode, le mode et le planning de chasse permettent d'atteindre les objectifs
- La chasse de(s) espèce(s) génératrice(s) des dégâts est efficacement pratiquée sur la zone à risque (ou la future) et son pourtour
- La pression de chasse est en équilibre avec le voisinage
- En dehors des zones à risque la pression de chasse n'est pas génératrice d'un fort dérangement et d'un déplacement des animaux
- En dehors des zones à risque, les prélèvements sont équilibrés sur l'ensemble du territoire de chasse
- Absence d'engrillagement ou de clôture électrique générateurs d'une concentration d'animaux
- Les prélèvements sont en équilibre populationnel, suivant les règles ou les objectifs
- Les prélèvements sont équilibrés durant la saison de chasse
- Le plan de chasse est réalisé avec un minimum dans chaque catégorie
- Les frottis de chevreuil sont une cause de déséquilibre et des tirs d'été sont réalisés
- Le tarif de location est conforme et ne génère pas de spirale infernale



Les instances administratives et fédérales

- Le plan de chasse repose sur des bases réelles et sérieuses
- Il y a équité entre les attributions de tous les plans de chasse au sein de l'unité de gestion ou de population
- L'unité de gestion ou de population est en adéquation avec la zone sur laquelle vit l'espèce
- Il y a cohérence dans la gestion des unités interdépartementales
- Il n'y a pas d'opposition par la représentation sociale à la gestion sereine de la grande faune sauvage
- La surface du territoire est adaptée pour permettre des attributions et des réalisations
- En fonction du rapport entre l'unité de gestion ou de population et la taille du territoire, ce dernier est intégré à un groupement pour permettre une gestion plus pertinente des populations
- Les données cynégétiques précises sont communiquées par la FDC aux sylviculteurs ou à leurs mandataires et à la DDT(M)
- Observations :



La gestion sylvicole et forestière

- La forêt est en gestion de production dynamique
- La forêt est en équilibre sylvicole
- La présence du grand gibier a été prise en compte lors de l'élaboration du programme sylvicole
- L'amélioration de la capacité d'accueil est pratiquée
- Absence de signe avant-coureur de déséquilibre
- La chronologie favorable des travaux forestiers permet d'offrir une nourriture et des tiges à frotter hors risque
- La régénération naturelle, le semis ou la plantation a une surface supérieure au minimum requis
- Les essences très appétentes sont plantées dans le recru, ou avec un répulsif, ou avec une protection
- Des cloisonnements sylvicoles existent dans les régénérations naturelles
- Les dégagements sont réalisés en interligne
- Lors des dégagements une bande de recru est conservée en bordure des plants
- Les éclaircies et/ou les dépressages ont été réalisés suivant les normes dans l'espace et dans le temps
- Le programme sylvicole est communiqué à l'organisateur de chasse



Guide du diagnostic des causes du déséquilibre forêt gibier



La chasse et son organisation

La chasse est exercée sur la forêt et sur sa totalité	→	Y-a-t-il un plan de chasse sur le territoire concerné ? Si oui, la chasse de de(s) espèce(s) génératrice(s) des dégâts est-elle prioritaire ?
La méthode, le mode et le planning de chasse permettent d'atteindre les objectifs	→	Le(s) mode(s) de chasse pratiqué(s) sont-ils adaptés et le planning de chasse est-il limité ? Il faut éviter une pression de chasse quasi quotidienne (bécasse, vènerie, battue...) chaque semaine
La chasse de de(s) espèce(s) génératrice(s) des dégâts est efficacement pratiquée sur la zone à risque (ou la future) et son pourtour	→	La chasse est-elle pratiquée de manière homogène sur la totalité du territoire ? Y-a-t-il des zones laissées en déshérence cynégétique ?
La pression de chasse est en équilibre avec le voisinage	→	La pression de chasse est élevée sur le territoire de façon à éviter l'effet réserve lorsque la pression de chasse est supérieure chez les voisins.
En dehors des zones à risque la pression de chasse n'est pas génératrice d'un fort dérangement et d'un déplacement des animaux	→	Au même titre que les zones à risque, il faut éviter de créer des zones de refuges qui concentreraient les animaux.
Les prélèvements sont équilibrés sur l'ensemble du territoire de chasse	→	Pour ne pas créer momentanément une zone refuge, il est indispensable d'étaler le planning de chasse sur l'ensemble de la saison ou de venir décantoner les animaux régulièrement.
Absence d'engrillagement ou de clôture électrique générateurs d'une concentration d'animaux	→	Le massif ou le territoire est-il clôturé ou engrillagé ? Si oui cela peut entraîner une concentration des animaux et augmenter les risques de dégâts.
Les prélèvements sont en équilibre populationnel, suivant les règles ou les objectifs	→	Lorsque l'on est en équilibre (ou à peu près), la règle des tiers est à respecter ; on prélève : 1/3 de jeunes, 1/3 de mâles, 1/3 de femelles.
Les prélèvements sont équilibrés durant la saison de chasse	→	Le plan de chasse est réalisé de manière régulière tout au long de la saison, de l'ouverture de la chasse des espèces génératrices des dégâts ; l'idée est de ne pas concentrer les prélèvements sur une partie de la saison notamment à la fin.
Le plan de chasse est réalisé avec un minimum dans chaque catégorie	→	Au minimum : 80% des animaux attribués au plan de chasse dans chaque catégorie sont prélevés au cours de la saison de chasse.
Les frottis de chevreuil sont une cause du déséquilibre et des tirs d'été sont réalisés	→	En cas de frottis de chevreuil sur certaines parcelles, y-a-t-il des bracelets réservés uniquement pour le tir d'été et des prélèvements sont-ils réalisés ?
Le tarif de location est conforme et ne génère pas de spirale infernale	→	En cas de loyer trop élevé, les chasseurs espèrent et génèrent une quantité d'animaux à la hauteur du prix payé ; ce qui peut engendrer une surpopulation et un déséquilibre.

Guide du diagnostic des causes du déséquilibre forêt gibier (les instances administrative et fédérales).



Guide du diagnostic des causes du déséquilibre forêt gibier



Les Instances administratives et fédérales

Le plan de chasse repose sur des bases réelles et sérieuses



Il doit tenir compte :

- De l'article L 425-4 du code de l'environnement ;
- Des objectifs de gestion prédéfinis (s'ils existent) ;
- Du faisceau d'indices de gestion (Indice Kilométrique, Comptage, Rétrocalcul des cohortes, Indicateurs de Changement Ecologique, Indices Cynégétiques d'Abondance, comptage des cerfs bramant, etc.) sur des unités de gestion ou de population ;
- Des fiches d'inventaire simplifié des dégâts de grand gibier (s'il y a) ;
- Des signes avant-coureurs de déséquilibre ;
- Des zones à risque ou des futures zones à risque ;
- De la biologie et de l'éco-éthologie des espèces de grand gibier ;
- De la capacité d'accueil de l'écosystème agriforestier ;
- De la nécessité des tirs d'été liée au risque de frottis par l'espèce chevreuil.

Il y a équité entre les attributions de tous les plans de chasse au sein de l'unité de gestion ou de population



Les bracelets sont-ils intelligemment répartis, et de manière équitable, au sein de l'unité de gestion ou de population ? pas de saupoudrage des bracelets.

L'unité de gestion ou de population est en adéquation avec la zone sur laquelle vit l'espèce



Les délimitations des unités de gestion ou de population sont-elles en concordance avec les zones sur lesquelles vivent les espèces et sont-elles d'une surface adaptée ?

Il y a cohérence dans la gestion des unités interdépartementales



Les gestions sont-elles cohérentes lorsque les unités de population sont à cheval sur plusieurs départements ? les fédérations des chasseurs se sont-elles concertées afin d'optimiser la gestion des espèces sur ces unités ?

Il n'y a pas d'opposition par la représentation sociale à la gestion sereine de la grande faune sauvage



Le grand public s'est-il approprié la grande faune sauvage sur le territoire concerné, compliquant la gestion de la chasse et la réalisation du plan de chasse ?

La surface du territoire est adaptée pour permettre des attributions et des réalisations



Le territoire concerné justifie-t-il une surface suffisante pour prétendre à une attribution de plan de chasse ?

En fonction du rapport entre l'unité de gestion ou de population et la taille du territoire, ce dernier est intégré à un groupement pour permettre une gestion plus pertinente des populations



Si le territoire est de taille insuffisante pour gérer à lui seul la population d'animaux présents, s'est-il regroupé avec un ou plusieurs voisins ?

Les données cynégétiques précises sont communiquées aux sylviculteurs ou à leurs mandataires et à la DDT(M)



Dans le cadre des bonnes relations et du dialogue constructif et permanent, les données cynégétiques précises peuvent être communiquées au sylviculteur ou à ses mandataires et à la DDT(M) pour leur permettre de prendre en compte le gibier dans leurs programmes sylvicoles.



Guide du diagnostic des causes de l'équilibre forêt gibier



La gestion sylvicole et forestière

La forêt est en gestion de production dynamique	→	La forêt est-elle dotée d'un document de gestion durable (PSG, CBPS, RTG, Aménagement) ? (si non, contactez le CNPF ou l'ONF) Le programme des coupes et travaux est-il mis en œuvre ? (Si non pourquoi ?) Est-ce que le forestier travaille de manière dynamique dans son massif ?
La forêt est en équilibre sylvicole	→	La forêt présente une répartition équilibrée dans l'espace de tous les types de peuplement : 1/3 de parcelles avec des peuplements jeunes (renouvellement : régénération, plantation, semis, fourré, gaulis), 1/3 avec des peuplements adolescents (en amélioration), 1/3 avec des peuplements adultes (en amélioration et murs). En futaie irrégulière, la régénération naturelle diffuse est-elle présente ?
La présence du grand gibier a été prise en compte lors de l'élaboration du programme sylvicole	→	Il faut commencer par travailler dans les peuplements en amélioration ou sans intérêt économique pour fournir des zones de gagnage et des brins à frotter avant d'entamer des renouvellements de peuplements
L'amélioration de la capacité d'accueil est pratiquée	→	Sylviculture dynamique (éclaircie et régénération des peuplements), recépage des taillis sans valeur économique, entretien des banquettes le long de la voirie forestière, éclaircie des lisières, entretien des cloisonnements sylvicoles, favorisation des fruitiers, et arbres fructifères, mise en place des cultures à gibier intra-forestières et périphériques au massif, entretien de points d'eau, création de « pré-bois » ;
Absence de signe avant-coureur de déséquilibre	→	Les rejets de taillis ne sont pas systématiquement abroustés après coupe (brosse) sur des surfaces significatives, les arbres ne sont pas systématiquement dépourvus de lierre à hauteur du chevreuil et/ou du cerf, l'évaluation objective des dégâts ne montre pas de peuplements dans l'orange ou dans le rouge, les ICE ne montrent pas de dégradation des relations du couple population milieu
La chronologie favorable des travaux forestiers permet d'offrir une nourriture et des tiges à frotter hors risque	→	Le sylviculteur a pris soin d'anticiper le renouvellement de son peuplement, en travaillant d'abord dans les peuplements voisins afin de créer des zones de gagnage et d'offrir des brins à frotter pour faire diversion
La régénération naturelle, le semis ou la plantation a une surface supérieure au minimum requis	→	En dessous d'un ha, on est dans le rouge avec les densités actuelles de cervidés ; il est quasiment illusoire de ne pas avoir de dégâts. La protection est quasi obligatoire. Entre 1 ha et 3 ha on est dans l'orange. Au-delà, dans un massif forestier, si l'équilibre forêt gibier est atteint et les techniques ad hoc mises en place dans l'entretien des jeunes boisement/reboisement, les « dégâts » seront supportables dans la majorité des cas.
Les essences très appétentes sont plantées dans le recru, ou avec un répulsif, ou avec une protection	→	Certaines essences (merisier, et fruitiers forestiers en général, chêne rouge d'Amérique, douglas...) sont très appétentes et il est pratiquement indispensable de les planter dans le recru ou de les protéger (en cas d'enrichissement). Une plantation en terrain nu peut s'avérer problématique.
Des cloisonnements sylvicoles existent dans les régénérations naturelles	→	Dans les régénérations naturelles, il est indispensable de rapidement mettre en place des cloisonnements sylvicoles. Aussi bien pour suivre et entretenir la régénération que pour limiter la stagnation des cervidés dans les enceintes où ils ne craignent rien et restent longtemps à commettre des dégâts.
Les dégagements sont réalisés en interligne	→	Dans les plantations, avant de réaliser les dégagements, il convient d'ouvrir des cloisonnements au girobroyeur ou au broyeur dans les interlignes en maintenant une zone non broyée (0.5 à 1m) au pied des plants. Le nettoyage systématique de toute l'interligne est à proscrire sous peine de déconvenue.
Lors des dégagements une bande de recru est conservée en bordure des plants	→	Lors des dégagements, pour prendre en compte la présence des cervidés et limiter leurs dégâts, il est indispensable d'effectuer des dégagements en cheminée ou « cône inversé » (la tête du plant est dégagée et mise au soleil par contre le pied est maintenu dans la végétation pour limiter l'accès des cervidés). Pas de dégagement en plein sous peine de gros dégâts (écorçage, abroustissements, frottis...)
Les éclaircies et/ou les dépressages ont été réalisés suivant les normes dans l'espace et dans le temps	→	Le dépressage doit être effectué en assurant une protection physique des brins favorisés
Le programme sylvicole est communiqué à l'organisateur de chasse	→	Dans le cadre, des bonnes relations et du dialogue constructif et permanent, le programme sylvicole peut être communiqué à l'organisateur de chasse pour accentuer localement et temporairement la pression de chasse sur les peuplements sensibles.

Liste des sigles et abréviations

- ACCA** : Association Communale de Chasse Agréée
- ADCGG** : Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier
- ANCGG** : Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier
- CDCFS** : Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage
- CETEF** : Centre d'Etude Technique et Forestier
- CNPF** : Centre National de la Propriété Forestière
- CRFB** : Commission Régionale de la Forêt et du Bois
- CRPF** : Centre Régional de la Propriété Forestière
- DDTM** : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- DRA** : Directive Régionale d'Aménagement
- FDC** : Fédération Départementale des Chasseurs
- IC** : Indice de Consommation
- ICE** : Indicateur de Changement Écologique
- IN** : Indice Nocturne
- IDF** : Institut pour le Développement Forestier
- IRSTEA** : Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (ex)
- CEMAGREF** : Centre d'Etude du Machinisme Agricole et du Génie Rural des Eaux et Forêts
- JCB** : Jeune Cerf ou Biche
- LOF** : Loi d'Orientation Forestière
- M** : Molaire
- ONF** : Office National des Forêts
- ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- PM** : Pré Molaire
- PMA** : Prélèvement Maximal Autorisé
- PNFB** : Plan National Forêt Bois
- PRFB** : Plan Régional Forêt Bois
- SDGC** : Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
- SIG** : Système d'Information Géographique
- SRA** : Schéma Régional d'Aménagement
- SRGS** : Schéma Régional de Gestion Sylvicole

Lexique

ACCA : créées par la loi du 10 juillet 1964, dite "Loi Verdeille", elles ont notamment pour but de favoriser une chasse populaire, d'assurer une meilleure organisation de la chasse et de favoriser le développement du gibier et de la faune sauvage dans le respect d'un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique. Elles existent dans 70 départements. Lors de leur création, un commissaire enquêteur détermine la liste des terrains dont les propriétaires (détenteurs du droit de chasse) paraissent en droit de s'opposer à la chasse sur leur territoire (par exemple, en Ille et Vilaine, l'opposition des propriétaires peut porter sur des terrains d'un seul tenant d'une superficie minimum de 20ha). Le pouvoir d'opposition du propriétaire concerne d'autres cas (terrains situés dans un rayon de 150m d'une habitation, terrains appartenant à des personnes qui au nom de conviction personnelle sont opposées à la pratique de la chasse...). Tous les autres propriétaires (propriétés de surface inférieures à 20 ha dans notre exemple) sont dépossédés de leur droit de chasse. La législation est en cours d'évolution pour permettre une meilleure prise en compte des intérêts des propriétaires forestiers et faciliter le dialogue avec les membres des ACCA.

Baliver : opération sylvicole conduite dans les taillis améliorables consistant à sélectionner et éclaircir les meilleurs rejets dans le but de produire du bois d'œuvre à terme.

Brocard : désigne un chevreuil mâle.

Chien de battue : chien de petit pied dont le rôle est de trouver puis débusquer le gibier pour le mettre sur pied sans forcément le poursuivre sur de longues distances.

Convertir : ensemble des opérations sylvicoles visant à opérer un changement de régime dans un peuplement (passage, par exemple du taillis à la futaie) en utilisant, pour ce faire, une ou plusieurs essences du peuplement d'origine.

Créancer : dresser un chien pour développer ses aptitudes à une fonction donnée (par exemple : ne chasser qu'une espèce à l'exclusion de toute autre).

Déprédation : dégâts causés à des propriétés, des biens, par des animaux.

Documents de gestion durable : ils donnent une garantie de gestion durable aux propriétaires qui en suivent les prescriptions et recommandations. Ces documents, nécessaires pour une bonne gestion de son patrimoine forestier, sont parfois exigés par le Code Forestier ou le Code Général des Impôts : le Plan simple de gestion (document spécifique à une forêt privée, il est obligatoire pour les forêts de plus de 25 hectares et planifie dans le temps et l'espace l'ensemble des coupes et travaux envisagés sur une période allant de 10 à 20 ans). L'aménagement forestier est son pendant pour les forêts domaniales et les forêts des collectivités publiques. Le Code des bonnes pratiques sylvicoles et le Règlement type de gestion sont des outils plus simples et adaptés aux petites propriétés.

Droit de chasse : c'est l'un des droits d'usage lié au droit de propriété. Il peut être réglementé par la loi dans l'intérêt général. Le droit qui appartient au propriétaire de chasser et d'autoriser autrui à chasser sur ses terres est la conséquence de son droit de propriété (c'est le propriétaire de la chose qui a le droit de jouir et d'user de cette chose à sa convenance), et il existe indépendamment de toute convention. Le propriétaire peut toutefois y renoncer en le transférant à un tiers par un bail de chasse. Il se distingue du droit de chasser.

Droit de chasser : il se définit comme un droit, accordé par un propriétaire ou un détenteur de droit de chasse, à une personne déterminée de chasser sur une propriété. Le droit de chasser ne peut être ni loué, ni transmis à un tiers car il matérialise la relation personnelle existant entre le titulaire du droit de chasse et la personne autorisée à chasser. Le fermier est titulaire du droit de chasser sur les terres agricoles qu'il loue en vue de leur exploitation.

Essence forestière : désigne généralement une espèce d'arbre qui présente un intérêt en sylviculture et qui a des exigences écologiques particulières.

Essence objectif : jeune arbre repéré pour ses aptitudes supposées à produire du bois d'œuvre de qualité et sur lequel est concentré un ensemble de soins culturaux (dépressage, élagage et taille de formation, détournement, etc. suivant les cas).

Fourré : peuplement forestier composé de bois jeunes et serrés, dont les tiges sont encore garnies de leurs branches dès la base. Stade qui précède le gaulis et succède au semis dans une futaie.

Frayer les bois : en parlant d'un mâle de cervidé, frotter ses bois contre quelque chose pour les débarrasser de leur velours qui se desquame.

Futaie : peuplement forestier constitué d'arbres issus de graines. Les arbres peuvent avoir été plantés ou semés par l'homme (futaie artificielle), ou provenir de la germination de graines présentes sur place (futaie naturelle). Les arbres présentent un tronc unique et ont vocation à produire principalement du bois d'œuvre.

Gagnage : nom donné aux zones sur lesquelles les cervidés ainsi que les sangliers vont se nourrir.

Gaulis : jeune peuplement équienne de futaie, dont les brins sont en moyenne compris entre 5 et 10 cm de diamètre.

Huisserie : encadrement d'une porte ou d'une fenêtre.

Indicateur de changement écologique (ICE) : un ICE est un paramètre mesuré sur un animal ou un végétal dont l'évolution dépend de celle du système population / environnement. Afin de caractériser le changement d'état du système population / environnement, trois ICE sont complémentaires avec un suivi de longue durée sur (1) les variations d'abondance de la population, (2) la performance des individus et (3) la pression de la population sur son milieu.

Maître d'œuvre : Personne neutre, indépendante, qualifiée, chargée d'animer et de manager la concertation entre les différentes parties. Idéalement, ce doit être un fonctionnaire de l'Etat en charge de la chasse et/ou de la forêt, ou une personne accréditée par M. le Préfet. Il a un rôle de médiateur et il peut s'entourer ou mettre en place une équipe collégiale "objective" (chasseur-forestier) pour dynamiser ou impliquer davantage les acteurs. Les évolutions législatives à venir vont créer une commission spécialisée paritaire. Les membres de cette sous commission de la CRFB pourront peut être assurer ce rôle si techniquement ils sont formés.

Massif : désigne un ensemble de plusieurs propriétés forestières constituant un vaste ensemble forestier homogène.

Piqueux : homme d'équipage qui s'occupe de la meute au chenil et sert les chiens à la chasse.

Pré bois : peuplement où se trouvent des arbres disséminés, exploité à la fois comme « gagnage » et pour la production de bois.

Recéper : action de couper un arbre près de terre afin d'obtenir de nouvelles pousses ou rejets.

Régénération : renouvellement d'un peuplement forestier soit par rejets de souches (taillis), soit par semis (futaie).

Régime : mode de reproduction d'un peuplement forestier. On distingue :

- le régime du taillis où la reproduction est assurée par des rejets de souche, ou des drageons (reproduction asexuée),
- le régime de la futaie, où la reproduction est assurée par des graines (reproduction sexuée),
- un régime mixte, combinant les deux précédents, utilisé pour les taillis-sous-futaie.

Rembucher : suivre la voie d'un animal de chasse jusqu'à ce qu'il soit rentré dans son enceinte boisée ou fort.

Semis : mise en place des semences dans un terrain préparé à cet effet et ensemble des plants nés de cette opération. Très jeune stade de futaie.

Sortir les peuplements : action qui consiste à réussir sa plantation ou sa régénération et à la mettre hors de portée de la dent du gibier et de la végétation concurrente.

Station forestière : étendue de terrain de superficie variable, homogène dans ses conditions de climat, de sol, de topographie et de végétation, offrant des potentialités de production définies pour une essence donnée.

Sylviculteur : personne qui pratique la sylviculture c'est-à-dire l'ensemble des techniques qui permettent la création et l'exploitation rationnelle des forêts tout en assurant leur conservation et leur régénération.

Taillis : peuplement forestier dont les arbres sont issus de rejets de souche. Les arbres présentent un tronc divisé dès la base et produisent essentiellement du bois de chauffage.

Traitement : ensemble des opérations sylvicoles (coupes et travaux) destinées à diriger l'évolution d'un peuplement forestier dans le cadre d'un régime donné. On distingue :

- le traitement régulier qui vise à obtenir un taillis simple ou une futaie régulière,
- le traitement irrégulier qui vise à obtenir une futaie irrégulière (ou, autrefois, un taillis fureté),
- le traitement mixte, régulier dans une partie du peuplement et irrégulier dans l'autre ; c'est celui appliqué au taillis-sous-futaie.

Station forestière : étendue de terrain de superficie variable, homogène dans ses conditions de climat, de sol, de topographie et de végétation, offrant des potentialités de production définies pour une essence donnée.

Tubex : types de protection gibier en forme de tube qui généralement ont également des « effets croissance ».

Unité de gestion : espace géographique délimité pour gérer l'ensemble des individus, mâles et femelles socialement en contact au cours du cycle annuel. Pratiquement, quelques centaines à quelques milliers d'hectares pour le chevreuil.

Unité de population : ensemble des individus, mâles et femelles, socialement en contact au cours du cycle annuel. Par extension, espace géographique exploité par ces individus : quelques milliers à quelques dizaines de milliers d'hectares pour le cerf élaphe.

ANCGG et Gérard BEDARIDA : pages 36, 71 haut droite

Valentin Baril : page 51

Pierre Brossier : pages 1 gauche a et b, 7, 30, 31 haut centre, 31 milieu droite, 33 haut droite et gauche, 33 bas centre et droite, 34, 35 haut droite, 35 bas, 36 bas droite, 38 haut gauche, 38 milieu, 39 bas centre et droite, 44 milieu, 44 bas droite, 45 bas gauche, 50 bas, 54, 55 haut, 55 centre, 56 haut et centre, 58 haut gauche, 59 centre droite, 60 haut droite

CNPF : pages 35 haut gauche, 38 haut gauche, 38 bas droite, 59 haut, 60 haut gauche

CRPF Bretagne : pages 28, 31 haut gauche, et haut droite, 31 milieu gauche, 31 bas, 32, 39 haut gauche, 39 bas gauche, 59 bas, 60 haut centre

CRPF Lorraine Alsace : pages 57 bas

Domaine de Bois Landry : page 43

Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor : pages 11 bas, 22 bas gauche,
- **Guillaume Le Provost** pages 25 haut gauche a et b, 25 bas gauche a et b,
- **Arnaud Letellier** pages 19, 20,
- **Cyril Le Bellego** page 58 haut droite et centre gauche,

Emmanuelle Goubert : page 58 bas

Loïc Isebe : page 22 haut

Christophe Launay : pages 71 haut gauche b, 71 bas gauche,

ONCFS : pages 38 bas gauche, 39 haut droite

Jacky Pallu : pages 4, 11 haut, 12, 25 droite, 29, 33 bas gauche, 36 haut gauche, 36 bas gauche, 41, 44 haut, 44 bas gauche, 45 haut, 45 bas droite, 47, 55 bas, 56 bas, 57 haut et centre, 58 bas gauche et droite

Bernard Rio : pages 21, 22 centre et droite, 48

Christophe Sablé : pages 5, 14

Eric Sevrin : page 36 haut droite,

Le guide pratique de l'équilibre Forêt - Gibier

La Loi d'Orientation Forestière du 9 juillet 2001 inscrivait l'équilibre sylvo-cynégétique comme un élément du développement durable des forêts devant permettre la régénération des peuplements forestiers, dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire. Force est de constater que 15 ans après, les chasseurs et les forestiers ont échoué dans leur entreprise sur bon nombre de territoires.

L'obligation de résultat pour la filière forêt bois sous entendue par cette définition n'a visiblement pas été comprise par toutes les parties, les moyens, bien qu'existant, n'ont pas tous été mis en œuvre pour réussir à gérer durablement. Pourquoi cet immobilisme alors que les conséquences préjudiciables pour l'avenir des forêts sont connues depuis bien longtemps ? Les conditions du dialogue, la recherche d'un véritable consensus et la volonté de rétablir un équilibre forêt gibier ont-elles été créées ? Oui, très localement, mais trop rarement. Les dégâts forestiers, contrairement aux dégâts agricoles, ne sont pas indemnisés (les conditions requises pour en bénéficier sont quasiment impossibles à réunir), les locations du droit de chasse parfois très importantes sont « l'arbre qui cache la forêt » (au niveau national, 4/5^{ème} des surfaces ne bénéficient d'aucune rémunération liée à l'exercice de la chasse). Aussi, les forestiers ont-ils obtenu un durcissement de la législation, leur permettant peut être enfin de se faire comprendre ? C'est une voie pour tenter de remédier aux problèmes d'équilibre forêt gibier, mais il serait intéressant qu'elle soit accompagnée d'un véritable dialogue : « ni contraint ni forcé » permettant d'élaborer une stratégie commune, partagée et acceptée.

L'expérience menée dans les Côtes d'Armor est originale et exemplaire. La formation conjuguée des chasseurs et des forestiers procède en effet d'une double expertise qui permet à chacun d'élargir son horizon : la chasse devenant un outil de prévention, tandis que la gestion forestière est optimisée en prenant en compte la présence du gibier, chacun sortant renforcé de cet échange. Celui-ci aboutit logiquement à un dialogue permettant la réalisation d'actions communes. Si une équipe forestiers chasseurs arrivent à se constituer et à se comprendre, guidée par un maître d'œuvre, il devient possible d'établir ou de rétablir un équilibre ou chacune des parties trouvera son compte.

L'objectif des auteurs du guide, Jacky Pallu et Pierre Brossier, a été de concrétiser ce concept d'équilibre sylvo-cynégétique, en apprenant à le mesurer objectivement dans une forêt, à identifier les causes d'un déséquilibre et à y remédier. La méthode préconisée a été testée et validée dans plusieurs massifs forestiers. Ce guide, à la fois pédagogique et technique, est un outil pratique au service des chasseurs et des sylviculteurs.

Prix de vente : 20 €

